

REPUBLIQUE GABONAISE

Union - Travail - Justice



**MISSION MINISTERIELLE
ÉDUCATION NATIONALE**

PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE

ANNEXE A LA LOI DE FINANCES 2025

Les PAP sont présentés dans des documents par mission.

La mission récapitule les crédits (y compris les fonds de concours et attributions de produits attendus) et les moyens (emplois) alloués à une politique publique.

La présentation de chaque mission détaille :

- la présentation du périmètre de la mission ;
- les principaux textes concernant la politique publique à mettre en œuvre et l'organisation administrative prévue ;
- les principales réformes ;
- les objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif des propositions d'allocation de crédits par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des propositions d'allocation de crédits par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. La présentation de chaque programme détaille :

La présentation du cadrage stratégique du programme :

- la présentation du périmètre du programme, son articulation avec d'autres programmes, et les pilotes et les différents acteurs du programme ;
- la structuration du programme, sa segmentation en actions et la présentation de chaque action ;
- l'analyse stratégique du contexte et du champ du programme ;
- les enjeux qui en ressortent pour l'administration gabonaise ;
- les objectifs stratégiques du programme avec le type de finalité du résultat visé, le(s) résultat(s) annuel(s) attendu(s), les indicateurs d'évaluation, les éléments clés de stratégie d'action annuelle, et les contributions des opérateurs et des principaux partenaires.

La présentation des moyens du programme et des dépenses fiscales associées :

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres) ;
- le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation ;
- les propositions relatives aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'Etat sont présentées en effectifs.

La justification des crédits au premier franc CFA

- les crédits sont justifiés, titre par titre, dès le premier franc CFA demandé.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	2
MISSION EDUCATION NATIONALE	5
PRESENTATION STRATEGIQUE DE LA MISSION	6
PERIMETRE DE LA MISSION	6
DECLINAISON OPERATIONNELLE DE LA MISSION	6
PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE	7
PRINCIPALES REFORMES	7
PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONTEXTE ET ANALYSE STRATEGIQUE DE LA MISSION	8
OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION	9
RECAPITULATION DES CREDITS	14
PROGRAMME: ENSEIGNEMENT PRE-PRIMAIRE ET PRIMAIRE	16
PRESENTATION DU PROGRAMME	17
PERIMETRE DU PROGRAMME	17
DECLINAISON OPERATIONNELLE DU PROGRAMME	18
PRESENTATION DES ACTIONS	18
CADRAGE STRATEGIQUE	21
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME	21
PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES	23
PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES	30
PROPOSITIONS BUDGETAIRES	30
JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA	31
AUTRES DEPENSES	31
RATTACHEMENT DES SERVICES	32
PROGRAMME: ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	37
PRESENTATION DU PROGRAMME	38
PERIMETRE DU PROGRAMME	38
DECLINAISON OPERATIONNELLE DU PROGRAMME	38
PRESENTATION DES ACTIONS	39
CADRAGE STRATEGIQUE	42
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME	42
PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES	45
PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES	53
PROPOSITIONS BUDGETAIRES	53
RATTACHEMENT DES SERVICES	54
PROGRAMME: ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL	60
PRESENTATION DU PROGRAMME	61
PERIMETRE DU PROGRAMME	61
DECLINAISON OPERATIONNELLE DU PROGRAMME	61
PRESENTATION DES ACTIONS	62
CADRAGE STRATEGIQUE	63
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME	63
PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES	64
PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES	74
PROPOSITIONS BUDGETAIRES	74
RATTACHEMENT DES SERVICES	75

PRESENTATION DU PROGRAMME	78
PERIMETRE DU PROGRAMME	78
DECLINAISON OPERATIONNELLE DU PROGRAMME	78
PRESENTATION DES ACTIONS	79
CADRAGE STRATEGIQUE	80
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME	80
PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES	81
PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES	85
PROPOSITIONS BUDGETAIRES	85
RATTACHEMENT DES SERVICES	86

MISSION EDUCATION NATIONALE

PRESENTATION STRATEGIQUE DE LA MISSION

La mission ministérielle « Éducation Nationale » est portée par le Ministre de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, chargé de la Formation Civique.

PERIMETRE DE LA MISSION

La mission « Éducation Nationale » a pour finalité d'organiser, d'animer et d'évaluer l'éducation et la formation dans l'enseignement général, technique et professionnel ainsi que dans la formation professionnelle.

Cette mission englobe ainsi :

L'enseignement pré-primaire qui concerne la population éducative dont la tranche d'âge varie entre trois (3) et cinq (5) ans ;

L'enseignement primaire qui prend en compte les élèves dont l'âge doit varier en moyenne entre six (6) et douze ans (12) ans ;

L'enseignement secondaire général dans les collèges et les lycées qui s'adresse à la tranche d'âge de 12 à 18 ans et qui s'étend sur une période de 7 ans répartie en deux cycles : le 1er cycle (de la 6e en 3e), le 2nd cycle (de la 2nde en 1re).

L'enseignement Technique et professionnel est assuré dans les lycées techniques en vue de l'appropriation, par les apprenants, des connaissances et compétences donnant droit au certificat d'aptitudes professionnelles (CAP), au Brevet de Technicien ou d'Etudes Professionnelles (BEP), au Baccalauréat technologique ou au Baccalauréat professionnel. Ces différents diplômes doivent permettre l'insertion professionnelle de leurs titulaires, l'auto-emploi ou la poursuite des études supérieures ;

L'enseignement normal est assuré dans les Ecoles Normales (ENI, ENS) en vue de la formation initiale, le perfectionnement et la spécialisation des personnels du pré primaire, du primaire et du secondaire général (instituteurs, instituteurs adjoints, enseignants du secondaire et autres personnels). Les deux (2) années de formation dans les ENI sont sanctionnées par l'obtention du Certificat de Capacité à l'Enseignement Primaire (CEEP). Les titulaires de ce diplôme sont intégrés en qualité d'instituteurs adjoints catégorie B hiérarchie B1. Ces établissements de l'enseignement normal encadrent en sus les travaux de recherche initiés dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement.

Outre le programme « pilotage et soutien des politiques d'éducation » qui comprend les aspects d'états généraux et transversaux du ministère de l'Éducation Nationale, la mission « Éducation Nationale », comprend quatre programmes :

Programme Enseignement pré-primaire et primaire ;

Programme Enseignement secondaire ;

Programme Enseignement technique et professionnel ;

Programme Pilotage et Soutien des politiques d'éducation.

DECLINAISON OPERATIONNELLE DE LA MISSION

La cartographie de la **Mission 11** (Education Nationale) est résumée dans le tableau ci-dessous :

Cartographie	Nombre de BOP		Nombre d'UO		Nombre d'opérateurs	Autres établissements publics (1)
	Niveau central	Niveau déconcentré	Niveau central	Niveau déconcentré		
Programme : Pilotage et Soutien	2		6		1	
Programme : Enseignement pré-primaire et primaire	1	27	3	757		
Programme : Enseignement Secondaire	2	9	5	124		
Programme : Enseignement Technique et Professionnel	1	5	2	21		
Programme : Formation Professionnelle	3		8	15		
Total	9	41	24	917	1	

- (1) Il s'agit du nombre d'établissements publics de l'Etat recevant une subvention mais n'ayant pas le statut d'opérateur de l'Etat.

PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

La Mission Education Nationale se fonde sur les principaux textes législatifs et réglementaires ci-après :

Les lois :

- La loi n°16/66 du 9 Août 1966 portant organisation de l'enseignement au Gabon ;
- La loi n°21/2011 du 14 Février 2012 portant orientation générale de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche ;
- La Loi n° 20/92 du 8 Mars 1993 fixant les statuts particuliers des personnels du secteur éducation ;
- La Loi n° 6/2021 du 6 septembre 2021 portant élimination des violences faites aux femmes ;
- La loi n°10/84 portant définition et organisation générale de l'éducation préscolaire ;
- La loi n°11/93 du 26 Avril 1993 portant réorganisation de l'École Normale Supérieure ;
- Loi n°21/84 du 29 décembre 1984 fixant les règles applicables à l'enseignement privé.

Les décrets :

- Le décret n°0000632/PR/MENSRI du 10 Août 2010 portant attributions et organisation du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation ;
- Le décret n°857/PR/MENESTFPRSCJS du 28 Octobre 2013 relatif à l'organisation d'un lycée national d'excellence ;
- Le décret n°858/PR/MENESTFPRSCJS du 28 Octobre 2013 relatif à l'organisation d'un lycée technique ;
- Le décret n°859/PR/MENESTFPRSCJS du 28 Octobre 2013 relatif à l'organisation d'un lycée d'enseignement général ;
- Le décret n°507/PR/MENIC du 4 Juin 2008 fixant les conditions de création, d'organisation des lycées ;
- Le décret n°508/PR/MENIC du 4 Juin 2008 fixant les conditions de création, d'organisation et de fonctionnement des écoles ;
- Le décret n°509/PR/MENIC du 4 Juin 2008 fixant les conditions de création, d'organisation d'un collège ;
- Le décret n°405/PR/ MENESTFPRSCJS du 12 Mars 2013 portant attributions et organisation du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et technique, de la formation professionnelle, de la recherche scientifique chargé de la culture, de la jeunesse et des sports ;
- Le décret n° 00081/PR/MASSSBE fixant les modalités d'application de la Loi N°10/84 du 30 Juillet 1984 portant définition et organisation générale de l'Éducation Préscolaire ; (à compléter)
- Le décret 00496/PR/MEN/DE1 du 3 avril 1970 portant création des commissions de la carte scolaire ;
- Le décret 000906/PR/MENJSL du 7 septembre 1979 portant réorganisation de la carte scolaire ;
- Le décret 001583/PR/MINEDUC du 25 septembre 1985 fixant les conditions d'ouverture et de reconnaissance d'utilité publique des établissements d'enseignement privé ;
- Le décret n°422/PR/MEN/SG/DE2 du 15 avril 1976 portant restructuration des types d'établissements de l'enseignement du second degré ;
- Le décret n° 000651/PR/MENJSCF/MESRS du 19 juin 1995 fixant les principes de fonctionnement de l'École Normale Supérieure (ENS) ;
- Le décret n°290/PR/MEN du 4 Avril 1995 portant création et organisation de l'École normale des instituteurs ;
- Le décret n°000472/PR/MENICEP du 7 Mai 2007 portant modification des dispositions des articles 2 et 9 du décret 000290/PR/MEN du 4 Avril 1995 portant création et organisation de l'École normale des instituteurs.

Ce cadre juridique témoigne de l'ambition d'apporter des réponses aux nombreux défis de la mission qui est inscrite dans le pilier 4 (DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN ET INCLUSION SOCIALE) du Plan National de Développement de la Transition (PNDT). Le principal objectif stratégique est de favoriser l'accès universel à une éducation de qualité et inclusive dans des conditions de sécurité pour tous.

PRINCIPALES REFORMES

Les politiques mises en œuvre portent sur l'amélioration de la qualité de la gouvernance, la qualité des enseignements, les réformes pédagogiques et la qualité du cadre de vie scolaire, en vue de former un citoyen qui soit patriote, responsable, réflexif, performant, ancré dans les valeurs nationales (le partage, l'hospitalité, la solidarité, le respect...).

Aussi, les principales réformes se déclinent-elles comme suit :

Gouvernance et de pilotage du système éducatif :

- Renforcement du cadre organique, juridique et institutionnel ;
- Matérialisation du schéma directeur du MEN en matière de systèmes d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE) ;
- Optimisation de la gestion des flux des apprenants et des personnels enseignants ;
- Développement, entretien et maintenance de l'infrastructure et de l'équipement scolaire.

Réformes pédagogiques

- Mise en place du Cadre d'orientation Curriculaire (COC) qui intègre les questions portant sur :
 - o l'approche par les compétences (APC) au premier cycle du secondaire et renforcement du dispositif au primaire ;
 - o la réforme du système d'évaluation (harmonisation et uniformisation des coefficients des disciplines et des trimestres) ;
 - o l'introduction de l'Anglais du pré-primaire au secondaire et dans l'administration centrale ;
 - o la digitalisation des enseignements du primaire au secondaire général et technique ;
 - o l'introduction des thématiques émergentes dans les curricula de formation des élèves et des enseignants (environnement et développement durable, éducation à la santé sexuelle et de la reproduction, éducation à la paix et à la citoyenneté mondiale, intelligence artificielle, entrepreneuriat...).

En matière de vie scolaire

- Lutte contre les violences en milieu scolaire y compris les violences basées sur le genre ;
- Renforcement du dispositif de sécurité en milieu scolaire ;
Accompagnement psycho-médicosocial et pédagogique des apprenants, particulièrement ceux en situation de handicap, de maternité précoce et en difficultés d'apprentissage ;
- Réouverture des internats ;
- Inclusion scolaire (Réinsertion scolaire, notamment celle des élèves en situation post-carcérale) ;
- Redynamisation des activités sportives et socio-éducatives.

PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONTEXTE ET ANALYSE STRATEGIQUE DE LA MISSION

Ces différentes réformes inscrites dans le Plan de Développement de l'Education Nationale, font partie du pilier 4 (DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN ET INCLUSION SOCIALE) du Plan National de Développement de la Transition (PNDT), avec pour ambition de faire du système d'éducation et de formation, initiale et continue, un outil de développement de qualité.

L'objectif global est de structurer le système scolaire afin de proposer une éducation de qualité et inclusive, accessible à tous les apprenants dans des conditions de sécurité, et gage d'insertion sociale et professionnelle.

Pour réaliser cette ambition, il convient d'améliorer la gouvernance, l'offre de formation, la vie scolaire, l'accès et la qualité de l'enseignement technique et professionnel, et de la formation professionnelle.

L'application de ces politiques est retardée par les difficultés suivantes :

- le déficit en infrastructures ayant pour conséquence des effectifs pléthoriques ;
- le déficit en enseignants ;
- le phénomène des Enseignants bénévoles
- le fort taux de redoublement (30% au primaire et 40 à 50% au secondaire);
- Certains cas de violence en milieu scolaire et des situations de vulnérabilité (grossesses précoces) ;
- L'insuffisance des budgets alloués ;
- Les difficultés d'exécution de l'ensemble des crédits budgétaires alloués ;
- Le taux de chômage estimé globalement à 22% dont 38% chez les jeunes ;
- Le taux d'analphabétisme de 22% ;
- L'insuffisance des structures d'alphabétisation et d'éducation non formelle ;
- L'incivisme grandissant des citoyens ;
- L'inadéquation éducation-formation-emploi.

OBJECTIF N°1 : Généraliser le pré-primaire et l'APC au primaire

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultats annuels

- **Résultat annuel attendu 1** : avoir réhabilité 400 salles de classes en RG ;
- **Résultat annuel attendu 2** : avoir rajouté 204 salles classe en RG ;
- **Résultat annuel attendu 3** : avoir construit 412 salles de classe en RG ;
- **Résultat annuel attendu 4** : avoir construit 140 salles de classe en FINEX/ PISE-AFD ;
- **Résultat annuel attendu 5** : avoir livré 16065 tables-bancs en FINEX/ PISE-AFD ;
- **Résultat annuel attendu 6** : avoir réalisé 20 % de réécriture/actualisation des curricula APC au pré primaire ;
- **Résultat annuel attendu 7** : avoir réalisé 25 % de réécriture/actualisation des curricula APC au primaire ;
- **Résultat annuel attendu 8** : avoir formé des encadreurs pédagogiques dans 6 Circonscriptions Scolaires;
- **Résultat annuel attendu 9** : avoir porté à 50% le pourcentage d'écoles ayant bénéficié de la supervision des encadreurs pédagogiques formés.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2027
Nombre de salles de classe réhabilitées en RG	NBR	1000	400	400	-0	800
Nombre de salles de classe rajoutées en RG	NBR	6	204	204	-0	408
Nombre de salles de classe construites en RG	NBR	50	0	412	412	413
Nombre de salles de classe construites en FINEX/ PISE-AFD	NBR	86	0	140	0	140
Nombre de tables-bancs livrés en FINEX/ PISE-AFD	NBR	13 440	16 065	16 065	16 065	48 195
Taux de de réécriture/actualisation des curricula APC au pré-primaire	%	60	20	20	0	100
Taux de de réécriture/actualisation des curricula APC au primaire	%	50	25	25	0	100
Nombre de Circonscriptions Scolaires ayant des Encadreurs pédagogiques formés	NBR	3	9	6	6	24
Pourcentage d'écoles ayant bénéficié de la supervision des encadreurs pédagogiques formés	%	38	50	50	12	100

Source des données : PAP 2024 Programme Enseignement pré-primaire et primaire, données DGESN, DGPE et IPN.

OBJECTIF N°2 : réduire le décrochage scolaire aux premiers et seconds cycles du secondaire général et favoriser la transition entre l'enseignement général et l'enseignement technique

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultats annuels

- **Résultat annuel attendu 1** : avoir augmenté de 16065 salles les capacités d'accueil ;
- **Résultat annuel attendu 2** : avoir actualisé/révisé 50% les curricula de formation au premier et au second cycle du secondaire selon l'APC ;
- **Résultat annuel attendu 3** : avoir harmonisé les coefficients et volumes horaires dans 11 disciplines et dans les 3 trimestres ;
- **Résultat annuel attendu 4** : avoir renforcé les capacités 30 % d'encadreurs pédagogiques par spécialité/département ;
- **Résultat annuel attendu 5** : avoir renforcé les capacités de 50% d'enseignants par spécialité/département ;
- **Résultat annuel attendu 6** : avoir porté à 70% le taux d'admission au second cycle des élèves de fin du premier cycle ;
- **Résultat annuel attendu 7** : avoir porté à 5% le pourcentage d'élèves du secondaire général orientés vers l'enseignement technique et professionnel.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2027
Nombre de places augmentées dans les établissements existants et nouveaux	NBR	5 000	16065	16065	16065	48195
Taux de réalisation de réécriture/actualisation des curricula APC au premier et au second cycle du secondaire	%	50	50	0	0	100
Nombre de matières dont les coefficients et volumes horaires ont été harmonisés et équilibrés	NBR	11	0	0	0	11
Pourcentage d'encadreurs pédagogiques du secondaire formés par spécialité/département	%	50	30	20	0	100
Pourcentage d'enseignants du secondaire par spécialité dont les capacités ont été renforcées	%	50	50	50	50	50
Pourcentage d'élèves de fin du premier cycle admis au second cycle	%	70	70	80	80	80
Pourcentage d'élèves du secondaire général orientés vers l'enseignement technique et professionnel	%	3	5	10	12	30

Source des données : PAP 2024 Programme Enseignement Secondaire, données DGESN, DGPE et IPN.

OBJECTIF N°3 : renforcer l'offre des services sociaux des Circonscriptions Scolaires et des établissements secondaires

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultats annuels

- **Résultat annuel attendu 1** : avoir noué/signé 2 partenariats pour l'appui aux actions du Ministère de l'Education Nationale ;
- **Résultat annuel attendu 2** : avoir référé 1000 élèves vers les personnels spécialisés des circonscriptions scolaires ;
- **Résultat annuel attendu 3** : avoir porté à 6 le nombre de Circonscriptions Scolaires ayant des personnels spécialisés et qui offrent des prestations aux apprenants ;
- **Résultat annuel attendu 4** : avoir pris en charge 50% d'apprenants victimes de violences signalées.
- **Résultat annuel attendu 5** : avoir pris en charge 11 000 élèves par les personnels spécialisés ;
- **Résultat annuel attendu 6** : avoir offert des prestations aux apprenants dans 3 services spécialisés ;
- **Résultat annuel attendu 7** : avoir admis à l'internat 10% d'élèves issues des familles économiquement faibles recensés.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2027
Nombre de partenariats noués/signés pour l'appui aux actions du Ministère de l'Education Nationale	NBR	ND	5	2	2	8
Nombre d'apprenants référés vers les personnels spécialisés des circonscriptions scolaires	NBR	ND	1000	1000	1000	3000
Nombre de Circonscriptions Scolaires ayant des personnels spécialisés et qui offrent des prestations aux apprenants	NBR	1	8	6	5	4
Pourcentage d'apprenants victimes de violences signalées pris en charge	%	ND	50	50	50	50
Nombre d'apprenants pris en charge par les personnels spécialisés	NBR	9000	10000	11000	12000	42000
Nombre de services spécialisés offrant des prestations aux apprenants	NBR	3	3	3	3	3
Pourcentage d'apprenants économiquement faibles admis à l'internat	%	0	10	10	10	10

Source des données : PAP 2024 Programmes Enseignement pré-primaire et primaire/Enseignement secondaire, données DGESN.

OBJECTIF N°4 : sur la période 2024-2026, diplômer 6900 jeunes Gabonais dans l'enseignement technique et professionnel, dont 1800 dans les filières d'activité prioritaires du Gabon émergent et intéresser plus d'élèves à intégrer l'ETP

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultats annuels

- **Résultat annuel attendu 1** : avoir réalisé trois (3) activités de promotion de l'enseignement technique et professionnel (journée portes ouvertes, sensibilisation des élèves de l'enseignement général pour l'accès dans les Lycées Techniques et prix de la meilleure réalisation technique) ;
- **Résultat annuel attendu 2** : avoir réussi à intéresser 7000 candidats pour accéder dans les établissements ETP ;
- **Résultat annuel attendu 3** : diplômé 2300 apprenants de l'enseignement technique et professionnel ;
- **Résultat annuel attendu 4** : avoir diplômé 600 apprenants de l'ETP dans les filières d'activités prioritaires du Gabon prospère.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2027
Nombre d'activités de promotion réalisées	Nombre	3	3	3	3	9
Nombre de candidats sollicitant l'accès dans l'ETP	Nombre	5000	5000	7000	7000	19000
Nombre de diplômés de l'enseignement technique et professionnel	Nombre	2300	2300	2300	2400	7000
Nombre de diplômés de l'ETP dans les filières motrices de croissance	Nombre	600	600	600	600	1800

Source des données : Enseignement Technique et Professionnel

OBJECTIF N° 5 : collaborer avec divers acteurs publics, privés et associatifs pour créer un réseau de soutien efficace aux personnes vulnérables

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat attendu : avoir signé six (6) partenariats.

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2027
Nombre de partenariats signés	Nombre	ND	ND	1	2	3

OBJECTIF N° 6 : Développer et mettre en œuvre des initiatives visant à faciliter l'insertion, la réinsertion et la reconversion des personnes vulnérables

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultats annuels

- **Résultat attendu 1** : avoir sensibilisé 2000 jeunes sur l'entrepreneuriat ;
- **Résultat attendu 2** : avoir suivi 1000 jeunes individuellement ;
- **Résultat attendu 3** : avoir fait bénéficier 300 jeunes en décrochage scolaire des programmes spécifiques ;
- **Résultat attendu 4** : avoir vulgarisé les potentialités d'insertion et de réinsertion sur le territoire national.

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	Prévision 2025	Cible 2026	Cible Echéance pluriannuelle 2027
Nombre des jeunes sensibilisés sur l'entrepreneuriat ;	Nombre	ND	ND	500	1500	2000
Nombre des jeunes suivis individuellement ;	Nombre	ND	ND	300	700	1000
Nombre des jeunes en décrochage scolaire bénéficiant des programmes spécifiques	Nombre	ND	ND	100	200	300
Vulgariser les potentialités d'insertion et de réinsertion par bassins économiques	Nombre	ND	ND	3	6	9

RECAPITULATION DES CREDITS

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action	Autorisations d'engagement						Crédits de paiement						
	Ouvertes en LF (1) pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027	Ouvertes en LF (1) pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027	
		Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP				Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP			
11.444	Enseignement pré-primaire et primaire	73 694 538 847	85 443 093 293	721 552 700	86 164 645 993	86 164 645 993	86 164 645 993	73 694 538 847	85 443 093 293	721 552 700	86 164 645 993	86 164 645 993	86 164 645 993
11.444.1	Acquisition des connaissances et compétences de certification	72 825 584 706	84 574 139 152	721 552 700	85 295 691 852	85 295 691 852	85 295 691 852	72 825 584 706	84 574 139 152	721 552 700	85 295 691 852	85 295 691 852	85 295 691 852
11.444.2	Evaluation des enseignants et des autres personnels	768 954 137	768 954 137	-	768 954 137	768 954 137	768 954 137	768 954 137	768 954 137	-	768 954 137	768 954 137	768 954 137
11.444.3	Scolarisation des élèves handicapés et en difficultés scolaires	100 000 004	100 000 004	-	100 000 004	100 000 004	100 000 004	100 000 004	100 000 004	-	100 000 004	100 000 004	100 000 004
11.451	Enseignement secondaire	134 785 267 564	140 050 946 561	1 438 132 000	141 489 078 561	141 489 078 561	141 489 078 561	134 785 267 564	140 050 946 561	1 438 132 000	141 489 078 561	141 489 078 561	141 489 078 561
11.451.1	Acquisition des connaissances et compétences de certification	119 305 014 240	126 008 825 237	-	126 008 825 237	126 008 825 237	126 008 825 237	119 305 014 240	126 008 825 237	-	126 008 825 237	126 008 825 237	126 008 825 237
11.451.2	Evaluations des enseignants et des autres personnels	3 853 477 480	2 805 945 480	1 047 532 000	3 853 477 480	3 853 477 480	3 853 477 480	3 853 477 480	2 805 945 480	1 047 532 000	3 853 477 480	3 853 477 480	3 853 477 480
11.451.3	Appui à l'enseignement privé	11 626 775 844	11 236 175 844	390 600 000	11 626 775 844	11 626 775 844	11 626 775 844	11 626 775 844	11 236 175 844	390 600 000	11 626 775 844	11 626 775 844	11 626 775 844
11.458	Enseignement technique et professionnel	23 691 697 196	26 040 941 358	-	26 040 941 358	26 040 941 358	26 040 941 358	23 691 697 196	26 040 941 358	-	26 040 941 358	26 040 941 358	26 040 941 358
11.458.1	Acquisition des connaissances et des compétences techniques et certifications	23 691 697 196	26 040 941 358	-	26 040 941 358	26 040 941 358	26 040 941 358	23 691 697 196	26 040 941 358	-	26 040 941 358	26 040 941 358	26 040 941 358
11.465	Pilotage et soutien à la politique de l'éducation nationale et à la formation civique	2 169 939 848	1 956 694 936	-	1 956 694 936	2 316 694 936	2 316 694 936	2 169 939 848	1 956 694 936	-	1 956 694 936	2 316 694 936	2 316 694 936
11.465.1	Pilotage de la stratégie ministérielle	1 030 459 335	817 214 423	-	817 214 423	1 177 214 423	1 177 214 423	1 030 459 335	817 214 423	-	817 214 423	1 177 214 423	1 177 214 423
11.465.2	Coordination administrative	1 139 480 513	1 139 480 513	-	1 139 480 513	1 139 480 513	1 139 480 513	1 139 480 513	1 139 480 513	-	1 139 480 513	1 139 480 513	1 139 480 513
Total pour la mission : Education nationale		234 341 443 454	253 491 676 148	2 159 684 700	255 651 360 848	256 011 360 848	256 011 360 848	234 341 443 454	253 491 676 148	2 159 684 700	255 651 360 848	256 011 360 848	256 011 360 848

NB : Tableau budgétaire hors titre 5

(2) DC : fonds de concours (article 57 alinéa 2 de la LOLFEB) ;
ADP : attributions de produits (article 57 alinéa 4 de la LOLFEB).

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme	Autorisations d'engagement						Crédits de paiement					
	Ouvertes en LF (1) pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027	Votés en LFR pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027
		Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP				Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP		
11.444: Enseignement pré-primaire et primaire	73 694 538 847	85 443 093 293	721 552 700	86 164 645 993	86 164 645 993	86 164 645 993	73 694 538 847	85 443 093 293	721 552 700	86 164 645 993	86 164 645 993	86 164 645 993
Titre 2. Dépenses de personnel	71 484 489 442	71 835 523 440	-	71 835 523 440	71 835 523 440	71 835 523 440	71 484 489 442	71 835 523 440	-	71 835 523 440	71 835 523 440	71 835 523 440
Titre 3. Dépenses de biens et services	2 210 049 405	2 322 766 732	-	2 322 766 732	2 322 766 732	2 322 766 732	2 210 049 405	2 322 766 732	-	2 322 766 732	2 322 766 732	2 322 766 732
Titre 4. Dépenses de transfert		-	721 552 700	721 552 700	721 552 700	721 552 700	-	-	721 552 700	721 552 700	721 552 700	721 552 700
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	11 284 803 122	-	11 284 803 122	11 284 803 122	11 284 803 122	-	11 284 803 122	-	11 284 803 122	11 284 803 122	11 284 803 122
11.451: Enseignement secondaire	134 785 267 564	140 050 946 561	1 438 132 000	141 489 078 561	141 489 078 561	141 489 078 561	134 785 267 564	140 050 946 561	1 438 132 000	141 489 078 561	141 489 078 561	141 489 078 561
Titre 2. Dépenses de personnel	93 068 338 123	98 826 146 793	-	98 826 146 793	98 826 146 793	98 826 146 793	93 068 338 123	98 826 146 793	-	98 826 146 793	98 826 146 793	98 826 146 793
Titre 3. Dépenses de biens et services	5 992 686 568	5 245 154 568	1 047 532 000	6 292 686 568	6 292 686 568	6 292 686 568	5 992 686 568	5 245 154 568	1 047 532 000	6 292 686 568	6 292 686 568	6 292 686 568
Titre 4. Dépenses de transfert	11 521 038 700	11 130 438 700	390 600 000	11 521 038 700	11 521 038 700	11 521 038 700	11 521 038 700	11 130 438 700	390 600 000	11 521 038 700	11 521 038 700	11 521 038 700
Titre 5. Dépenses d'investissement	24 203 204 173	24 849 206 500	-	24 849 206 500	24 849 206 500	24 849 206 500	24 203 204 173	24 849 206 500	-	24 849 206 500	24 849 206 500	24 849 206 500
11.458: Enseignement technique et professionnel	23 691 697 196	26 040 941 358	-	26 040 941 358	26 040 941 358	26 040 941 358	23 691 697 196	26 040 941 358	-	26 040 941 358	26 040 941 358	26 040 941 358
Titre 2. Dépenses de personnel	19 981 647 791	20 575 431 611	-	20 575 431 611	20 575 431 611	20 575 431 611	19 981 647 791	20 575 431 611	-	20 575 431 611	20 575 431 611	20 575 431 611
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 710 049 405	1 710 049 405	-	1 710 049 405	1 710 049 405	1 710 049 405	1 710 049 405	1 710 049 405	-	1 710 049 405	1 710 049 405	1 710 049 405
Titre 5. Dépenses d'investissement	2 000 000 000	3 755 460 342	-	3 755 460 342	3 755 460 342	3 755 460 342	2 000 000 000	3 755 460 342	-	3 755 460 342	3 755 460 342	3 755 460 342
11.465 Pilotage et soutien à la politique de l'éducation nationale et à la formation civique	2 169 939 848	1 956 694 936	-	1 956 694 936	2 316 694 936	2 316 694 936	2 169 939 848	1 956 694 936	-	1 956 694 936	2 316 694 936	2 316 694 936
Titre 2. Dépenses de personnel	680 459 335	827 214 423	-	827 214 423	827 214 423	827 214 423	680 459 335	827 214 423	-	827 214 423	827 214 423	827 214 423
Titre 3. Dépenses de biens et services	910 000 000	910 000 000	-	910 000 000	910 000 000	910 000 000	910 000 000	910 000 000	-	910 000 000	910 000 000	910 000 000
Titre 4. Dépenses de transfert	19 480 513	19 480 513	-	19 480 513	19 480 513	19 480 513	19 480 513	19 480 513	-	19 480 513	19 480 513	19 480 513
Titre 5. Dépenses d'investissement	560 000 000	200 000 000	-	200 000 000	560 000 000	560 000 000	560 000 000	200 000 000	-	200 000 000	560 000 000	560 000 000
Total pour la mission : Education nationale	234 341 443 454	253 491 676 148	2 159 684 700	255 651 360 848	256 011 360 848	256 011 360 848	234 341 443 454	253 491 676 148	2 159 684 700	255 651 360 848	256 011 360 848	256 011 360 848
Titre 2. Dépenses de personnel	185 214 934 691	192 064 316 267	-	192 064 316 267	192 064 316 267	192 064 316 267	185 214 934 691	192 064 316 267	-	192 064 316 267	192 064 316 267	192 064 316 267
Titre 3. Dépenses de biens et services	10 822 785 377	10 187 970 704	1 047 532 000	11 235 502 704	11 235 502 704	11 235 502 704	10 822 785 377	10 187 970 704	1 047 532 000	11 235 502 704	11 235 502 704	11 235 502 704
Titre 4. Dépenses de transfert	11 540 519 213	11 149 919 213	1 112 152 700	12 262 071 913	12 262 071 913	12 262 071 913	11 540 519 213	11 149 919 213	1 112 152 700	12 262 071 913	12 262 071 913	12 262 071 913
Titre 5. Dépenses d'investissement	26 763 204 173	40 089 469 964	-	40 089 469 964	40 449 469 964	40 449 469 964	26 763 204 173	40 089 469 964	-	40 089 469 964	40 449 469 964	40 449 469 964

PROGRAMME: ENSEIGNEMENT PRE- PRIMAIRE ET PRIMAIRE

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme "Enseignement pré-primaire et primaire" décline de la Mission Education Nationale. Il a pour finalité d'organiser, animer et évaluer la gestion, la pédagogie et la vie scolaire dans les établissements d'enseignement du premier degré constitué par :

- le préscolaire ou pré-primaire qui concerne la population éducative dont la tranche d'âge varie entre trois (3) et cinq (5) ans ;
- le primaire qui prend en compte la population éducative dont l'âge doit varier en moyenne entre six (6) et douze ans (12) ans.
- l'enseignement normal qui réfère à la formation initiale et/ou continue des personnels de l'éducation intervenant au premier degré.

L'éducation préscolaire est dispensée dans les Centres d'Education Préscolaire rétrocédés par le Ministère des Affaires Sociales, les écoles maternelles et dans les sections d'enseignement pré-primaire ouvertes dans les écoles primaires, où l'on dénombre au moins une à trois salles de classe. En général, dans les écoles à deux classes, il existe une classe de moyenne section pour les enfants âgés de quatre ans et une classe de grande section pour les enfants âgés de cinq ans.

A la maternelle, les enfants commencent leur intégration dans la société. En effet, ils apprennent à tisser des relations et à vivre avec des personnes autres que les membres de leur famille. Ils enrichissent leur langage, découvrent également l'univers de l'écrit.

La proportion des enfants scolarisés dans le préscolaire est très faible surtout dans les zones rurales. Une telle situation résulte de l'insuffisance des structures d'accueil et de l'absence de sensibilisation.

Au primaire, les apprenants acquièrent les connaissances et les compétences leur permettant aisément de poursuivre leur scolarité au secondaire. En effet, ils ont une bonne maîtrise de l'écriture, de la lecture et des calculs.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'enseignement scolaire, les états généraux de l'éducation, de la recherche et de l'adéquation formation-emploi prévu que, dès le primaire, les apprenants se familiarisent avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication et avec une langue autre que le français, et qu'un accent particulier soit donné à l'enseignement des langues locales ainsi qu'à l'éveil scientifique.

Outre les ministères de l'Éducation Nationale, des Affaires Sociales, de la Défense et les collectivités locales, des promoteurs privés interviennent dans ces deux niveaux d'enseignement.

Pour les enseignants intervenant dans cet ordre d'enseignement, deux écoles normales publiques chargées de la formation initiale et continue des instituteurs sont implantées à Owendo (Estuaire) et à Franceville (Haut-Ogooué). Il s'agit de l'École Normale des Instituteurs de Libreville (ENIL) et de l'École Normale des Instituteurs de Franceville (ENIF). Hormis ces écoles publiques, trois écoles confessionnelles s'occupent également de la formation des instituteurs : l'École Normale des Instituteurs Catholique (ENIC), l'École Normale Protestante des Instituteurs (ENPI) et de l'École Normale des Instituteurs de l'Alliance Chrétienne (ENIAC) ; toutes basées à Libreville.

Toutefois, suite au gel de formation décidé par le Gouvernement, les ENI publiques sont restées fermées durant six (6) ans, provoquant une détérioration des bâtiments et un besoin en renforcement des capacités des formateurs. Cette situation connaît néanmoins un début d'amélioration avec l'ouverture d'un concours interne en 2023 et d'un concours interne en 2024.

La Formation continue des enseignants est, par ailleurs, assurée dans les Centre de Perfectionnement Pédagogique (CPP) implantés à Libreville, Mouila et Oyem.

Le programme "Enseignement pré-primaire et primaire" a pour Responsable de Programme (RPROG) le **Directeur Général de l'Enseignement Scolaire et Normal (DGESN)**. La Direction Générale de l'Enseignement Scolaire et Normal est relayée sur le terrain par les neuf (9) Directions d'Académies Provinciales (DAP), les vingt-quatre (24) Circonscriptions Scolaires et les seize (16) Bases Pédagogiques.

Le programme recouvre :

- la gouvernance des établissements du premier degré ;
- l'infrastructure et l'équipement des établissements ;
- la gestion des enseignements/apprentissages ;
- la gestion des évaluations, intégrant les examens et concours ;
- la gestion des personnels.

Le programme doit être en articulation avec les programmes :

- « Enseignement Secondaire » ;
- « Enseignement Technique et Professionnel » ;
- « Education Populaire » ;
- « Formation Professionnelle » ;
- « Pilotage et Soutien des politiques de l'Education ».

DECLINAISON OPERATIONNELLE DU PROGRAMME

La cartographie du programme "Enseignement pré-primaire et primaire" est résumée dans le tableau ci-dessous :

Cartographie	Nombre de BOP		Nombre d'UO		Nombre d'opérateurs	Autres établissements publics (1)
	Niveau central	Niveau déconcentré	Niveau central	Niveau déconcentré		
Action 1 : Acquisitions des connaissances et des compétences et Certifications	1					
Action 2 : Evaluation des enseignants et des autres personnels						
Action 3 : Scolarisation des élèves handicapés et en difficultés scolaires		27	3	757		
Total	1	27	3	757		

(1) Il s'agit du nombre d'établissements publics de l'état recevant une subvention mais n'ayant pas le statut d'opérateur de l'état.

PRESENTATION DES ACTIONS

Le programme « Enseignement pré primaire et primaire » compte trois (3) actions :

ACTION N° 1 : acquisitions des connaissances et des compétences et Certifications

Cette action réfère à trois domaines à l'amélioration de la qualité des enseignements et de l'accès à l'éducation. Elle est centrée sur la mise en place du Cadre d'Orientation Curriculaire (COC), la formation continue, la mise en œuvre de la politique nationale du Manuel scolaire (élaboration et achat des manuels), l'organisation des examens et concours du primaire et de l'enseignement normal, et la fourniture et la construction/réhabilitation/extension et l'équipement des infrastructures scolaires.

Les activités régaliennes consistent, en matière de réformes pédagogiques et d'examens nationaux et concours, à :

- Concevoir des programmes et l'ouverture de nouvelles filières de formation dans les écoles normales
- Coordonner la mise en application des programmes d'action des établissements en matière de vie scolaire ;
- Valider les projets d'établissement et de circonscriptions ;
- Collaborer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des programmes ;
- Collaborer à l'élaboration des programmes, des projets d'amélioration du fonctionnement et de l'encadrement au niveau de l'enseignement secondaire ;
- Collaborer à la préparation et à l'organisation des examens et concours nationaux et à la délivrance des diplômes ;
- Initier à la recherche appliquée à l'enseignement ;
- Proposer le cadre général de la politique du Ministère en matière de production et de gestion des outils didactiques ;
- Rassembler et interpréter les données fournies par la recherche fondamentale et appliquée à l'éducation ;
- Assurer la conservation et le développement des collections bibliographiques en matière de recherche en éducation et de les mettre à la disposition du public ;
- Etablir un réseau d'informations, d'orientation et d'aide psychopédagogique,
- Coordonner et superviser la préparation, le déroulement et les délibérations des examens et concours ;
- Etablir les équivalences en collaboration avec les autres services compétents ;
- Elaborer les statistiques des examens et concours.

Ce pan est porté principalement la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire et Normal (DGESN, l'Institut Pédagogique National (IPN), la Direction Générale des Examens et Concours (DGEC), ainsi que les différents services centraux et déconcentrés qui leur sont respectivement rattachés (Directions, services, Directions

d'Académies Provinciales, services provinciaux, Circonscriptions Scolaires, Bases Pédagogiques, établissements pré-primaires, établissements primaires et Ecoles Normales des Instituteurs).

Les activités régaliennes deuxième pan de l'action 1 qui concerne l'entretien des bâtiments et équipements visent à :

- Evaluer les investissements ;
- Planifier et programmer les investissements ;
- Veiller à l'acquisition des terrains et des titres de de propriété en collaboration avec les autres services Compétents ;
- Normaliser les constructions scolaires et les logements ;
- Planifier, suivre et contrôler les travaux ;
- Tenir les statistiques et établir une base de données ;
- Elaborer les projets de budget d'investissement et de fonctionnement.

Ces activités sont mises en œuvre par la Direction Générale du Patrimoine et des Equipements (DGPE), la Direction de la Programmation des Investissements (DPI), la Direction des Equipements et de la Logistique (DEL), la Direction du Patrimoine et des Constructions (DPC) et leurs services rattachés. Les Directions d'Académies Provinciales (DAP), notamment le Service du Patrimoine et les écoles pré-primaires et primaires sont également mobilisées.

ACTION N° 2 : evaluation des enseignants et des autres personnels

L'action n°2 réfère au fonctionnement des établissements du premier degré et à leur appui technique dans le sens du contrôle et du renforcement des instruments de gouvernance administrative, financière et pédagogique. Elle concerne également le renforcement des capacités techniques des acteurs du système éducatif du premier degré.

Ses principales activités régaliennes consistent à :

- élaborer les projets de fonctionnement et d'investissement de la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire et Normal ;
- assurer la coordination et la mise en œuvre des programmes pédagogiques et des enseignements ;
- collaborer à la conception des programmes et à l'ouverture de nouvelles filières de formation ;
- collaborer à l'élaboration des programmes, des projets d'amélioration du fonctionnement et de l'encadrement au niveau de l'enseignement pré-primaire et primaire ;
- coordonner la mise en application des programmes d'action des établissements en matière de vie scolaire ;
- valider les projets des circonscriptions scolaires ;
- coordonner l'exécution des programmes d'activités des directions et des services ;
- coordonner la mise en œuvre des programmes pédagogiques, de formation initiale et de perfectionnement ;
- animer, organiser et contrôler la gestion, la pédagogie et la vie scolaire dans les académies provinciales les Circonscriptions scolaires et dans les écoles secondaires publiques et privées ;
- participer à l'évaluation des besoins, à la définition des emplois, au recrutement et à l'affectation des personnels ;
- rassembler et interpréter les données fournies par la recherche fondamentale et appliquée à l'éducation ;
- établir un réseau d'informations, d'orientation et d'aide psychopédagogique ;
- préparer les projets de textes nécessaires en matière d'enseignement pré-primaire et primaire ;
- participer à la gestion des carrières des personnels enseignants.

Les entités mobilisées pour la mise en œuvre de cette action sont, au niveau central l'Institut Pédagogique National (IPN), la Direction Centrale des Ressources Humaines (DCRH) et la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire et Normal (DGESN) et leurs services compétents respectifs. Les entités déconcentrées sont les Directions d'Académies Provinciales (DAP), les Circonscriptions scolaires, les Bases Pédagogiques et écoles publiques et privées

ACTION N°3 : scolarisation des élèves handicapés et en difficultés scolaires

L'action 3 concentre toutes les activités liées à l'amélioration du cadre de vie scolaire, notamment l'accompagnement ou le suivi psycho-médicosocial des élèves, et particulièrement ceux en situation de handicap, de maternité précoce et en difficultés d'apprentissage. Il s'agit des questions de prévention et de prise en charge des victimes des violences en milieu scolaire, d'éducation à la santé sexuelle et reproductive des Adolescents et Jeunes (SSRAJ), en lien précisément avec la maternité et la paternité précoces ; les questions de couverture médicale des apprenants, de leur sécurité alimentaire, d'Inclusion et de développement par le sport et les activités socioéducatives.

Les activités régaliennes visent à :

- Mettre en application les programmes d'action des établissements en matière de vie scolaire ;
- Valider les projets d'établissements ;
- Identifier et veiller à la satisfaction des besoins sociaux des élèves ;
- Améliorer les conditions de vie et d'étude des élèves ;
- Mener des actions de renforcement de capacités des personnels d'encadrement pédagogique, personnels spécialisés, enseignants et élèves et des Associations des Parents d'Elèves (APE) en matière de vie scolaire ;
- Développer des partenariats.

Cette action est portée principalement par la Direction Générale des Œuvres Scolaires (DGOS) et la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire et Normal (DGESN). Elle mobilise également le Comité de Lutte contre Sida du Ministère de l'Education Nationale (COLUSIMEN) ainsi que l'ensemble des services déconcentrés impliqués dans la gestion de la Vie Scolaire.

ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

En matière d'Education, la volonté politique exprimée par les plus hautes autorités de l'Etat est contenue dans Plan National de Développement de la Transition (PNDT). En lien avec le pilier 4 consacré au « DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN ET INCLUSION SOCIALE », la politique éducative traduite dans le Plan de Développement de l'Education Nationale (2024-2026) et les autres documents stratégiques connexes, vise essentiellement l'accès universel à une éducation de qualité et inclusive dans des conditions de sécurité pour tous.

Pour ce faire, les attentes des usagers portent sur :

- l'accès de tous les enfants à l'éducation préscolaire et primaire ;
- la réussite des élèves aux examens et concours ;
- le nombre acceptable d'élèves par classe, grâce à une bonne gestion prévisionnelle ;
- la mise à disposition d'enseignants de qualité et en nombre suffisant, partout sur le territoire ;
- le renforcement de l'encadrement pédagogique.

Plusieurs points marquants peuvent d'ores et déjà être mis à l'actif des pouvoirs publics dans le champ du programme :

- la prise en compte de plusieurs actions contenues dans les différents axes du plan de Développement de l'Education Nationale (Renforcement de la gouvernance et du pilotage du système éducatif, Amélioration de la qualité des enseignements et de l'accès à l'éducation, Amélioration du cadre de vie scolaire). Il est ainsi noté :
- la réforme du cadre institutionnel et juridique ;
- le dispositif de formation initiale et continue des enseignants ;
- l'engagement dans la mise en place du Cadre d'Orientation Curriculaire ;
- la poursuite de la politique d'extension / réhabilitation de plusieurs écoles ;
- la construction/acquisition de nouvelles écoles sous forme de complexe scolaires ;
- l'amélioration du taux de réussite dans les classes intermédiaires (70 %) ;
- l'amélioration du taux de réussite au Certificat d'Etudes Primaires (CEP, 92, 21% en 2024) et à l'Admission et Orientation en 6^e (44 526 élèves orientés contre 38 633 en 2023) ;
- la gratuité de la scolarité ;
- la réduction progressive du déficit en enseignants par l'octroi de postes budgétaires et le retour des recrutements directs et indirects ;
- l'actualisation de la carte scolaire ;
- la conception, l'édition et la distribution des manuels scolaires gabonais ;
- les Assises sur la politique nationale du manuel scolaire ;
- l'organisation des activités socioéducatives (Concours « Miss Sciences », Festi School, etc.) ;
- la poursuite du programme du maintien à l'école des filles enceintes et jeunes mères dans le cadre du projet « Grossesses précoces » ;
- le retour de l'Education à la citoyenneté ;
- la mise en place du Secrétariat à l'Orientation Scolaire Universitaire et Professionnelle (SOSUP).

Cependant, de nombreux points d'attention contribuent à retarder l'atteinte de l'ensemble des objectifs stratégiques du Programme tels que fixés par Etats Généraux de l'Education tenus en 2010 et le Plan de Développement de l'Education Nationale suivantes :

- le déficit en infrastructures ayant pour conséquence des effectifs pléthoriques (50 à 70 élèves par classe) ;
- le déficit en enseignants ;
- le phénomène des Enseignants bénévoles ;
- le fort taux de redoublement (30%) ;
- certains cas de violence en milieu scolaire et des situations de vulnérabilité (persistance des grossesses précoces) ;
- l'insuffisance des budgets alloués ;
- les difficultés d'exécution de l'ensemble des crédits budgétaires alloués ;
- le taux d'analphabétisme de 22% ;
- l'insuffisance des structures d'alphabetisation et d'éducation non formelle ;
- l'incivisme grandissant des citoyens ;

- le déficit en personnels d'encadrement (à l'instar des conseillers d'orientation psychologues) ;
- l'existence des écoles fermées ou non fonctionnelles ;
- l'absence d'entretien des structures existantes ;
- l'absence des CDI et des bibliothèques dans plusieurs établissements ;

Ce tableau présente un enseignement pré-primaire et primaire marqué par un paradoxe saisissant : un niveau d'enseignement ayant réussi l'accès à l'éducation universelle, mais qui affiche une qualité d'enseignement jugée peu satisfaisante.

La qualité de l'éducation est une problématique au cœur du défi majeur de la transformation de l'Education, à relever afin de rendre l'offre publique d'enseignement scolaire plus adaptée à la demande. Elle devra reposer sur une gouvernance des établissements régulièrement accompagnée, dont les crédits de fonctionnement devront être revalorisés.

Pour atteindre l'objectif d'accès universel à une éducation de qualité et inclusive dans des conditions de sécurité pour tous, la mise en œuvre du PAP fera appel au dialogue de gestion permanent entre les acteurs de la chaîne managériale, les points focaux et responsables des services et opérateurs rattachés. Bien que les acquis soient consolidés, la stratégie devra aussi envisager la rupture dans l'affectation des ressources, les Unités Opérationnelles devant tenir compte de la taille et de la spécificité de chaque entité et les crédits devant être gérés directement par les services. La stratégie s'appuiera également sur le Partenariats publics-privé, sous toutes ses formes.

Sur le plan pédagogique, le PAP s'appuiera principalement sur le Cadre d'Orientation Curriculaire dont les déclinaisons intègrent les modèles développés et reconnus sur le plan international, tout en préservant la spécificité et la culture gabonaise. Les thématiques émergentes seront également prises en compte.

Par ailleurs, la gestion des flux des apprenants est un autre élément important de la stratégie. Le Secrétariat d'Orientation Scolaire, Universitaire et Professionnelle (SOSUP), Opérateur du Programme, constitue un indéniable outil d'aide et de suivi des apprenants. Le Salon de l'Orientation, prévu chaque année, est une activité essentielle de ce dispositif d'ensemble

En matière d'infrastructures scolaires, outre la poursuite de la politique de construction, d'extension, réhabilitation et d'achèvement des salles de classes dans des zones et établissements clairement identifiés, il s'agira de procéder à la recherche de nouveaux sites dans les Circonscriptions Scolaires à forte densité de population scolaire, capables de recevoir des complexes. À cet effet, les Actes de la Commission Nationale de la Carte Scolaire (2024) serviront de documents de référence. Le programme prévoit ainsi la création d'une Unité Opérationnelle dédiée à la maintenance et l'entretien de l'infrastructure et de l'équipement (Entretien et Fourniture Bâtiment).

S'agissant du cadre de vie scolaire, le PAP devra intensifier le multi partenariat impliquant les acteurs étatiques, le milieu communautaire et les partenaires techniques et financiers. Au sein du Programme, le principe de mutualisation d'actions et de moyens devra être développé, notamment en matière de sensibilisation sur la Santé Sexuelle et Reproductive des Adolescents et Jeunes (SSRAJ), de gestion des violences en milieu scolaire, de précarité menstruelle et d'accompagnement de jeunes filles enceintes et jeunes mères au cours de leur scolarité. Les préconisations retenues dans le cadre de la Budgétisation Sensible au Genre (BSG) recommandée par le Fonds Monétaire International (FMI) serviront autant d'orientations stratégiques.

En dernier ressort, le Programme valorisera les nouvelles activités à fort impact socioculturel et éducatif non souvent budgétisées (FESTI SCHOOL, OLYMPIADES, Miss Sciences, Concours National des Meilleurs Elèves).

ENJEUX

- Enjeu 1 : Garantir l'accès de tous les enfants à un enseignement secondaire de qualité ;
- Enjeu 2 : Assurer un environnement scolaire égalitaire, équitable, inclusif, sain et sûr.

LISTE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES AVEC LE(S) RESULTAT(S) ANNUEL(S) ATTENDU(S)

OBJECTIF N°1 : Généraliser le pré-primaire et l'APC au primaire

- Résultat annuel attendu 1 : avoir réhabilité 400 salles de classes en RG ;
- Résultat annuel attendu 2 : avoir rajouté 204 salles classe en RG ;
- Résultat annuel attendu 3 : avoir construit 412 salles de classe en RG ;
- Résultat annuel attendu 4 : avoir construit 140 salles de classe en FINEX/ PISE-AFD ;
- Résultat annuel attendu 5 : avoir livré 160065 tables-bancs en FINEX/ PISE-AFD ;
- Résultat annuel attendu 6 : avoir réalisé 20 % de réécriture/actualisation des curricula APC au pré-primaire ;
- Résultat annuel attendu 7 : avoir réalisé 25 % de réécriture/actualisation des curricula APC au primaire ;
- Résultat annuel attendu 8 : avoir formé des encadreurs pédagogiques dans 6 Circonscriptions Scolaires ;
- Résultat annuel attendu 9 : avoir porté à 50% le pourcentage d'écoles ayant bénéficié de la supervision des encadreurs pédagogiques formés.

OBJECTIF N°2 : Renforcer l'offre des services sociaux des Circonscriptions Scolaires

- Résultat annuel attendu 1 : avoir noué/signé 2 partenariats pour l'appui aux actions du Ministère de l'Education Nationale ;
- Résultat annuel attendu 2 : avoir référé 1000 élèves vers les personnels spécialisés des circonscriptions scolaires ;
- Résultat annuel attendu 3 : avoir porté à 6 le nombre de Circonscriptions Scolaires ayant des personnels spécialisés et qui offrent des prestations aux apprenants ;
- Résultat annuel attendu 4 : avoir pris en charge 50% d'apprenants victimes de violences signalées.

OBJECTIF N°1 : Généraliser le pré-primaire et l'APC au primaire**Type de finalité des résultats visés**

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultats annuels

- **Résultat annuel attendu 1** : avoir réhabilité 400 salles de classes en RG ;
- **Résultat annuel attendu 2** : avoir rajouté 204 salles classe en RG ;
- **Résultat annuel attendu 3** : avoir construit 412 salles de classe en RG ;
- **Résultat annuel attendu 4** : avoir construit 140 salles de classe en FINEX/ PISE-AFD ;
- **Résultat annuel attendu 5** : avoir livré 16065 tables-bancs en FINEX/ PISE-AFD ;
- **Résultat annuel attendu 6** : avoir réalisé 20 % de réécriture/actualisation des curricula APC au pré-primaire ;
- **Résultat annuel attendu 7** : avoir réalisé 25 % de réécriture/actualisation des curricula APC au primaire ;
- **Résultat annuel attendu 8** : avoir formé des encadreurs pédagogiques dans 6 Circonscriptions Scolaires;
- **Résultat annuel attendu 9** : avoir porté à 50% le pourcentage d'écoles ayant bénéficié de la supervision des encadreurs pédagogiques formés.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2027
Nombre de salles de classe réhabilitées en RG	NBR	1000	400	400	-	-
Nombre de salles de classe rajoutées en RG	NBR	6	204	204	-	-
Nombre de salles de classe construites en RG	NBR	50	0	412	412	413
Nombre de salles de classe construites en FINEX/ PISE-AFD	NBR	86	0	140	0	140
Nombre de tables-bancs livrés en FINEX/ PISE-AFD	NBR	13 440	16 065	16 065	16 065	48 195
Taux de de réécriture/actualisation des curricula APC au pré-primaire	%	60	20	20	0	100
Taux de de réécriture/actualisation des curricula APC au primaire	%	50	25	25	0	100
Nombre de Circonscriptions Scolaires ayant des Encadreurs pédagogiques formés	NBR	3	9	6	6	24
Pourcentage d'écoles ayant bénéficié de la supervision des encadreurs pédagogiques formés	%	38	50	50	12	100

Source des données : PAP 2024 Programme Enseignement pré-primaire et primaire, données DGESN, DGPE et IPN.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D' ACTIONS

Résultat annuel attendu 1 : avoir réhabilité 400 salles de classes en RG

- Activité 1 : planifier et programmer les investissements/Etendre et équiper des Complexes scolaires dans les localités des neuf provinces du pays ;
- Activité 2 : planifier et programmer les investissements/Doter le Ministère d'un fonds de gardiennage des établissements scolaires.

Résultat annuel attendu 2 : avoir rajouté 204 salles de classe en RG

- Activité 1 : planifier et programmer les investissements/Etendre et équiper des Complexes scolaires dans les localités des neuf provinces du pays ;
- Activité 2 : planifier et programmer les investissements/Doter le Ministère d'un fonds de gardiennage des établissements scolaires.

Résultat annuel attendu 3 : avoir construit 412 salles de classe en RG

- Activité 1 : planifier et programmer les investissements/Etendre et équiper des Complexes scolaires dans les localités des neuf provinces du pays ;
- Activité 2 : planifier et programmer les investissements/Doter le Ministère d'un fonds de gardiennage des établissements scolaires.

Résultat annuel attendu 4 : avoir construit 140 salles de classe en FINEX/ PISE-AFD

- Activité 1 : planifier et programmer les investissements/Etendre et équiper des Complexes scolaires dans les localités des neuf provinces du pays ;
- Activité 2 : planifier et programmer les investissements/Respecter la clause conventionnelle PISE Etat Gabonais/AFD sur la maintenance et l'entretien des établissements scolaires

Résultat annuel attendu 5 : avoir livré 16065 tables-bancs en FINEX/ PISE-AFD

- Activité 1 : planifier et programmer les investissements/Respecter la clause conventionnelle PISE Etat Gabonais/AFD sur la maintenance et l'entretien des établissements scolaires

Résultat annuel attendu 6 : avoir réalisé 20 % de réécriture/actualisation des curricula APC au pré-primaire

- Activité 1 : réviser, concevoir, valider, diffuser les curricula et les supports éducatifs,
- Activité 2 : organiser des Missions de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des projets dans les 9 provinces ;
- Activité 3 : former les encadreurs pédagogiques et les enseignants ;
- Activité 4 : former les instituteurs à Libreville ;
- Activité 5 : former les Instituteurs à Franceville.

(1)

Résultat annuel attendu 7 : avoir réalisé 25 % de réécriture/actualisation des curricula APC au primaire

- Activité 1 : réviser, concevoir, valider, diffuser les curricula et les supports éducatifs,
- Activité 2 : organiser des Missions de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des projets dans les 9 provinces
- Activité 3 : former les encadreurs pédagogiques et les enseignants ;
- Activité 4 : former les instituteurs à Libreville ;
- Activité 5 : former les Instituteurs à Franceville.

Résultat annuel attendu 8 : avoir formé des encadreurs pédagogiques dans 6 Circonscriptions Scolaires

- Activité 1 : former les formateurs à la finalisation des modules de formation ;
- Activité 2 : former les encadreurs pédagogiques ;
- Activité 3 : assurer le suivi de la formation.

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : nombre de salles de classe réhabilitées en RG.

Cet indicateur mesure le nombre de places rénovées sur fonds Etat Gabonais mises à la disposition des apprenants. Il est obtenu à partir d'un décompte arithmétique.

Indicateur 2 : nombre de salles de classe rajoutées en RG

Cet indicateur mesure le nombre de places supplémentaires financées sur fonds Etat Gabonais mises à la disposition des apprenants. Il est obtenu à partir d'un décompte arithmétique.

Indicateur 3 : nombre de salles de classe construite en RG

Cet indicateur mesure le nombre de places construites sur fonds Etat Gabonais mises à la disposition des apprenants. Il est obtenu à partir d'un décompte arithmétique.

Indicateur 4 : nombre de salles de classe construite en FINEX/ PISE-AFD

Cet indicateur mesure le nombre de salles de classe construites sur financement extérieur, notamment dans le cadre du Programme PISE, mises à la disposition des apprenants. Il est obtenu à partir d'un décompte arithmétique.

Indicateur 5 : nombre de tables-bancs livrés en FINEX/ PISE-AFD

Cet indicateur mesure le nombre de tables-bancs acquis sur financement extérieur, notamment dans le cadre du Programme PISE, mis à la disposition des apprenants. Il est obtenu à partir d'un décompte arithmétique.

Indicateur 6 : taux de réécriture/actualisation des curricula APC au pré-primaire

Cet indicateur mesure l'état d'avancement de la réécriture des curricula APC par section et par discipline. Le nombre obtenu x 100 est divisé par le nombre total de disciplines et de sections.

Indicateur 7 : taux de réécriture/actualisation des curricula APC au primaire

Cet indicateur mesure l'état d'avancement de la réécriture des curricula APC par niveau et par discipline. Le nombre obtenu x 100 est divisé par le nombre total de disciplines et de niveaux.

Indicateur 8 : nombre de Circonscriptions Scolaires ayant des Encadreurs pédagogiques formés

Cet indicateur mesure le nombre de Circonscriptions Scolaires dont les Encadreurs pédagogiques ont été. Il est obtenu à partir d'un décompte arithmétique.

Indicateurs 9 : pourcentage d'écoles ayant bénéficié de la supervision des encadreurs pédagogiques formés

Cet indicateur mesure la **population** d'écoles qui ont été supervisées par les encadreurs pédagogiques formés. Le nombre obtenu x 100 est divisé par l'effectif total des écoles de chaque circonscription scolaire.

Contributions des opérateurs/partenaires :

- **Opérateur 1** : Secrétariat d'Orientation Scolaire, Universitaire et Professionnelle (SOSUP)
- **Activité 1** : Gestion des flux des apprenants : orientation et réorientation des élèves admis en 6^e
- **Activité 2** : Identification des apprenants par l'attribution d'un identifiant ;
- **Activité 3** : Accompagnement personnalisé des élèves en difficulté d'apprentissage (action des Conseillers d'Orientation Psychologues).
- **Partenaires 1** : Institut Pédagogique National (IPN)
- **Activité** : élaboration et mise en œuvre des programmes d'enseignement et apprentissage
- **Partenaires 2** : Inspection Générale des Services (IGS)
- **Activité** : contrôle des instruments et organe de gouvernance des établissements (Action 1)
- **Partenaires 3** : Direction Générale du Patrimoine et des Equipements (DGPE)
- **Activité** : constructions et équipements des établissements (Action 2)
- **Partenaire 4** : Direction Générale des Examens et Concours (DGEC)
- **Activité** : évaluation des enseignements et certification (Action 3)
- **Partenaires 5** : Direction Générale des Statistiques, de la Planification et de la Prospective (DGSP)
- **Activité** : statistiques et carte scolaire
- **Partenaires 6** : Direction Générale de l'Appui Pédagogique et Logistique
- **Activité** : mise à disposition de la logistique et de la documentation, diffusion de l'information éducative,
- **Partenaires 7** : Direction Générale du Patrimoine et des Equipements (DGPE)
- **Activité** : constructions et équipements des établissements (Action 2)
- **Partenaire 8** : Direction Générale des Examens et Concours (DGEC)
- **Activité** : évaluation des enseignements et certification (Action 3)
- **Partenaires 9** : Agences du Système des Nations Unies (UNESCO, UNICEF, UNFPA),

- Activité : appui technique et financier dans la mise en œuvre des activités du Programme selon leurs domaines de compétence
- **Partenaires 10** : Agence Française de Développement (AFD)
- Activité : appui technique et financier dans la mise en œuvre des activités des politiques éducatives, notamment le Composante 2, à travers l'Unité de Gestion du Programme d'Investissement dans le Secteur de l'Education (PISE) domaines de compétence.

OBJECTIF N°2 : Renforcer l'offre des services sociaux des Circonscriptions Scolaires

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultats annuels

- **Résultat annuel attendu 1** : avoir noué/signé 2 partenariats pour l'appui aux actions du Ministère de l'Education Nationale ;
- **Résultat annuel attendu 2** : avoir référé 1000 élèves vers les personnels spécialisés des circonscriptions scolaires ;
- **Résultat annuel attendu 3** : avoir porté à 6 le nombre de Circonscriptions Scolaires ayant des personnels spécialisés et qui offrent des prestations aux apprenants ;
- **Résultat annuel attendu 4** : avoir pris en charge 50% d'apprenants victimes de violences signalées.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2027
Nombre de partenariats noués/signés pour l'appui aux actions du Ministère de l'Education Nationale	NBR	ND	5	2	2	1
Nombre d'apprenants référés vers les personnels spécialisés des circonscriptions scolaires	NBR	ND	1000	1000	1000	1000
Nombre de Circonscriptions Scolaires ayant des personnels spécialisés et qui offrent des prestations aux apprenants	NBR	1	8	6	5	4
Pourcentage d'apprenants victimes de violences signalées pris en charge	%	ND	50	50	50	50

Source des données : PAP 2024 Programme Enseignement pré-primaire et primaire, données DGESN.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D' ACTIONS

Résultat annuel attendu 1 : avoir noué/signé 2 partenariats pour l'appui aux actions du Ministère de l'Education Nationale

- Activité 1 : organiser des sessions de signature des conventions des partenariats avec d'autres Ministères et les Organisations de la Société Civile.
- Activité 2 : élaborer et signer les conventions de partenariats avec les Partenaires Techniques et Financiers (Agences du Système des Nations Unies et autres).

Résultat annuel attendu 2 : avoir référé 1000 élèves vers les personnels spécialisés des circonscriptions scolaires

- Activité1 : former le pool national des formateurs multidisciplinaires de formateurs des personnels des services spécialisés des circonscriptions scolaires ;
- Activité 2 : valider, produire et diffuser les outils de prise en charge ;
- Activité 3 : former les accompagnateurs pour la prise en charge des jeunes filles enceintes et des jeunes mères au cours de leur scolarité (Projet « Grossesses Précoces) ;
- Activité 4 : organiser l'accompagnement (psychologique, médical, social, communautaire et psychopédagogique) des jeunes filles enceintes et des jeunes mères au cours de leur scolarité ;
- Activité 5 : organiser l'accompagnement personnalisé des élèves en situation de vulnérabilité sociale.

Résultat annuel attendu 3 : avoir porté à 6 le nombre de Circonscriptions Scolaires ayant des personnels spécialisés et qui offrent des prestations aux apprenants

- Activité1 : organiser l'accompagnement personnalisé des élèves en situation de vulnérabilité sociale dans les services spécialisés des circonscriptions scolaires ;
- Activité 2 : organiser les visites médicales des apprenants.

Résultat annuel attendu 4 : avoir pris en charge 50% d'apprenants victimes de violences signalées ;

- Activité1 : concevoir et produire les modules de formation des personnels spécialisés sur les violences en milieu scolaire ;
- Activité 2 : organiser les sessions de formation des techniciens de la prise en charge sur la prise en charge des violences en milieu scolaire.
- Activité 2 : produire les outils d'accompagnement et de prise en charge des VMS.
- Activité 2 : identifier les points focaux dans les structures de prise en charge extérieures au milieu scolaire.
- Activité 2 : vulgariser le guide de prévention et de prise en charge des VMS auprès de tous les personnels spécialisés des Circonscriptions scolaires.

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : nombre de partenariats noués/signés pour l'appui aux actions du Ministère de l'Education Nationale

Cet indicateur mesure le nombre de conventions de partenariats signés par le Ministère de l'Education Nationale avec les différents partenaires. Il est obtenu à partir d'un décompte arithmétique.

Indicateur 2 : nombre d'apprenants vers les personnels spécialisés des circonscriptions scolaires

Cet indicateur mesure le nombre d'apprenants ayant bénéficié d'un suivi individualisé par les Conseillers d'Orientation Psychologues, les travailleurs sociaux ou le personnel médical intervenant dans les Circonscription Scolaires. Il est obtenu à partir d'un décompte arithmétique.

Indicateur 3 : nombre de Circonscriptions Scolaires ayant des personnels spécialisés et qui offrent des prestations aux apprenants

Cet indicateur mesure le nombre Circonscriptions Scolaires possédant des personnels spécialisés (Conseillers d'Orientation Psychologues, Travailleurs sociaux ou Personnel médical) qui prennent en charge les apprenants qui les sollicitent ou qui leur sont référés. Il est obtenu à partir d'un décompte arithmétique.

Indicateur 4 : pourcentage d'apprenants victimes de violences signalées pris en charge.

Cet indicateur mesure la population d'apprenants victimes de violences ayant bénéficié d'un accompagnement dans les écoles primaires par le nombre total d'apprenants victimes de violences signalées.

Contributions des opérateurs/partenaires :

Opérateur : Secrétariat d'Orientation Scolaire, Universitaire et Professionnelle (SOSUP)

- Activité 1 : identification des apprenants par l'attribution d'un identifiant ;
- Activité 2 : accompagnement personnalisé des élèves en difficulté d'apprentissage (action des Conseillers d'Orientation Psychologue ;
- **Partenaire 1** : Institut Pédagogique National (IPN)
- Activité : élaboration et mise en œuvre des programmes d'enseignement et apprentissage.
- **Partenaire 2** : Inspection Générale des Services (IGS).
- Activité : contrôle des instruments et organe de gouvernance des établissements (Action 2).
- **Partenaire 3** : Direction Générale des Œuvres Scolaires (DGOS).
- Activité : mise en œuvre des activités de vie scolaire (Action 3)
- **Partenaire 4** : Comité de Lutte contre le Sida du Ministère de l'Education Nationale (COLUSIMEN).
- Activité : mise en œuvre des activités de vie scolaire (Action 3).
- **Partenaire 5** : Ministère de la Santé
- Activité : mise en œuvre des activités de vie scolaire (action 3).
- **Partenaire 6** : Ministères des Affaires Sociales.
- Activité : mise en œuvre des activités de vie scolaire (action 3).
- **Partenaire 7** : Agences du Système des Nations Unies (UNESCO, UNICEF, UNFPA),
- Activité : appui technique et financier dans la mise en œuvre des activités du Programme selon leurs domaines de compétence.
- **Partenaire 8** : Agence Française de Développement (AFD)
- Activité : appui technique et financier dans la mise en œuvre des activités des politiques éducatives, notamment le Composante 2, à travers l'Unité de Gestion du Programme d'Investissement dans le Secteur de l'Education (PISE).

PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement						Crédits de paiement					
	Ouvertes en LF (1) pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027	Votés en LFR pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027
		Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP				Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP		
11.444.1: Acquisition des connaissances et compétences de certification	72 825 584 706	84 574 139 153	721 552 700	85 295 691 853	85 295 691 853	85 295 691 853	72 825 584 706	84 574 139 153	721 552 700	85 295 691 853	85 295 691 853	85 295 691 853
Titre 2. Dépenses de personnel	71 484 489 442	71 835 523 440	-	71 835 523 440	71 835 523 440	71 835 523 440	71 484 489 442	71 835 523 440	-	71 835 523 440	71 835 523 440	71 835 523 440
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 341 095 264	1 453 812 591	-	1 453 812 591	1 453 812 591	1 453 812 591	1 341 095 264	1 453 812 591	-	1 453 812 591	1 453 812 591	1 453 812 591
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	721 552 700	721 552 700	721 552 700	721 552 700	-	-	721 552 700	721 552 700	721 552 700	721 552 700
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	11 284 803 122	-	11 284 803 122	11 284 803 122	11 284 803 122	-	11 284 803 122	-	11 284 803 122	11 284 803 122	11 284 803 122
11.444.2: Evaluation des enseignants et des autres personnels	768 954 137	768 954 137	0	768 954 137	768 954 137	768 954 137	768 954 137	768 954 137	0	768 954 137	768 954 137	768 954 137
Titre 3. Dépenses de biens et services	768 954 137	768 954 137	-	768 954 137	768 954 137	768 954 137	768 954 137	768 954 137	-	768 954 137	768 954 137	768 954 137
11.444.3: Scolarisation des élèves handicapés et en difficultés scolaires	100 000 004	100 000 004	0	100 000 004	100 000 004	100 000 004	100 000 004	100 000 004	0	100 000 004	100 000 004	100 000 004
Titre 3. Dépenses de biens et services	100 000 004	100 000 004	-	100 000 004	100 000 004	100 000 004	100 000 004	100 000 004	-	100 000 004	100 000 004	100 000 004
Total pour le programme : Enseignement pré-primaire et primaire	73 694 538 847	85 443 093 294	86 164 645 993	12 470 107 147	86 164 645 994	86 164 645 994	73 694 538 847	85 443 093 294	721 552 700	86 164 645 994	86 164 645 994	86 164 645 994
Titre 2. Dépenses de personnel	71 484 489 442	71 835 523 440	71 835 523 440	351 033 998	71 835 523 440	71 835 523 440	71 484 489 442	71 835 523 440	-	71 835 523 440	71 835 523 440	71 835 523 440
Titre 3. Dépenses de biens et services	2 210 049 405	2 322 766 732	2 322 766 732	112 717 327	2 322 766 732	2 322 766 732	2 210 049 405	2 322 766 732	-	2 322 766 732	2 322 766 732	2 322 766 732
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	721 552 700	721 552 700	721 552 700	721 552 700	-	-	721 552 700	721 552 700	721 552 700	721 552 700
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	11 284 803 122	11 284 803 122	11 284 803 122	11 284 803 122	11 284 803 122	-	11 284 803 122	-	11 284 803 122	11 284 803 122	11 284 803 122

(1) FDC : fonds de concours (article 57 alinéa 2 de la LOLFEB)
ADP : attributions de produits (article 57 alinéa 4 de la LOLFEB)

JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA

AUTRES DEPENSES

JUSTIFICATION PAR ACTION, ACTIVITES ET PAR TITRE

RATTACHEMENT DES SERVICES

Intitulé du Programme	Intitulé du BOP	Intitulé UO	Poste Comptable	Services rattachés
11.444 : Enseignement pré-primaire et primaire	A1 : Fonctionnement de l'Administration centrale	A1K1 : Services centraux pré-primaire	2100	Cabinet du Directeur Général de l'Enseignement Scolaire et Normal (Fonctionnement du Cabinet) Direction de l'Enseignement pré-primaire Service des Equipements Service des Programmes Service des Statistiques Service d'Aide Psychopédagogique
		A1K2 : Services centraux primaire	2100	Direction de l'Enseignement primaire Service de la Scolarité Service des Equipements Service des Programmes Service des Statistiques Service des Ecoles Publiques Conventionnées Direction de l'Enseignement Normal Service de la Formation initiale et continue du pré primaire et primaire Service de la Formation initiale et continue du Secondaire Service de la Recherche Psychopédagogique Service des Statistiques
		A1K3 : Examens et Concours	0000	Direction Générale des Examens et Concours Direction du Baccalauréat Service de la Gestion du Baccalauréat Service de Gestion des Sujets Service de la Logistique Service du Registre du Baccalauréat du Registre Direction des Examens Scolaires et Normaux Service des Examens de l'Enseignement Secondaire Service Examens de l'Enseignement Normal Service du Registre des Examens Scolaires et Normaux Direction des Concours Service des Concours Professionnels Internes Service des Concours Professionnels Externes Service des Concours Scolaires ; Service du Registre des Concours
				Direction Générale des Œuvres Scolaires et Universitaires Service de l'Assurance Scolaire Service des Coopératives et des Mutuelles Service des Sports Scolaires Service des Activités Socioculturelles
				Direction des Activités Socio-éducatives Service de l'Assurance Scolaire Service des Coopératives et des Mutuelles Service des Sports Scolaires Service des Activités Socioculturelles
				Direction des Internats Service du Patrimoine Service de la Restauration ; Service de l'Hébergement Service de la Médecine Scolaire et universitaire
				Direction Générale du Patrimoine et des Equipements Direction de la Programmation des Investissements Service de la Programmation des Investissements Immobiliers Service de la Programmation des Investissements en Equipements Service de la Programmation des Investissements en Logistique Direction des Equipements et de la Logistique Service de la Programmation Service des Equipements Service de la Logistique Service du Registre des Dotations et des Réhabilitation Direction du Patrimoine et des Constructions. Service du Patrimoine Immobilier

				Service du Foncier Scolaire
				Service des Constructions Scolaires
				Direction Générale des Statistiques de la Planification et de la Prospective
				Direction des Statistiques et des Etudes
				Service des Instruments de Collecte
				Service du Traitement Informatique
				Service de la Publication
				Direction de la Planification
				Service de la Planification Sectorielle
				Service de la Planification Globale
				Direction de l'Evaluation et de la Prospective
				Service de la Collecte des Données
				Service de la Prospective Stratégique
				Service de la Prospective Tactique
				Direction du Registre National des Personnels et des Apprenants
				Service du Registre National des Personnels Enseignants
				Administratifs et d'Encadrement
				Service du Registre National des Apprenants
				Service du Registre National des Personnels de Service
				Direction Générale de l'Appui Pédagogique et Logistique
				Direction de l'Imprimerie
				Service de l'Approvisionnement
				Service de la Production
				Service de la Diffusion
				Direction des Médias et des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
				Service de la Radio Emergence
				Service des Nouvelles Technologies de l'Information et des Communications
				Direction de l'Appui Logistique
				Service de l'Equipement Informatique
				Service des Centres de Documentation et des Bibliothèques
				Service de Production du Mobilier Didactique
				Direction de l'Institut Pédagogique National
				Service de la Recherche Appliquée à l'Enseignement Pré Primaire
				Service de la Recherche Appliquée à l'Enseignement Secondaire
				Service de la Recherche Appliquée à l'Enseignement Normal
				Service de Psychologie et de l'Orientation
				Circonscription Scolaire Estuaire
		2100	A2K1 : Administration des écoles publiques de l'Estuaire	Administration Circonscription Scolaire Estuaire
				Service provincial de l'Enseignement pré-primaire et primaire
				Ecoles du pré-primaire de l'Estuaire
				Ecoles publiques de l'Estuaire
				Entretien des écoles du pré-primaire et du primaire
				Circonscription Scolaire Libreville-Nord
		2100	A2K2 : Administration des écoles publiques Libreville-Nord	Administration Circonscription Scolaire Libreville-Nord
		2100		Ecoles du pré-primaire Libreville-Nord
		2100		Ecoles publiques Libreville-Nord
				Circonscription Scolaire Libreville-Centre
		2100	A2K3 : Administration des écoles publiques Libreville-Centre	Administration Circonscription Scolaire Libreville-Centre
		2100		Ecoles du pré-primaire Libreville-Centre
		2100		Ecoles publiques Libreville-Centre
				Circonscription Scolaire Libreville-Est
		2100	A2K4 : Administration des écoles publiques Libreville-Est	Administration Circonscription Scolaire Libreville-Est
		2100		Ecoles du pré-primaire Libreville-Est
		2100		Ecoles publiques Libreville-Est
	A2 Supervision, encadrement et fonctionnement des établissements de l'Estuaire			

A3 Supervision, encadrement et fonctionnement des établissements du Haut-Ogooué	A2K5 : Administration des écoles publiques Libreville-Sud	2100	Circonscription Scolaire Libreville-Sud	
		2100	Administration Circonscription Scolaire Libreville-Sud	
		2100	Ecoles du pré-primaire Libreville-Sud	
		2100	Ecoles publiques Libreville-Sud	
		2100	Ecole Normale des Instituteurs de Libreville ENIL	
		2100	CPP Libreville	
	A3K1 : Administration des écoles publiques Haut-Ogooué-Sud	A3K1 : Administration des écoles publiques Haut-Ogooué-Sud	2200	Circonscription Scolaire Haut-Ogooué-Sud
				Administration Circonscription Scolaire Libreville-Est
				Ecoles du pré-primaire Haut-Ogooué-Sud
				Ecoles publiques Haut-Ogooué-Sud
		A3K2 : Administration des écoles publiques Haut-Ogooué-Nord	2201	Circonscription Scolaire Haut-Ogooué-Nord
			2201	Administration Circonscription Scolaire Haut-Ogooué-Nord
			2201	Ecoles du pré-primaire Haut-Ogooué-Nord
		A3K3 : Administration des écoles publiques Haut-Ogooué-Centre	2201	Ecoles publiques Haut-Ogooué-Nord
			2202	Circonscription Scolaire Haut-Ogooué- Centre
			2202	Administration Circonscription Scolaire Haut-Ogooué- Centre
		A3K4 : Administration des écoles publiques des Plateaux	2202	Ecoles du pré-primaire Haut-Ogooué-Centre
			2202	Ecoles publiques Haut-Ogooué-Centre
			2202	Base Pédagogique de Léconi
2203	Base Pédagogique d'Akiéni			
A3K5 : Administration des écoles publiques de Léconi-Lékoni	2205	Base Pédagogique de Bakoumba		
	2200	Ecole Normale des Instituteurs de Franceville (ENIF)		
A4 Supervision, encadrement et fonctionnement des établissements du Moyen-Ogooué	A4K1 : Administration des écoles publiques Moyen-Ogooué	2300	Circonscription Scolaire Moyen-Ogooué	
			Administration Circonscription Moyen-Ogooué	
			Service provincial de l'Enseignement pré-primaire et primaire	
			Ecoles du pré-primaire du Moyen-Ogooué	
			Ecoles publiques du Moyen-Ogooué	
		Entretien des écoles du pré-primaire et du primaire du Moyen-Ogooué		
A4K2 : Administration des écoles publiques de l'Abanga Bigné	2301	Base Pédagogique de Ndjolé		
A5 : Supervision, encadrement et fonctionnement des établissements de la Ngounié	A5K1 : Administration des écoles publiques Ngounié-Centre	2400	Circonscription Scolaire Ngounié-Centre	
			Administration Circonscription Ngounié-Centre	
			Service provincial de l'Enseignement pré-primaire et primaire	
			Ecoles du pré-primaire Ngounié-Centre	
			Ecoles publiques Ngounié-Centre	
		Entretien des écoles du pré-primaire et du primaire Ngounié-Centre		
	A5K2 : Administration des écoles publiques Ngounié-Nord	2401	Circonscription Scolaire Ngounié-Nord	
			Administration Circonscription Scolaire Ngounié-Nord	
			Ecoles du pré-primaire Ngounié-Nord	
	A5K3 : Administration des écoles publiques Ngounié-Sud		Ecoles publiques Ngounié-Nord	
		2402	Circonscription Scolaire Ngounié-Sud	
			Administration Circonscription Scolaire Ngounié-Sud	
	Ecoles du pré-primaire Ngounié-Sud			
	Ecoles publiques Ngounié-Sud			

		A5K4 : Perfectionnement Pédagogique des Instituteurs Ngounié	2400	CPP Moula	
		A5K5 Administration des écoles publiques de la Dola	2404	Base Pédagogique de Ndéndé	
		A5K6 : Administration des écoles publiques de Ndolou Mandji	2405	Base Pédagogique de Mandji	
A6 : Supervision, encadrement et fonctionnement des établissements de la Nyanga	A6K1 : Administration des écoles publiques Nyanga-Nord		2500	Circonscription Scolaire Nyanga-Nord	
				Administration Circonscription Nyanga-Nord	
				Service provincial de l'Enseignement pré-primaire et primaire	
				Ecoles du pré-primaire Nyanga-Nord	
				Ecoles publiques Nyanga-Nord	
	Entretien des écoles du pré-primaire et du primaire Nyanga				
	A6K2 : Administration des écoles publiques de la Douigny		2502	Base Pédagogique de Moabi	
	A6K3 : Administration des écoles publiques Nyanga-Ouest		2501	Circonscription Scolaire Nyanga-Ouest	
				Administration Circonscription Nyanga-Ouest	
				Service provincial de l'Enseignement pré-primaire et primaire	
Ecoles du pré-primaire Nyanga- Ouest					
Ecoles publiques Nyanga-Ouest					
A6K4 : Administration des écoles publiques de la Doustila		2520	Base Pédagogique de Mabanda		
A7 : Supervision, encadrement et fonctionnement des établissements de l'Ogooué-Ivindo	A7K1: Administration des écoles publiques Ogooué-Ivindo-Centre		2600	Circonscription Scolaire Ogooué-Ivindo-Centre	
				Administration Circonscription Ogooué-Ivindo-Centre	
				Serviceprovincial de l'Enseignement pré-primaire et primaire	
				Ecoles du pré-primaire Ogooué-Ivindo-Centre	
				Ecoles publiques Ogooué-Ivindo-Centre	
	Entretien des écoles du pré-primaire et du primaire Ogooué-Ivindo				
	A7K2 : Administration des écoles publiques Ogooué-Ivindo-Est		2602	Circonscription Scolaire Ogooué-Ivindo-Est	
				2601	Administration Circonscription Ogooué-Ivindo-Centre
					Ecoles du pré-primaire Ogooué-Ivindo- Est
	Ecoles publiques Ogooué-Ivindo-Est				
	A7K3 : Administration des écoles publiques Ogooué-Ivindo-Ouest		2603	Circonscription Scolaire Ogooué-Ivindo-Ouest	
				2601	Administration Circonscription Ogooué-Ivindo-Ouest
Ecoles du pré-primaire Ogooué-Ivindo-Ouest					
Ecoles publiques Ogooué-Ivindo-Ouest					
A7K4 : Administration des écoles publiques de la Mvoug		2603	Base Pédagogique d'Ovan		
A8 : Supervision, encadrement et fonctionnement des établissements de l'Ogooué-Lolo	A8K1 : Administration des écoles publiques Ogooué-Lolo-Nord		2700	Circonscription Scolaire Ogooué-Lolo-Nord	
				Administration Circonscription Ogooué-Lolo-Nord	
				Service provincial de l'Enseignement pré-primaire et primaire	
				Ecoles du pré-primaire Ogooué-Lolo-Nord	
				Ecoles publiques Ogooué-Lolo-Nord	
	Entretien des écoles du pré-primaire et du primaire Ogooué-Lolo				
	A8K2 : Administration des écoles publiques Ogooué-Lolo-Sud		2701	Circonscription Scolaire Ogooué-Lolo-Sud	
				2701	Administration Circonscription Ogooué-Lolo- Sud
					Ecoles du pré-primaire Ogooué-Lolo- Sud
	Ecoles publiques Ogooué-Lolo- Sud				
	A8K3 : Administration des écoles publiques de l'Offoué Onoye		2702	Base Pédagogique d'Iboundji	
	A8K4 : Administration des écoles publiques de la Lombo Bouenguidi		2703	Base Pédagogique de Pana	

		A8K3 : Administration des écoles publiques de Matsatsa	2701	Base Pédagogique de Matsatsa	
A9 Supervision, encadrement et fonctionnement des établissements de l'Ogooué-Maritime		A9K1 : Administration des écoles publiques Ogooué-Maritime	2800	Circonscription Scolaire Ogooué-Maritime	
				Administration Circonscription Ogooué-Maritime	
				Service provincial de l'Enseignement pré-primaire et primaire	
				Ecoles du pré-primaire Ogooué-Maritime	
		A9K2 : Administration des écoles publiques d'Etimboué	2801	Base Pédagogique d'Omboué	
		A9K3 : Administration des écoles publiques de Ndogou	2802	Base Pédagogique de Gamba	
B1 : Supervision, encadrement et fonctionnement des établissements du Woleu-Ntem		B1K1 : Administration des écoles publiques Woleu-Centre	2900	Circonscription Scolaire Woleu-Ntem-Centre	
				Administration Circonscription Woleu-Ntem- Centre	
				Service provincial de l'Enseignement pré-primaire et primaire	
				Ecoles du pré-primaire Woleu-Ntem- Centre	
			B1K2 : Administration des écoles publiques Woleu-Sud	2902	Circonscription Scolaire Woleu-Ntem-Sud
		Administration Circonscription Woleu-Ntem- Sud			
		Service provincial de l'Enseignement pré-primaire et primaire			
		Ecoles du pré-primaire Woleu-Ntem-Sud			
			B1K3 : Administration des écoles publiques Woleu-Ntem- Nord	2901	Circonscription Scolaire Woleu-Ntem-Nord
		Administration Circonscription Woleu-Ntem- Nord			
		Service provincial de l'Enseignement pré-primaire et primaire			
		Ecoles du pré-primaire Woleu-Ntem-Nord			
		B1K4 : Administration des écoles publiques Woleu-Ntem- Est	2904	Circonscription Scolaire Woleu-Ntem-Est	
	Administration Circonscription Woleu-Ntem- Est				
	Service provincial de l'Enseignement pré-primaire et primaire				
		B1K5 : Administration des écoles publiques du Haut Como	2903	Base Pédagogique de Medouneu	
		B1K6 : Perfectionnement pédagogique des Instituteurs du Woleu-Ntem	2900	CPP d'Oyem	

PROGRAMME: ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme « Enseignement Secondaire » décline de la Mission Education Nationale. Il a pour finalité d'organiser, animer et évaluer la gestion, la pédagogie et la vie scolaire dans les établissements d'Enseignement secondaire général.

L'enseignement secondaire général est dispensé dans les collèges d'enseignement général et dans les lycées. Il s'adresse à la tranche d'âge de 12 à 18 ans et s'étend sur une période de 7 ans répartie en deux cycles : le cycle moyen ou premier cycle d'une durée de quatre ans (de la Sixième à la Troisième), sanctionné par le Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC), et le second cycle, d'une durée de trois ans (de la Seconde à la Terminale, littéraire ou scientifique), sanctionné par le Baccalauréat qui donne accès à l'enseignement supérieur.

L'accès à l'Enseignement secondaire général est conditionné par l'obtention du Certificat d'Etudes Primaires additionnée à la moyenne annuelle de la classe de cinquième année du primaire, selon un quota défini par les textes.

Le programme « Enseignement Secondaire » est dirigé par le **Directeur Général de l'Enseignement Scolaire et Normal (DGESN)**.

Le programme recouvre :

- la gouvernance des établissements secondaires ;
- l'infrastructure et l'équipement des établissements ;
- la gestion des enseignements/apprentissages ;
- la gestion des évaluations, intégrant les examens et concours ;
- la gestion des personnels ;
- la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'Orientation et de Formation.

Le programme doit être en articulation avec les programmes :

- « Enseignement pré-primaire et primaire » ;
- « Enseignement technique et professionnel » ;
- « Education populaire » ;
- « Formation professionnelle » ;
- « Pilotage et soutien des politiques de l'Education » ;

DECLINAISON OPERATIONNELLE DU PROGRAMME

La cartographie du programme Enseignement Secondaire est résumée dans le tableau ci-dessous :

Cartographie	Nombre de BOP		Nombre d'UO		Nombre d'opérateurs	Autres établissements publics (1)
	Niveau central	Niveau déconcentré	Niveau central	Niveau déconcentré		
Action 1 : Acquisitions des connaissances et des compétences et Certifications	1					
Action 2 : Evaluation des enseignants et des autres personnels	1	9	5	124		
Action 3 : Scolarisation des élèves handicapés et en difficultés scolaires						
Action 4 : Promouvoir la politique publique en matière d'Orientation et de Formation.					1	
Total	2	9	5	124	1	

Il s'agit du nombre d'établissements publics de l'état recevant une subvention mais n'ayant pas le statut d'opérateur de l'état

PRESENTATION DES ACTIONS

Le programme « Enseignement secondaire » compte trois (3) actions :

ACTION N° 1 : : acquisitions des connaissances et des compétences et Certifications

Cette action intéresse les domaines afférents à l'amélioration de la qualité des enseignements et de l'accès à l'éducation. Elle est centrée sur la mise en place du Cadre d'Orientation Curriculaire (COC), la formation continue, la mise en œuvre de la politique nationale du Manuel scolaire (élaboration et achat des manuels), l'organisation des examens et concours du secondaire et de l'enseignement normal, et la fourniture, la construction/réhabilitation/extension et l'équipement des infrastructures scolaires.

Ses principales activités régaliennes consistent, pour les pans « Réformes pédagogiques/Examens nationaux et concours », à :

- assurer la coordination et la mise en œuvre des programmes pédagogiques et des enseignements ;
- collaborer à la conception des programmes et à l'ouverture de nouvelles filières de formation dans les écoles normales ;
- coordonner la mise en application des programmes d'action des établissements en matière de vie scolaire ;
- valider les projets d'établissement ;
- coordonner l'exécution des programmes d'activités des directions et des services ;
- élaborer les projets de fonctionnement et d'investissement de la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire et Normal ;
- animer, organiser et contrôler la gestion, la pédagogie et la vie scolaire les établissements secondaires publics et privés ;
- participer à l'évaluation des besoins, à la définition des emplois, au recrutement et à l'affectation des personnels ;
- préparer les projets de textes nécessaires en matière d'enseignement secondaire ;
- participer à la gestion des carrières des personnels enseignants.

Les entités mobilisées pour la mise en œuvre de ces activités sont, au niveau central, par la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire et Normal (DGESN, l'Institut Pédagogique National (IPN), la Direction Générale des Examens et Concours (DGEC), ainsi que les différents services. Les entités déconcentrées sont les Directions d'Académies Provinciales (DAP), les Collèges d'Enseignement Secondaire (CES) et les Lycées.

Dans le volet « Construction/réhabilitation/extension et équipement des infrastructures scolaires », les activités régaliennes visent à :

- évaluer les investissements ;
- planifier et programmer les investissements ;
- veiller à l'acquisition des terrains et des titres de propriété en collaboration avec les autres services compétents ;
- normaliser les constructions scolaires et les logements ;
- planifier, suivre et contrôler les travaux ;
- tenir les statistiques et établir une base de données ;
- élaborer les projets de budget d'investissement et de fonctionnement.

Cette action est mise en œuvre par la Direction Générale du Patrimoine et des Equipements (DGPE), à travers la Direction de la Programmation des Investissements (DPI), la Direction des Equipements et de la Logistique (DEL), la Direction du Patrimoine et des Constructions (DPC) et leurs services rattachés. Les Directions d'Académies Provinciales (DAP), notamment le Service du Patrimoine et les écoles pré-primaires et primaires sont également mobilisées.

ACTION N° 2 : Evaluation des enseignants et des autres personnels

Cette action réfère également à l'amélioration de la qualité des enseignements et de l'accès à l'éducation. Elle est centrée le fonctionnement des établissements du second degré général et leur appui technique dans le sens du contrôle et du renforcement des instruments de gouvernance administrative, financière et pédagogique. Elle concerne également le renforcement des capacités techniques des acteurs du système éducatif du secondaire

Ses principales activités régaliennes consistent.

- élaborer les projets de fonctionnement et d'investissement des Directions rattachées au Programme ;
- assurer la coordination et la mise en œuvre des programmes pédagogiques et des enseignements ;
- collaborer à la conception des programmes et à l'ouverture de nouvelles filières de formation ;
- collaborer à l'élaboration des programmes, des projets d'amélioration du fonctionnement et de l'encadrement au niveau de l'enseignement secondaire ;
- coordonner la mise en application des programmes d'action des établissements en matière de vie scolaire ;
- valider les projets des Directions d'Académies Provinciales ;
- coordonner l'exécution des programmes d'activités des directions et des services ;
- coordonner la mise en œuvre des programmes pédagogiques, de formation initiale et de perfectionnement ;
- animer, organiser et contrôler la gestion, la pédagogie et la vie scolaire dans les académies provinciales et les établissements secondaires publics et privés ;
- participer à l'évaluation des besoins, à la définition des emplois, au recrutement et à l'affectation des personnels ;
- rassembler et interpréter les données fournies par la recherche fondamentale et appliquée à l'éducation ;
- établir un réseau d'informations, d'orientation et d'aide psychopédagogique ;
- préparer les projets de textes nécessaires en matière d'enseignement secondaire ;
- participer à la gestion des carrières des personnels enseignants.

Les entités mobilisées pour la mise en œuvre de cette action sont, au niveau central, l'Institut Pédagogique National (IPN), la Direction Centrale des Ressources Humaines (DCRH) et la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire et Normal (DGESN) et leurs services compétents respectifs. Les entités déconcentrées sont les Directions d'Académies Provinciales (DAP) et les établissements secondaires publics et privés.

L'action 2 concentre en outre toutes les activités liées à l'amélioration du cadre de vie scolaire. Il s'agit des questions de prévention et de prise en charge des victimes des violences en milieu scolaire, d'éducation à la santé sexuelle et reproductive des Adolescents et Jeunes, notamment la maternité et la paternité précoces ; les questions de couverture médicale des apprenants, de leur sécurité alimentaire, d'Inclusion et de développement par le sport et les activités socioéducatives.

Les activités régaliennes visent à :

- mettre en application les programmes d'action des établissements en matière de vie scolaire ;
- valider les projets d'établissements ;
- identifier et veiller à la satisfaction des besoins sociaux des élèves ;
- améliorer les conditions de vie et d'étude des élèves ;
- mener des actions de renforcement de capacités des personnels d'encadrement pédagogique, personnels spécialisés, enseignants et élèves et des Associations des Parents d'Elèves (APE) en matière de vie scolaire ;
- développer des partenariats.

Cette action portée principalement par la Direction Générale des Œuvres Scolaire (DGOS) et la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire et Normal (DGESN), mobilise également le Comité de Lutte contre Sida du Ministère de l'Education Nationale (COLUSIMEN) ainsi que l'ensemble des services déconcentrés impliqués dans la gestion de la Vie Scolaire.

ACTION N° 3 : appui à l'enseignement privé

Cette action porte sur l'accompagnement des établissements privés confessionnels, laïcs reconnus d'utilité publique et ceux ayant un partenariat avec l'Etat. L'accompagnement est technique (renforcement des capacités managériale et pédagogiques, mise à disposition des enseignants) ou financier (frais d'écolage, subvention). Elle intègre aussi le multi partenariat.

Ses principales activités régaliennes consistent à :

- recueillir les données relatives aux effectifs des apprenants et enseignants,
- organiser la mobilité des enseignants dans les établissements confessionnels et laïcs reconnus d'utilité publique ;
- organiser l'orientation des élèves admis en 6^e vers les établissements partenaires ;
- assurer le contrôle de la qualité des enseignements et de la vie scolaire ;
- élaborer les projets de fonctionnement et d'investissement des Directions rattachées au Programme ;
- assurer le paiement des activités de transferts.

Les entités mobilisées pour la mise en œuvre de cette action sont, au niveau central, la Direction Centrale des Ressources Humaines (DCRH), la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire et Normal (DGESN), la Direction

Centrale des Affaires Financières, le Secrétariat Permanent à l'Orientation Scolaire, Universitaire et Professionnelle (SOSUP) et leurs services compétents respectifs. Les entités déconcentrées sont les Directions d'Académies Provinciales (DAP) et les établissements secondaires publics et privés.

ACTION N° 4 : promouvoir la politique publique en matière d'Orientation et de Formation

L'action 4 concentre toutes les activités relatives à l'orientation scolaire, universitaire et professionnelle. A cela s'ajoute le suivi de la trajectoire dans le système éducatif et de formation gabonais.

Ces actions visent à :

- attribuer un numéro d'identification à l'ensemble des apprenants et de suivre leur progression académique ;
- identifier et de répertorier les besoins de formation et les métiers utiles au développement du pays ;
- identifier et répertorier les établissements susceptibles de répondre aux besoins exprimés pour la formation ;
- orienter ou de réorienter, en collaboration avec les autres administrations concernées, dans les établissements publics ou privés, sur le plan national et international, les élèves et étudiants en fonction des quotas de bourses disponibles selon les priorités de développement arrêtées par le Gouvernement ;
- orienter et/ou de réorienter les élèves et étudiants en tenant compte des aptitudes et des besoins de formation ;
- De mettre à la disposition du public les offres de formation ;
- De prospecter et de vulgariser, en collaboration avec les autres administrations concernées, les offres de stages dans les structures publiques et privées ;
- De mettre à la disposition des instances de promotion de l'emploi, les données nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

En matière d'Education, la volonté politique exprimée par les plus hautes autorités de l'Etat est contenue dans Plan National de Développement de la Transition (PNDT). En lien avec le pilier 4 consacré au « DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN ET INCLUSION SOCIALE », la politique éducative traduite dans le Plan de Développement de l'Education Nationale (2024-2026) et les autres documents stratégiques connexes, vise essentiellement l'accès universel à une éducation de qualité et inclusive dans des conditions de sécurité pour tous.

Pour ce faire, les attentes des usagers portent sur :

- l'accès de tous les enfants à l'éducation secondaire ;
- la réussite des élèves aux examens et concours ;
- un nombre acceptable d'élèves par classe, grâce à une bonne gestion prévisionnelle ;
- la mise à disposition d'enseignants de qualité et en nombre suffisant, partout sur le territoire ;
- le renforcement de l'encadrement pédagogique.

Plusieurs points marquants peuvent d'ores et déjà être mis à l'actif des pouvoirs publics dans le champ du programme :

- la prise en compte de plusieurs actions contenues dans les différents axes du plan de Développement de l'Education Nationale (Renforcement de la gouvernance et du pilotage du système éducatif, Amélioration de la qualité des enseignements et de l'accès à l'éducation, Amélioration du cadre de vie scolaire). Il est ainsi noté :
- la réforme du cadre institutionnel et juridique ;
- le dispositif de formation initiale et continue des enseignants ;
- l'engagement dans la mise en place du Cadre d'Orientation Curriculaire ;
- la poursuite de la transformation de certains C.E.S en Lycées ;
- la poursuite de la politique d'extension / réhabilitation de plusieurs Lycées et Collèges ;
- la construction/acquisition de nouveaux établissements ;
- l'amélioration du taux de réussite au Brevet et au Baccalauréat ces dernières années ;
- la gratuité de la scolarité ;
- la réhabilitation de l'allocation d'études aux élèves du secondaire ;
- la réduction progressive du déficit en enseignants par l'octroi de postes budgétaires et le retour des recrutements directs et indirects ;
- l'actualisation de la carte scolaire ;
- la conception, l'édition et la distribution des manuels scolaires gabonais ;
- les Assises sur la politique nationale du manuel scolaire ;
- l'organisation des activités socioéducatives (Concours « Miss Sciences », Festi School, ect.) ;
- la poursuite du programme du maintien à l'école des filles enceintes et jeunes mères dans le cadre du projet « Grossesses précoces » ;
- le retour de l'Education à la citoyenneté ;
- la mise en place du Secrétariat à l'Orientation Scolaire Universitaire et Professionnelle (SOSUP).

Cependant, de nombreux points d'attention contribuent à retarder l'atteinte de l'ensemble des objectifs stratégiques du Programme tels que fixés par Etats Généraux de l'Education tenus en 2010 et le Plan de Développement de l'Education Nationale suivantes :

- le déficit en infrastructures ayant pour conséquence des effectifs pléthoriques (50 à 70 élèves par classe) ;
- le déficit en enseignants particulièrement dans les disciplines scientifiques ;
- le fort taux de redoublement (40 à 50%);
- certains cas de violence en milieu scolaire et des situations de vulnérabilité (persistance des grossesses précoces et des cas de précarité menstruelle);
- l'insuffisance des budgets alloués ;
- les difficultés d'exécution de l'ensemble des crédits budgétaires alloués ;
- le taux de chômage estimé globalement à 22% dont 38% chez les jeunes ;
- le taux d'analphabétisme de 22% ;

- l'insuffisance des structures d'alphabétisation et d'éducation non formelle ;
- l'incivisme grandissant des citoyens ;
- l'inadéquation éducation-formation-emploi ;
- le déficit en personnels d'encadrement (à l'instar des conseillers d'orientation psychologues) ;
- le taux de déscolarisation et de déperdition croissant au fil des années ; un (01) élève sur deux (02) termine le collège alors que la majorité des analystes des systèmes éducatifs recommandent un achèvement universel de ce cycle d'enseignement ;
- d'un taux insignifiant d'élèves dans les séries scientifiques ;
- l'absence d'entretien des structures existantes ;
- l'absence des CDI et des bibliothèques dans plusieurs établissements ;

Même si de manière global l'enseignement secondaire a réussi l'accès à l'éducation universelle, il affiche cependant une qualité de l'enseignement jugée peu satisfaisante.

La qualité de l'éducation est une problématique au cœur du défi majeur de la transformation de l'Education, à relever afin de rendre l'offre publique d'enseignement scolaire plus adaptée à la demande. Elle devra reposer sur une gouvernance des établissements régulièrement accompagnée, dont les crédits de fonctionnement devront être revalorisés.

Pour atteindre l'objectif d'accès universel à une éducation de qualité et inclusive dans des conditions de sécurité pour tous, la mise en œuvre du PAP fera appel au dialogue de gestion permanent entre les acteurs de la chaîne managériale, les points focaux et responsables des services et opérateurs rattachés. Bien que les acquis soient consolidés, la stratégie devra aussi envisager la rupture dans l'affectation des ressources, les Unités Opérationnelles devant tenir compte de la taille et de la spécificité de chaque entité et les crédits devant être gérés directement par les services. La stratégie s'appuiera également sur le Partenariats Publics-Privés, sous toutes ses formes.

En matière d'infrastructures scolaires, outre la poursuite de la politique de construction, d'extension, réhabilitation et d'achèvement des salles de classes dans des zones et établissements clairement identifiés, il s'agira de procéder à la recherche de nouveaux sites dans les bassins pédagogiques à forte densité de population scolaire, capables de recevoir des complexes. À cet effet, les Actes de la Commission Nationale de la Carte Scolaire (2024) serviront de documents de référence. Le programme prévoit ainsi la création d'une Unité Opérationnelle dédiée à la maintenance et l'entretien de l'infrastructure et de l'équipement (Entretien et Fourniture Bâtiment).

Sur le plan pédagogique, le PAP s'appuiera principalement sur le Cadre d'Orientation Curriculaire dont les déclinaisons intègrent les modèles développés et reconnus sur le plan international, tout en préservant la spécificité et la culture gabonaise. Les thématiques émergentes seront également prises en compte.

Par ailleurs, la gestion des flux des apprenants est un autre élément important de la stratégie car elle fait la promotion de l'équité dans l'éducation et permet de réduire l'inadéquation formation-emploi. Le SOSUP travaille dans l'optique d'acquérir des outils diversifiés conduisant à la mise en œuvre de la politique publique de l'Etat en matière de formation et d'orientation.

Ces outils sont :

- Le Salon National de l'Orientation (***instrument indispensable d'appui à la prise de décision vocationnelle de l'apprenant en cours de scolarisation***) ;
- Les campagnes d'orientation scolaire, universitaire et professionnelle (***qui favorisent la promotion du système éducatif à travers la vulgarisation des passerelles, séries et filières et ordres d'enseignement***) ;
- Les actions de prospection et de planification nationale de l'orientation (***qui permettront d'une part d'identifier les partenaires et les offres de formation, et d'autre part, d'anticiper sur les besoins en matière d'orientation et de formation***) ;
- Le placement et la mise en stage des apprenants (***qui permettra d'assurer l'équité dans la formation et de favoriser l'employabilité***) ;
- Les opérations de gestion des flux des apprenants (***qui permettront un meilleur suivi des trajectoires scolaires, universitaires et professionnelles***).

S'agissant du cadre de vie scolaire, le PAP devra intensifier le multi partenariat impliquant les acteurs étatiques, le milieu communautaire et les partenaires techniques et financiers. Au sein du Programme, le principe de mutualisation d'actions et de moyens devra être développé, notamment en matière de sensibilisation sur la santé sexuelle et reproductive des Adolescents et Jeunes (SSRAJ), de gestion des violences en milieu scolaire, de la précarité menstruelle et d'accompagnement de jeunes filles enceintes et jeunes mères au cours de leur scolarité. Les

préconisations retenues dans le cadre de la Budgétisation Sensible au Genre (BSG) recommandée par le Fonds Monétaire International (FMI) serviront autant d'orientations stratégiques.

En dernier ressort, le Programme valorisera les nouvelles activités à fort impact socioculturel et éducatif non souvent budgétisées (FESTI SCHOOL, OLYMPIADES, Miss Sciences, Concours National des Meilleurs Elèves).

ENJEUX

- Enjeu 1 : Garantir l'accès de tous les enfants à un enseignement secondaire de qualité ;
- Enjeu 2 : Assurer un environnement scolaire égalitaire, équitable, inclusif, sain et sûr.

LISTE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES AVEC LE(S) RESULTAT(S) ANNUEL(S) ATTENDU(S)

OBJECTIF N°1 : Réduire le décrochage scolaire au premier et second cycle du secondaire général et favoriser la transition entre l'enseignement général et l'enseignement technique.

- Résultat annuel attendu 1 : avoir augmenté de 16065 salles les capacités d'accueil ;
- Résultat annuel attendu 2 : avoir réhabilité 10 internats
- Résultat annuel attendu 3 : avoir réalisé 50% du socle commun des connaissances et des compétences ;
- Résultat annuel attendu 4 : avoir réalisé 50 % de réécriture/actualisation des curricula APC intégrant les thématiques émergentes dans les 11 disciplines de la 6e en 3e ;
- Résultat annuel attendu 5 : avoir harmonisé les coefficients et volumes horaires dans 11 disciplines et dans les 3 trimestres ;
- Résultat annuel attendu 6 : avoir formé 30 % d'encadreurs pédagogiques par spécialité/département ;
- Résultat annuel attendu 7 : avoir formé/renforcé les capacités de 50% d'enseignants par spécialité ;
- Résultat annuel attendu 8 : avoir porté à 70% le taux d'admission au second cycle des élèves de fin du premier cycle ;
- Résultat annuel attendu 9 : avoir porté à 5% le pourcentage d'élèves du secondaire général orientés vers l'enseignement technique et professionnel.

OBJECTIF N°2 : Renforcer l'offre des services sociaux des établissements secondaires

- Résultat annuel attendu 1 : avoir noué/signé 2 partenariats pour l'appui aux actions du Ministère en charge de l'éducation ;
- Résultat annuel attendu 2 : avoir pris en charge d'apprenants pris en charge 10 000 élèves par les personnels spécialisés ;
- Résultat annuel attendu 3 : avoir offert des prestations aux apprenants dans 3 services spécialisés ;
- Résultat annuel attendu 4 : avoir pris en charge 50% d'apprenants victimes de violences signalées ;
- Résultat annuel attendu 5 : avoir admis à l'internat 10% d'apprenants économiquement faibles recensés.

OBJECTIF N°1 : Réduire le décrochage scolaire aux premiers et seconds cycles du secondaire général et favoriser la transition entre l'enseignement général et l'enseignement technique

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultats annuels

- **Résultat annuel attendu 1** : avoir augmenté de 16065 salles les capacités d'accueil ;
- **Résultat annuel attendu 2** : avoir actualisé/révisé 50% les curricula de formation au premier et au second cycle du secondaire selon l'APC ;
- **Résultat annuel attendu 3** : avoir harmonisé les coefficients et volumes horaires dans 11 disciplines et dans les 3 trimestres ;
- **Résultat annuel attendu 4** : avoir renforcé les capacités 30 % d'encadreurs pédagogiques par spécialité/département ;
- **Résultat annuel attendu 5** : avoir renforcé les capacités de 50% d'enseignants par spécialité/département ;
- **Résultat annuel attendu 6** : avoir porté à 70% le taux d'admission au second cycle des élèves de fin du premier cycle ;
- **Résultat annuel attendu 7** : avoir porté à 5% le pourcentage d'élèves du secondaire général orientés vers l'enseignement technique et professionnel.
- **Résultat annuel attendu 8** : avoir porté à 35% le pourcentage d'élèves de 3^{ème} du secondaire général à orienter vers l'enseignement technique et professionnel ;
- **Résultat annuel attendu 9** : avoir porté à 50% le pourcentage d'élèves du primaire à orienter vers l'enseignement technique et professionnel ;
- **Résultat annuel attendu 10** : avoir orienté 100% des élèves de cinquième année âgés de 18 ans et plus vers la formation professionnelle ;
- **Résultat annuel attendu 11** : avoir orienté les élèves du secondaire général en difficultés d'apprentissage vers la formation professionnelle ;

Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2027
Nombre de places augmentées dans les établissements existants et nouveaux	NBR	5 000	16065	16065	16065	48195
Taux de réalisation de réécriture/actualisation des curricula APC au premier et au second cycle du secondaire	%	50	50	0	0	100
Nombre de matières dont les coefficients et volumes horaires ont été harmonisés et équilibrés	NBR	11	0	0	0	11
Pourcentage d'encadreurs pédagogiques du secondaire formés par spécialité/département	%	50	30	20	0	100
Pourcentage d'enseignants du secondaire par spécialité dont les capacités ont été renforcées	%	50	50	50	50	50
Pourcentage d'élèves de fin du premier cycle admis au second cycle	%	70	70	80	80	80
Pourcentage d'élèves du secondaire général orientés vers l'enseignement technique et professionnel	%	3	5	10	12	30
Pourcentage d'élèves de 3ème	%	NA	NA	35	40	45

du secondaire général à orienter vers l'enseignement technique et professionnel						
Pourcentage d'élèves du primaire à orienter vers l'enseignement technique et professionnel	%	NA	NA	50	50	50
Pourcentage des élèves de cinquième année âgés de 18 ans et plus vers la formation professionnelle	%	NA	NA	100	100	100
Avoir orienté les élèves du secondaire général en difficultés d'apprentissage vers la formation professionnelle	%	NA	NA	100	100	100

Source des données : PAP 2024 Programme Enseignement Secondaire, données DGESN, DGPE, IPN et SOSUP

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D' ACTIONS

Résultat annuel attendu 1 : avoir augmenté de 16 065 salles les capacités d'accueil

- Activité 1 : planifier et programmer les investissements/Etendre et équiper des Complexes scolaires dans les localités des neuf provinces du pays ;
- Activité 2 : planifier et programmer les investissements/Doter le Ministère de moyens roulants ;
- Activité 3 : planifier et programmer les investissements/Doter le Ministère d'un fonds de gardiennage des établissements scolaires ;
- Activité 4 : planifier et programmer les investissements/Respecter la clause conventionnelle PISE Etat Gabonais/AFD sur la maintenance et l'entretien des établissements scolaires ;
- Activité 5 : planifier et programmer les investissements/Réhabilitation du Lycée Paul Marie YEMBIT de

Résultat annuel attendu 2 : avoir actualisé/révisé 50% les curricula de formation au premier et au second cycle du secondaire selon l'APC

- Activité 1 : coordonner la mise en œuvre des programmes pédagogiques, de formation initiale et de perfectionnement/Former les formateurs et la finalisation du module de formation
- Activité 2 : coordonner la mise en œuvre des programmes pédagogiques, de formation initiale et de perfectionnement/Former les enseignants expérimentateurs à Libreville ;
- Activité 3 : coordonner la mise en œuvre des programmes pédagogiques, de formation initiale et de perfectionnement/Former les enseignants expérimentateurs hors de Libreville (Département du Komo Mondah et le reste des provinces) ;
- Activité 4 : coordonner la mise en œuvre des programmes pédagogiques, de formation initiale et de perfectionnement/Assurer le suivi de l'expérimentation sur l'ensemble du territoire ;
- Activité 5 : coordonner la mise en œuvre des programmes pédagogiques, de formation initiale et de perfectionnement/Réajuster les curricula

Résultat annuel attendu 3 : avoir harmonisé les coefficients et volumes horaires dans 11 disciplines et dans les 3 trimestres

- Activité 1 : mener les études préalables à l'introduction de toute innovation pédagogique /Organiser les séances d'harmonisation des coefficients ainsi que les volumes horaires avec les différentes parties prenantes ;
- Activité 2 : mener les études préalables à l'introduction de toute innovation pédagogique /Organiser un atelier national de production et de validation des supports pédagogiques ;
- Activité 3 : Mener les études préalables à l'introduction de toute innovation pédagogique /Prendre les textes juridiques.

Résultat annuel attendu 4 : avoir formé 30 % d'encadreurs pédagogiques par spécialité/département

- Activité 1 : coordonner la mise en œuvre des programmes pédagogiques, de formation initiale et de perfectionnement/Renforcer les capacités techniques des personnels ;
- Activité 2 : coordonner la mise en œuvre des programmes pédagogiques, de formation initiale et de perfectionnement/Former les Encadreurs pédagogiques et Enseignants en Education à la Santé Sexuelle et de la Reproduction (ESSR).

Résultat annuel attendu 5 : avoir renforcé les capacités de 50% d'enseignants par spécialité/département ;

Résultat annuel attendu 6 : avoir porté à 70% le taux d'admission au second cycle des élèves de fin du premier cycle ;

- **Activité 1** : Etablir un réseau d'informations, d'orientation et d'aide psychopédagogique établir un réseau d'informations, d'orientation et d'aide psychopédagogique/Organiser les Ateliers de définition de mécanismes de réduction du redoublement dans les classes intermédiaires ;
- **Activité 2** : établir un réseau d'informations, d'orientation et d'aide psychopédagogique/Organiser le concours national du meilleur élève ;
- **Activité 3** : établir un réseau d'informations, d'orientation et d'aide psychopédagogique/Apporter un appui aux activités de remédiation ou de réorientation dans les établissements secondaires (Stratégie de classe de remédiation) ;
- **Activité 4** : établir un réseau d'informations, d'orientation et d'aide psychopédagogique/Organiser les sessions de communication sur les stratégies personnalisées de travail (produire les supports de communication par les COP).

Résultat annuel attendu 7 : avoir porté à 5% le pourcentage d'élèves du secondaire général orientés vers l'enseignement technique et professionnel.

- **Activité 1** : établir un réseau d'informations, d'orientation et d'aide psychopédagogique/Renforcer les sessions de communication individuelle et collective pour la promotion de l'enseignement technique et professionnel

Résultat annuel attendu 8 : avoir porté à 35% le pourcentage d'élèves de 3^{ème} du secondaire général à orienter vers l'enseignement technique et professionnel

- **Activité 1** : organiser des missions d'information et de sensibilisation à l'endroit des apprenants et des parents sur les potentialités de l'enseignement technique et professionnel ;
- **Activité 2** : administrer les entretiens d'orientation et des tests afin de définir le profil des apprenants et en fine recueillir leurs vœux.
- **Activité 3** : organiser des visites et excursions en entreprise et dans les administrations publiques qui valorisent les formations de l'enseignement technique et professionnel.

Résultat annuel attendu 9 : avoir porté à 50% le pourcentage d'élèves du primaire à orienter vers l'enseignement technique et professionnel

- **Activité 1** : organiser des missions d'information et de sensibilisation à l'endroit des apprenants et des parents sur les potentialités de l'enseignement technique et professionnel
- **Activité 2** : administrer les entretiens d'orientation et des tests afin de définir le profil des apprenants et en fine recueillir leurs vœux.
- **Activité 3** : organiser des visites et excursions en entreprise et dans les administrations publiques qui valorisent les formations de l'enseignement technique et professionnel

Résultat annuel attendu 10 : avoir orienté 100% des élèves de cinquième année âgés de 18 ans et plus vers la formation professionnelle

- **Activité 1** : organiser des missions d'information et de sensibilisation à l'endroit des apprenants et des parents sur les potentialités de l'enseignement technique et professionnel
- **Activité 2** : administrer les entretiens d'orientation et des tests afin de définir le profil des apprenants et en fine recueillir leurs vœux
- **Activité 3** : organiser des visites et excursions en entreprise et dans les administrations publiques qui valorisent les formations de la formation professionnelle

Résultat annuel attendu 11 : avoir orienté les élèves du secondaire général en difficultés d'apprentissage vers la formation professionnelle

- **Activité 1** : organiser des missions d'information et de sensibilisation à l'endroit des apprenants et leurs parents sur les potentialités de l'enseignement technique et professionnel
- **Activité 2** : organiser des séances d'entretien d'orientation et des tests afin de définir le profil des apprenants et en fine déterminer des vœux
- **Activité 3** : organiser des visites et excursions en entreprise et dans les administrations publiques qui valorisent les formations de la formation professionnelle

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : nombre de places augmentées dans les établissements existants et nouveaux.

Cet indicateur mesure le nombre de places supplémentaires mises à la disposition des apprenants. Il est obtenu à partir d'un décompte arithmétique.

Indicateur 2 : taux de réalisation de réécriture/actualisation des curricula APC au premier et au second cycle du secondaire

Cet indicateur mesure l'état d'avancement de la réécriture des curricula APC par niveau, cycle et par discipline sur le nombre total de disciplines et de niveaux X 100.

Indicateur 3 : nombre de matières dont les coefficients et volumes horaires ont été harmonisés et équilibrés

Cet indicateur mesure le nombre de disciplines parmi les 11 principales et de trimestre (1^{er}, 2^e et 3^e) ayant fait l'objet d'une harmonisation ou d'une uniformisation. Il est obtenu à partir d'un décompte arithmétique.

Indicateurs 4 et 5 : pourcentage d'encadreurs pédagogiques du secondaire et d'enseignants formés par spécialité/département

Cet indicateur mesure la population d'encadreurs pédagogiques et d'enseignants formés dans les établissements scolaires par discipline. Le nombre obtenu x 100 est divisé par l'effectif total des personnels d'encadrement et des enseignants.

Indicateur 6 : pourcentage d'élèves de fin du premier cycle admis au second cycle

Cet indicateur mesure la proportion d'élèves inscrits en 3^e par établissement scolaire divisé par le nombre total d'élèves de fin du 1^{er} cycle x 100

Indicateur 7 : pourcentage d'élèves du secondaire général orientés vers l'enseignement technique et professionnel

Cet indicateur mesure la proportion d'élèves du secondaire général orientés vers l'enseignement technique divisé par le nombre total d'élèves du secondaire général x 100.

Indicateur 8 : pourcentage d'élèves de 3^{ème} du secondaire général à orienter vers l'enseignement technique et professionnel

Cet indicateur mesure la proportion d'élèves du secondaire général à orienter vers l'enseignement technique et professionnel par le nombre total d'élèves du secondaire x100. La campagne de sensibilisation qui sera menée à l'endroit des apprenants des classes de 3^{ème} du secondaire général permettra d'atteindre cet objectif.

Indicateur 9 : pourcentage d'élèves du primaire à orienter vers l'enseignement technique et professionnel

Cet indicateur mesure la proportion d'élèves du primaire à orienter vers l'enseignement technique et professionnel par le nombre total d'élèves du primaire x100. Avec la mise en place, dès la rentrée scolaire 2025/2026, des Collèges d'Enseignement Technique, le SOSUP mènera au cours de l'année scolaire 2024/2025 une forte communication sur l'ensemble du territoire national afin d'amener les jeunes à s'intéresser davantage à l'enseignement technique et professionnel.

Indicateur 10 : pourcentage des élèves de cinquième année âgés de 18 ans et plus vers la formation professionnelle.

Cet indicateur détermine le nombre d'élèves ayant plus de 18 ans en cinquième année du primaire à orienter vers la formation professionnelle. L'application e-Formation permettra au SOSUP d'identifier tous ces apprenants ayant plus de 18 ans et leur proposer une orientation dans la formation professionnelle.

Indicateur 11 : avoir orienté les élèves du secondaire général en difficultés d'apprentissage vers la formation professionnelle

Cet indicateur détermine le nombre d'élèves du secondaire général en difficultés d'apprentissage à orienter vers la formation professionnelle. Le SOSUP procédera via des outils innovants à l'identification de tous ces élèves en difficulté pour leur proposer une meilleure orientation dans la formation professionnelle

Contributions des opérateurs/partenaires :

- **Opérateur :** Secrétariat d'Orientation Scolaire, Universitaire et Professionnelle (SOSUP)
- Activité 1 : gestion des flux des apprenants : orientation et réorientation des élèves admis en 6^e
- Activité 2 : identification des apprenants par l'attribution d'un identifiant ;
- Activité 3 : conseil à l'orientation (nouveaux bacheliers) ;
- Activité 4 : accompagnement personnalisé des élèves en difficulté d'apprentissage (action des Conseillers d'Orientation Psychologues) ;

OBJECTIF N°2 : Renforcer l'offre des services sociaux des établissements secondaires

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultats annuels

- **Résultat annuel attendu 1** : avoir renforcé les partenariats stratégiques multisectoriels (ministères, partenaires au développement, société civile, secteur privé ;
- **Résultat annuel attendu 2** : avoir pris en charge 11 000 élèves par les personnels spécialisés ;
- **Résultat annuel attendu 3** : avoir offert des prestations aux apprenants dans 3 services spécialisés ;
- **Résultat annuel attendu 4** : avoir pris en charge 50% d'apprenants victimes de violences signalées ;
- **Résultat annuel attendu 5** : avoir admis à l'internat 10% d'élèves issus des familles économiquement faibles recensés.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2027
Nombre de partenariats noués/signés pour l'appui aux actions du Ministère de l'Education Nationale	NBR	0	2	2	2	6
Nombre d'apprenants pris en charge par les personnels spécialisés	NBR	9000	10000	11000	12000	33000
Nombre de services spécialisés offrant des prestations aux apprenants	NBR	3	3	3	3	9
Pourcentage d'apprenants victimes de violences signalées pris en charge	%	NR	50	50	50	50
Pourcentage d'apprenants économiquement faibles admis à l'internat	%	0	10	10	10	10

Source des données : PAP 2024 Programme Enseignement Secondaire, données DGESN et SOSUP

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D' ACTIONS

Résultat annuel attendu 1 : avoir renforcé les partenariats stratégiques multisectoriels (ministères, partenaires au développement, société civile, secteur privé

- Activité 1 : développer des partenariats/Organiser des sessions de signature des conventions des partenariats avec d'autres Ministères et les Organisations de la Société Civile
- Activité 2 : développer des partenariats/Elaborer les conventions de partenariats avec les Partenaires Techniques et Financiers (Agences du Système des Nations Unies et autres)

Résultat annuel attendu 2 : Avoir pris en charge 11 000 élèves par les personnels spécialisés

- Activité1 : former le pool national des formateurs multidisciplinaires de formateurs des personnels des services spécialisés des circonscriptions scolaires ;
- Activité 2 : valider, produire et diffuser les outils de prise en charge ;
- Activité 3 : former les accompagnateurs pour la prise en charge des jeunes filles enceintes et des jeunes mères au cours de leur scolarité (Projet « Grossesses Précoces) ;
- Activité 4 : organiser l'accompagnement (psychologique, médical, social, communautaire et psychopédagogique) des jeunes filles enceintes et des jeunes mères au cours de leur scolarité ;
- Activité 5 : organiser l'accompagnement personnalisé des élèves en situation de vulnérabilité sociale.

Résultat annuel attendu 3 : avoir offert des prestations aux apprenants dans 3 services spécialisés ;

- Activité 1 : organiser l'accompagnement personnalisé des élèves en situation de vulnérabilité sociale services spécialisés des circonscriptions scolaires ;
- Activité 2 : organiser les visites médicales des apprenants.

Résultat annuel attendu 4 : avoir pris en charge 50% d'apprenants victimes de violences signalées ;

- Activité 1 : concevoir et produire les modules de formation des personnels spécialisés sur les violences en milieu scolaire ;
- Activité 2 : organiser les sessions de formation des techniciens de la prise en charge sur la prise en charge des violences en milieu scolaire.
- Activité 2 : produire les outils d'accompagnement et de prise en charge des VMS.
- Activité 2 : identifier les points focaux dans les structures de prise en charge extérieures au milieu scolaire.
- Activité 2 : vulgariser le guide de prévention et de prise en charge des VMS auprès de tous les personnels spécialisés des établissements scolaires.

Résultat annuel attendu 5 : avoir admis à l'internat 10% d'élèves issues des familles économiquement faibles recensés.

- Activité 1 : Organiser le recensement des élèves issues des familles économiquement faibles ;
- Activité 2 : Organiser l'entrée des élèves à l'internat.

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : nombre de partenariats noués/signés pour l'appui aux actions du Ministère de l'Education Nationale

Cet indicateur mesure le nombre de conventions de partenariats signés par le Ministère de l'Education Nationale avec les différents partenaires. Il est obtenu à partir d'un décompte arithmétique.

Indicateur 2 : nombre d'apprenants pris en charge par les personnels spécialisés.

Cet indicateur mesure le nombre d'apprenants ayant bénéficié d'un suivi individualisé par les Conseillers d'Orientation Psychologues, les travailleurs sociaux ou le personnel médical affecté dans les infirmeries scolaires. Il est obtenu à partir d'un décompte arithmétique.

Indicateur 3 : nombre de services spécialisés offrant des prestations aux apprenants.

Cet indicateur mesure le nombre de services spécialisés implantés dans les établissements scolaires et qui sont équipés pour prendre en charge les apprenants qui les sollicitent ou qui leur sont référés. Il est obtenu à partir d'un décompte arithmétique.

Indicateur 4 : pourcentage d'apprenants victimes de violences signalées pris en charge.

Cet indicateur mesure la population d'apprenants victimes de violences ayant bénéficié d'un accompagnement en milieu scolaire par le nombre total d'apprenants victimes de violences signalées.

Indicateur 5 : pourcentage d'apprenants économiquement faibles admis à l'internat

Cet indicateur mesure la population d'apprenants issus des familles économiquement faibles ayant bénéficié d'une admission à l'internat et d'un suivi personnalisé par le nombre total d'apprenants recensés dans cette catégorie sociale.

Contributions des opérateurs/partenaires :

- **Opérateur** : Secrétariat d'Orientation Scolaire, Universitaire et Professionnelle (SOSUP)
- Activité 1: identification des apprenants par l'attribution d'un identifiant
- Activité 2: accompagnement personnalisé des élèves en difficulté d'apprentissage (action des Conseillers d'Orientation Psychologue)
- Activité 3: orientation des élèves de l'Enseignement Général vers l'Enseignement Technique et Professionnel.
- **Partenaire 1** : Institut Pédagogique National (IPN)
- Activité 1 : élaboration et mise en œuvre des programmes d'enseignement et apprentissage ;
- **Partenaire 2** : Inspection Générale des Services (IGS)
- Activité 1 : contrôle des instruments et organe de gouvernance des établissements (Action 1)
- **Partenaire 3** : Direction Générale des Œuvres Scolaires (DGOS)
- Activité 1 : mise en œuvre des activités de vie scolaire (Action 3)

- **Partenaire 4** : Direction Générale du Patrimoine et des Equipements (DGPE)
- Activité 1 : constructions et équipements des établissements (action 1)
- **Partenaire 5** : Direction Générale des Examens et Concours (DGEC)
- Activité 1 : évaluation des enseignements et certification (action 2)
- **Partenaire 6** : Direction Générale des Statistiques, de la Planification et de la Prospective (DGSPP)
- Activité 1 : statistiques et carte scolaire
- **Partenaire 7** : Direction Générale de l'Appui Pédagogique et Logistique
- Activité 2 : mise à disposition de la logistique et de la documentation, diffusion de l'information éducative
- **Partenaires 8** : Comité de Lutte contre le Sida du Ministère de l'Education Nationale (COLUSIMEN)
- Activité 1 : mise en œuvre des activités de vie scolaire (action 3)
- **Partenaires 9** : Ministères de la Santé et des Affaires Sociales
- Activité 2 : mise en œuvre des activités de vie scolaire (action 3)
- **Partenaires 10** : Ministères de la Santé et des Affaires Sociales
- Activité 1 : mise en œuvre des activités de vie scolaire (action 3)
- **Partenaires 11** : Agences du Système des Nations Unies (UNESCO, UNICEF, UNFPA),
- Activité 1 : appui technique et financier dans la mise en œuvre des activités du Programme selon leurs domaines de compétence
- **Partenaires 12** : Agence Française de Développement (AFD)
- Activité 1 : appui technique et financier dans la mise en œuvre des activités des politiques éducatives, notamment le Composante 2, à travers l'Unité de Gestion du Programme d'Investissement dans le Secteur de l'Education (PISE) domaines de compétence.

PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement						Crédits de paiement					
	Ouvertes en LF (1) pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027	Votés en LFR pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027
		Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP				Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP		
11.451.1: Acquisition des connaissances et compétences de certification	119 305 014 240	126 008 825 237	-	126 008 825 237	126 008 825 237	126 008 825 237	119 305 014 240	126 008 825 237	0	126 008 825 237	126 008 825 237	126 008 825 237
Titre 2. Dépenses de personnel	93 068 338 123	98 826 146 793	-	98 826 146 793	98 826 146 793	98 826 146 793	93 068 338 123	98 826 146 793	-	98 826 146 793	98 826 146 793	98 826 146 793
Titre 3. Dépenses de biens et services	2 033 471 944	2 333 471 944	-	2 333 471 944	2 333 471 944	2 333 471 944	2 033 471 944	2 333 471 944	-	2 333 471 944	2 333 471 944	2 333 471 944
Titre 5. Dépenses d'investissement	24 203 204 173	24 849 206 500	-	24 849 206 500	24 849 206 500	24 849 206 500	24 203 204 173	24 849 206 500	-	24 849 206 500	24 849 206 500	24 849 206 500
11.451.2: Evaluations des enseignants et des autres personnels	3 853 477 480	2 805 945 480	1 047 532 000	3 853 477 480	3 853 477 480	3 853 477 480	3 853 477 480	2 805 945 480	1 047 532 000	3 853 477 480	3 853 477 480	3 853 477 480
Titre 3. Dépenses de biens et services	3 853 477 480	2 805 945 480	1 047 532 000	3 853 477 480	3 853 477 480	3 853 477 480	3 853 477 480	2 805 945 480	1 047 532 000	3 853 477 480	3 853 477 480	3 853 477 480
11.451.3: Appui à l'enseignement privé	11 626 775 844	11 236 175 844	390 600 000	11 626 775 844	11 626 775 844	11 626 775 844	11 626 775 844	11 236 175 844	390 600 000	11 626 775 844	11 626 775 844	11 626 775 844
Titre 3. Dépenses de biens et services	105 737 144	105 737 144	-	105 737 144	105 737 144	105 737 144	105 737 144	105 737 144	-	105 737 144	105 737 144	105 737 144
Titre 4. Dépenses de transfert	11 521 038 700	11 130 438 700	390 600 000	11 521 038 700	11 521 038 700	11 521 038 700	11 521 038 700	11 130 438 700	390 600 000	11 521 038 700	11 521 038 700	11 521 038 700
Total pour le programme : Enseignement secondaire	134 785 267 564	140 050 946 561	141 489 078 561	6 703 810 997	141 489 078 561	141 489 078 561	134 785 267 564	140 050 946 561	1 438 132 000	141 489 078 561	141 489 078 561	141 489 078 561
Titre 2. Dépenses de personnel	93 068 338 123	98 826 146 793	98 826 146 793	5 757 808 670	98 826 146 793	98 826 146 793	93 068 338 123	98 826 146 793	-	98 826 146 793	98 826 146 793	98 826 146 793
Titre 3. Dépenses de biens et services	5 992 686 568	5 245 154 568	6 292 686 568	300 000 000	6 292 686 568	6 292 686 568	5 992 686 568	5 245 154 568	1 047 532 000	6 292 686 568	6 292 686 568	6 292 686 568
Titre 4. Dépenses de transfert	11 521 038 700	11 130 438 700	11 521 038 700	0	11 521 038 700	11 521 038 700	11 521 038 700	11 130 438 700	390 600 000	11 521 038 700	11 521 038 700	11 521 038 700
Titre 5. Dépenses d'investissement	24 203 204 173	24 849 206 500	24 849 206 500	646 002 327	24 849 206 500	24 849 206 500	24 203 204 173	24 849 206 500	-	24 849 206 500	24 849 206 500	24 849 206 500

(2) FDC : fonds de concours (article 57 alinéa 2 de la LOLFEB)
ADP : attributions de produits (article 57 alinéa 4 de la LOLFEB)

RATTACHEMENT DES SERVICES

Intitulé du Programme	Intitulé du BOP	Intitulé UO	Poste Comptable	Services rattachés
11.451 : Enseignement Secondaire	A1 : Fonctionnement de l'Administration	A1K1 : Administration centrale du Secondaire	0000	Cabinet du Directeur Général de l'Enseignement Scolaire et Normal (Réformes pédagogiques et activités connexes)
				Direction de l'Enseignement Secondaire
				Service de la Scolarité
				Service des Equipements
				Service des Programmes
				Service des Statistiques
		Service de l'Information et de l'Orientation		
		A1K2 : Examens et Concours	Direction Générale des Examens et Concours	
			Direction du Baccalauréat	
			Service de la Gestion du Baccalauréat	
			Service de Gestion des Sujets	
			Service de la Logistique	
			Service du Registre du Baccalauréat du Registre	
			Direction des Examens Scolaires et Normaux	
			Service des Examens de l'Enseignement Secondaire	
			Service Examens de l'Enseignement Normal	
			Service du Registre des Examens Scolaires et Normaux	
			Direction des Concours	
			Service des Concours Professionnels Internes	
		Service des Concours Professionnels Externes		
		Service des Concours Scolaires ;		
		Service du Registre des Concours		
		A1K3 : Secrétariat d'Orientation (Opérateur)	Direction Générale des Œuvres Scolaires et Universitaires	
			Service de l'Assurance Scolaire	
			Service des Coopératives et des Mutuelles	
			Service des Sports Scolaires	
			Service des Activités Socioculturelles	
A1K4 : Frais d'écolage et Inscriptions	Direction des Activités Socio-éducatives			
	Service de l'Assurance Scolaire			
	Service des Coopératives et des Mutuelles			
	Service des Activités Socioculturelles			
A1K5 : Patrimoine et Equipements	Direction des Internats			
	Service du Patrimoine			
	Service de la Restauration ;			
	Service de l'Hébergement			
Service de la Médecine Scolaire et universitaire				
A1K5 : Patrimoine et Equipements	Secrétariat à l'Orientation Scolaire Universitaire et Professionnelle (SOSUP)			
	Frais d'écolage			
	Gratuité des frais d'inscription			
	Direction Générale du Patrimoine et des Equipements (Entretien et Réparation des équipements et bâtiments)			
	Direction de la Programmation des Investissements			
	Service de la Programmation des Investissements Immobiliers			
	Service de la Programmation des Investissements en Equipements			
	Service de la Programmation des Investissements en Logistique			
	Direction des Equipements et de la Logistique			
	Service de la Programmation			
	Service des Equipements			
	Service de la Logistique			
Service du Registre des Dotations et des Réhabilitation				
Direction du Patrimoine et des Constructions.				

				Service du Patrimoine Immobilier
				Service du Foncier Scolaire
				Service des Constructions Scolaires
				Direction Générale des Statistiques de la Planification et de la Prospective
				Direction des Statistiques et des Etudes
				Service des Instruments de Collecte
				Service du Traitement Informatique
				Service de la Publication
				Direction de la Planification
				Service de la Planification Sectorielle
				Service de la Planification Globale
				Direction de l'Evaluation et de la Prospective
				Service de la Collecte des Données
				Service de la Prospective Stratégique
				Service de la Prospective Tactique
				Direction du Registre National des Personnels et des Apprenants
				Service du Registre National des Personnels Enseignants
				Administratifs et d'Encadrement
				Service du Registre National des Apprenants
				Service du Registre National des Personnels de Service
				Direction Générale de l'Appui Pédagogique et Logistique
				Direction de l'Imprimerie
				Service de l'Approvisionnement
				Service de la Production
				Service de la Diffusion
				Direction des Médias et des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
				Service de la Radio Emergence
				Service des Nouvelles Technologies de l'Information et des Communications
				Direction de l'Appui Logistique
				Service de l'Equipe Informatique
				Service des Centres de Documentation et des Bibliothèques
				Le Service de Production du Mobilier Didactique
				Direction de l'Institut Pédagogique National
				Service de la Recherche Appliquée à l'Enseignement Pré Primaire
				Le Service de la Recherche Appliquée à l'Enseignement Secondaire
				Service de la Recherche Appliquée à l'Enseignement Normal
				Service de Psychologie et de l'Orientation
				Direction d'Académie Provinciale Estuaire
				Service provincial de l'Enseignement secondaire
				Service provincial du registre de personnel et des apprenants
				Service provincial de la carte scolaire de l'Estuaire
				Service provincial des examens et concours
				Service provincial des Œuvres scolaires
				Service provincial du patrimoine
				Entretien des IPEN et IPN
				CAPL LIBREVILLE
		A2K1 : 2100	Administration déconcentrée Estuaire	
		A2K2 :	2100	Lycée Léon MBA
		A2K3 :	2100	Lycée Paul INDJENDJET NGODJOUT
		A2K4 :	2100	Lycée Nelson MANDELA
		A2K5 :	2100	Lycée Jean Hilaire OBAME EYEGHE
		A2K6 :	2100	Lycée Mohamed ARISSANI
		A2K7 :	2100	Lycée Paul EMANE EYEGUE
		A2K8 :	2105	Lycée Lubin Martial NTOUTOUME OBAME
		A2K9 :	2100	Lycée Jean Baptiste OBIANG ETOUGHE
	A2 : Etablissements secondaires Estuaire			

		A2L1 :	2100	CES PUBLIC Owendo
		A2L2 :	2100	Mathématiques Supérieures et Spéciales
		A2L3 :	2100	Lycée de DibaDiba
		A2L4 :	2100	Lycée Montalier
		A2L5 :	2100	Lycée Georges MABIGNATH
		A2L6	2102	Lycée Marcellin NDONG BIE (Kango)
		A2L7	2105	Lycée de BIKELE
		A2L8	2100	CES Léon MBA 2
		A2L9	2100	CES Georges MABIGNATH
		A2M1	2100	CES Raymond BOUKAT
		A2M2	2100	Lycée André Gustave ANGUILET (Ancien CES)
		A2M3	2100	CES Louis BIGMANN
		A2M4	2100	CES Ange MBA
		A2M5	2100	CES Alénakiri
		A2M6	2101	Lycée Pascal NZE BIE (Ancien CES de Cocobeach)
		A2M7	2100	CES Public AMBAYE Olivier (Ancien CES de Glass)
		A2M8	2100	Lycée BA OUMAR (Ancien CES)
		A2M9	2100	Lycée MIKOLONGO (Ancien CES)
		A2N1	2100	CES d'AVORBAM
		A2N2	2100	Lycée Public d'Akébé (Ancien CES)
		A2N3	2100	CES Léon MBA 1
		A2N4	2100	CES Jean Hilaire AUBAME EYEGHE
		A2N5	2100	CES du Centre
		A2N6	2100	CES Batavea
		A2N7	2104	CES AKANDA
		A2N8	2100	CES DAMAS
		A2N9	2100	CES PLAINE NIGER
		A2O1	2100	CES Nelson MANDELA (Ancien ENS A)
		A2O2	2105	CES BIKELE
		A2O3	2103	Lycée Public OWENDO
		A2O4	2103	Complexe de NZONG
		A2O5	2100	CES d'AWENDJE
		A2O6	2100	CES ENSET B
		A2O7	2103	CES CIM GABON
		A2O8	2100	Lycée d'AWENDJE (UO nouvellement créé suite au retrait d'EPC transféré au programme 444)
		A2O9	2100	Gestion Vie Scolaire Internats
		A2P1	2100	Lycée Raymond BOUKAT (public de Mindoubé)
		A2P2	2100	Lycée Public ALENKIRI
		A2P3	2103	Lycée Public IGOUMIE
		A2P4	2100	Lycée ALIBANDENG (Complexe)
		A2P5	2100	Lycée AVORBAM
		A2P6	2100	CES CAP ESTERIAS
		A2P7	2100	CES BAS DE GUEGUE
	A3 Etablissements secondaires Haut-Ogooué	A3K1: Administration	2200	Direction d'Académie Provinciale Haut-Ogooué
				Serviceprovincial de l'Enseignement secondaire

	déconcentrée Haut-Ogooué		Service provincial du registre de personnel et des apprenants	
			Service provincial de la carte scolaire de l'Estuaire	
			Service provincial des examens et concours	
			Service provincial des Œuvres scolaires	
			Service provincial du patrimoine	
			CAPL FRANCEVILLE	
		A3K2	2200	Lycée Eugene Marcel AMOGHO
		A3K3	2202	Lycée Henri SYLVOZ
		A3K4	2202	Lycée Rigobert LANDJI
		A3K5	2201	Lycée Luc OKENKALI
		A3K6	2200	Lycée d'Excellence de Franceville
		A3K7	2204	Lycée Toussaint PITY
		A3K8	2200	CES Mamadou LEWO
		A3K9	2203	CES KAKOGO
		A3L1	2205	CES Zacharie MAÏKA
		A3L2	2222	Lycée Bruno BOKOKO
		A3L3	2203	CES Eugene MIKOTO
	A3L4	2206	CES Lucien NKOUNA	
	A3L5	2220	CES OTOU BOUKOUYA	
	A3L6	2200	CES OUELE SUCAF	
	A3L7	2202	CES Public de Moanda (Les Lauriers)	
	A4 Etablissements secondaires Moyen-Ogooué	A4K1 Administration déconcentrée Moyen-Ogooué	2300	Direction d'Académie Provinciale Moyen-Ogooué
				Service provincial de l'Enseignement secondaire
				Service provincial du registre de personnel et des apprenants
				Service provincial de la carte scolaire de l'Estuaire
				Service provincial des examens et concours
				Service provincial des Œuvres scolaires
Service provincial du patrimoine				
CAPL LAMBARENE				
A4K2				2300
A4K3		2300	Lycée Aubin George MODJEKO	
A4K4	2301	Lycée François MEYE		
A4K5	2300	Lycée Léonard MBAMAKOUE		
A5 : Etablissements secondaires Ngounié	A5K1 Administration déconcentrée Ngounié	2400	Direction d'Académie Provinciale Ngounié	
			Service provincial de l'Enseignement secondaire	
			Service provincial du registre de personnel et des apprenants	
			Service provincial de la carte scolaire de l'Estuaire	
			Service provincial des examens et concours	
			Service provincial des Œuvres scolaires	
			Service provincial du patrimoine	
			CAPL MOUILA	
			A5K2	2400
	A5K3	2404	Lycée Paul Marie YEMBIT	
A5K4	2400	Lycée de l'Excellence MBOMBET A NGNANGUE		
A5K5	2401	Lycée Léon MBOUMBA		
A5K6	2406	Lycée Daniel Didier ROGUET		

		A5K7	2400	Lycée Albert Martin SAMABAT
		A5K8	2405	Lycée Théodore KWAOU
		A5K9	2402	Lycée Amiar NGAHANG
		A5L1	2403	Lycée Alexandre MADOUNGOU-MBARY
		A5L2	2432	CES de MALINGA
		A5L3	2400	CES GUIETSOU
A6 : Etablissements secondaires Nyanga	A6K1 Administration déconcentrée Nyanga	:	2500	Direction d'Académie Provinciale Nyanga
				Service provincial de l'Enseignement secondaire
				Service provincial du registre de personnel et des apprenants
				Service provincial de la carte scolaire de l'Estuaire
				Service provincial des examens et concours
				Service provincial des Œuvres scolaires
				Service provincial du patrimoine
				CAPL TCHIBANGA
	A6K2		2500	Lycée Général Nazaire BOULINGUI
	A6K3		2500	Lycée Etienne KOUMBA NZIENGUI (Ancien CES de Tchibanga)
	A6K4		2501	Lycée Jean Baptiste MOANDAT
	A6K5		2502	Lycée Edouard MOUSSOT
	A6K6		2520	CES de MABANDA
A6K7		2500	CES MOULENGUI BINZA	
A7 : Etablissements secondaires Ogooué-Ivindo	A7K1 Administration déconcentrée Ogooué-Ivindo	:	2600	Direction d'Académie Provinciale Ogooué-Ivindo
				Service provincial de l'Enseignement secondaire
				Service provincial du registre de personnel et des apprenants
				Service provincial de la carte scolaire de l'Estuaire
				Service provincial des examens et concours
				Service provincial des Œuvres scolaires
				Service provincial du patrimoine
	CAPL MAKOKOU			
	A7K2		2600	Lycée Alexandre SAMBAT
	A7K3		2602	Lycée Mohammad MOAPA BEOTSA
A7K4		2601	Lycée Daniel KOSSE	
A7K5		2603	Lycée Public Hubert N'NANG EKAM-KAM	
A7K6		2600	Lycée Public de Makokou	
A8 : Etablissements secondaires Ogooué-Lolo	A8K1 Administration déconcentrée Ogooué-Lolo	:	2700	Direction d'Académie Provinciale Ogooué-Lolo
				Service provincial de l'Enseignement secondaire
				Service provincial du registre de personnel et des apprenants
				Service provincial de la carte scolaire de l'Estuaire
				Service provincial des examens et concours
				Service provincial des Œuvres scolaires
				Service provincial du patrimoine
	CAPL KOULAMOUTOU			
	A8K2		2700	Lycée Jean Stanislas MIGOLET
A8K3		2701	Lycée Jean Arsène BOUGUENZA	
A8K4		2703	Lycée MOUKOUDOU ITTA	
A8K5		2702	Lycée Paul MOUKAMBI	

		A8K6	2701	CES MATSATSA
A9 : Etablissements secondaires Ogooué-Maritime	A9K1 : Administration déconcentrée Ogooué-Maritime		2800	Direction d'Académie Provinciale Ogooué-Maritime
				Service provincial de l'Enseignement secondaire
				Service provincial du registre de personnel et des apprenants
				Service provincial de la carte scolaire de l'Estuaire
				Service provincial des examens et concours
				Service provincial des Œuvres scolaires
				Service provincial du patrimoine
				CAPLPORT-GENTIL
	A9K2		2800	Lycée Joseph AMBOUROUET AVARO
	A9K3		2800	Lycée Thuriaf BANTSATSA
	A9K4		2802	Lycée Paul GOUTTEYRON
	A9K5		2801	Lycée Julien MBOUROU
	A9K6		2800	CES George OYEMBO (M paga)
	A9K7		2800	Lycée BAC AVIATION
	A9K8		2800	CES DU PARC
A9K8		2802	Lycée Public de GAMBAA	
B1 : Etablissements secondaires Woleu-Ntem	B1K1: Administration déconcentrée Woleu-ntem		2900	Direction d'Académie Provinciale Ogooué-Maritime
				Service provincial de l'Enseignement secondaire
				Service provincial du registre de personnel et des apprenants
				Service provincial de la carte scolaire de l'Estuaire
				Service provincial des examens et concours
				Service provincial des Œuvres scolaires
				Service provincial du patrimoine
				CAPL OYEM
	B1K2		2900	Lycée Richard NGUEMA BEKALE
	B1K3		2901	Lycée Simon OYONO ABA'A
	B1K4		2902	Lycée Moïse NKOGHE MVE
	B1K5		2900	Lycée d'Excellence d'OYEM
	B1K6		2903	Lycée Ambroise OBAME NDONG
B1K7		2904	Lycée ASSOGHO EYEME	
B1K8		2900	CES Edouard EKOGHA MENGUE	
B1K9		2901	Lycée d'Excellence de BITAM	
B1L1		2901	Lycée BOLOSSOVIL	
G1 : Redevance Examen et concours	G1K1			Organisation des examens et concours

PROGRAMME: ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

L'enseignement technique et professionnel est un sous-secteur de l'Education Nationale offrant plusieurs formations diplômantes.

Dans le secteur public, outre le ministère de l'Education nationale et de la formation civique qui a sous sa tutelle quatorze (14) Lycées Techniques, une école de commerce, répartis à travers le pays et situés dans les chefs-lieux de province, et l'Institut de Technologie d'Owendo, d'autres programmes et ministères participent également à la formation professionnelle. Il s'agit notamment :

- du programme Formation professionnelle avec quinze (15) Centres de Formation Professionnelle ;
- du ministère des Travaux Publics avec l'École des Travaux publics de Fougamou;
- du ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme avec l'Ecole du Cadastre;
- du ministère des Eaux et Forêts avec l'École des Eaux et Forêts (ENEF).

Hormis l'École Nationale de Commerce de Port-Gentil, pour laquelle l'accès est sur orientation à partir de la classe de 3^{ème}, et qui prépare en 4 ans au diplôme de l'École Nationale de Commerce (DENC), la plupart de ces établissements ou écoles offrent un enseignement technique et professionnel court délivrant un Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) ou un Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP). Les lycées Techniques, quant à eux, offrent pour la plupart un enseignement technique long qui débouche sur des baccalauréats techniques et professionnels.

Le programme Enseignement Technique et Professionnel, qui ne prend en compte que les aspects de formation émanant de l'Education Nationale, implique la Direction Générale de l'Enseignement Technique et Professionnel y compris les structures de l'enseignement technique et professionnel qui assurent des prestations essentiellement dans ce secteur.

Le responsable du programme est le **Directeur Général de l'Enseignement Technique et Professionnel**.

Les prestations de l'inspection à vocation pédagogique (IGS ; IPN) de l'Enseignement technique et professionnel qui a pour rôle l'évaluation et l'accompagnement pédagogique des enseignants contribuent également à la réalisation du programme.

Le programme Enseignement Technique et Professionnel comporte globalement trois (3) actions :

- Action 1** : Acquisition des connaissances et des compétences techniques et certifications ;
- Action 2** : Evaluation des enseignants et des autres personnels ;
- Action 3** : Appui à l'enseignement technique et professionnel privé.

DECLINAISON OPERATIONNELLE DU PROGRAMME

La cartographie du programme Enseignement Technique et Professionnel est résumée dans le tableau ci-dessous :

Cartographie	Nombre de BOP		Nombre d'UO		Nombre d'opérateurs	Autres établissements publics (1)
	Niveau central	Niveau déconcentré	Niveau central	Niveau déconcentré		
Action 1 : Acquisition des connaissances et des compétences techniques et certifications	1	5	2	21	0	0
Action 2 : Evaluation des enseignants et des autres personnels	1	5	2	21	0	0
Action 3 : Appui à l'enseignement technique et professionnel privé	1	5	2	21	0	0
Total	1	5	2	21	0	0

- (2) Il s'agit du nombre d'établissements publics de l'état recevant une subvention mais n'ayant pas le statut d'opérateur de l'état.

ACTION N° 1 : Acquisition des connaissances et des compétences techniques et certifications

Outre les activités relatives à l'organisation des examens et concours de l'enseignement technique, l'action "Acquisition des connaissances et des compétences techniques et certifications" prend en compte :

- le fonctionnement courant des lycées techniques et des autres établissements tels que l'Ecole Nationale de commerce ;
- le fonctionnement des structures chargées de coordonner les activités de cet ordre d'enseignement, à savoir la Direction Générale de l'Enseignement Technique et Professionnel et les entités qui y sont rattachées ;
- le fonctionnement des structures offrant des prestations aux établissements de l'enseignement technique et professionnel qui ne peuvent être logées dans le programme soutien du fait de leurs spécificités ;
- les réhabilitations, les extensions et les constructions des nouveaux établissements ;
- l'acquisition du mobilier et des équipements de formation, des outils didactiques dans les lycées techniques ;
- le développement ou la modernisation des équipements de travaux pratiques ;
- le développement ou la révision des curricula ou des programmes ;
- l'acquisition du mobilier et des équipements des administrations centrale et déconcentrée ;
- l'élaboration des manuels de procédures du programme ETP.

ACTION N° 2 : Evaluation des enseignants et des autres personnels

L'action Evaluation des enseignants et autres personnels regroupe les activités liées à l'encadrement pédagogique assuré par les inspecteurs et conseillers pédagogiques dans les établissements de l'enseignement technique. Sont exclus du périmètre de cette action tous les aspects de formations initiale et continue des enseignants qui sont du ressort de l'enseignement supérieur.

ACTION N° 3 : Appui à l'enseignement technique et professionnel privé

Cette action concerne toutes les interventions de l'Etat en faveur des acteurs du privé qui assurent des missions de l'Enseignement Technique et Professionnel. Ces interventions peuvent prendre la forme à la fois d'un appui pédagogique et technique, d'une supervision garantissant le respect des orientations gouvernementales en matière de l'enseignement technique et professionnel et de subvention.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

L'enseignement technique et professionnel est assez mal connu en termes d'offres de formation et de débouchés. En général, les potentiels apprenants atterrissent dans le secteur après plusieurs échecs dans l'enseignement général. Ce qui explique le faible taux de scolarisation de 8% alors que l'UNESCO recommande d'atteindre un niveau de 20 à 30%.

Par ailleurs, ce secteur reste caractérisé par :

- l'insuffisance de structures de formation à tous les niveaux, qu'il s'agisse de la formation des ouvriers (Bac Pro, BT, BEP, CAP), des techniciens ou cadre moyens (BTS), des techniciens supérieurs ou des ingénieurs ;
- l'insuffisance de concertation avec le milieu économique pour organiser les connaissances et faire évoluer les offres de formations qui explique considérablement l'inadéquation formation-emploi (selon un rapport de l'ONE, il existe dans l'économie gabonaise, depuis quelques années et de façon permanente, au moins 200 postes d'emplois techniques pour lesquels les travailleurs n'ont pas les qualifications requises. Par ailleurs l'on note que 80% des diplômés de l'ETP ne sont pas recrutés dans les filières pour lesquelles ils ont été formés) ;
- l'insuffisance d'enseignants qualifiés dans les filières techniques et professionnelles ;
- le rôle de plus en plus important des partenaires au développement dans le champ du programme et la nécessité pour l'Etat de rendre compte des résultats en contrepartie des moyens financiers octroyés ;
- les innovations pédagogiques intervenues dans la période récente dans le champ de l'ETP (ex : formation modulaire, nouvelles technologies de l'éducation) ;
- l'augmentation du chômage des jeunes, notamment celui des diplômés issus du secteur ;
- l'objectif poursuivi par l'Etat de développer les filières d'activités du Gabon émergent, notamment dans les domaines des BTP, de l'agriculture, la pêche, la forêt, les mines, le tourisme et l'hôtellerie.

En matière d'insertion et réinsertion, les attentes sont nombreuses mais l'action est limitée par les difficultés à placer dans le marché du travail les bénéficiaires des formations de l'enseignement technique et professionnel. En effet, une fois le processus en amont (identification des cibles, orientation et conseil, formation) achevé, le placement en entreprise n'est pas aisé.

La volonté de faire du Gabon un pays prospère à travers notamment le développement du capital humain replace l'enseignement technique et professionnel au premier plan, c'est dans ce cadre que des efforts sont déployés. Ils portent sur :

- l'existence d'orientations stratégiques claires sauf dans le domaine de l'insertion professionnelle ;
- l'actualisation du cadre juridique ;
- la réhabilitation des établissements existants et le recrutement des enseignants ;
- la participation des grandes entreprises aux assises et salons des métiers organisés par l'administration.

Cependant, un certain nombre de manquements et de faiblesses doivent encore être corrigés, notamment :

- l'image de l'ETP, perçu aujourd'hui comme une voie au rabais par rapport à l'enseignement général ;
- la coupure constatée entre le monde de l'entreprise et les établissements de l'ETP ;
- le trop faible encadrement des établissements privés par l'Etat ;
- l'inadaptation des cursus du point de vue pédagogique et des besoins des entreprises ;
- le manque de suivi / évaluation / formation des enseignants.

ENJEUX

- Enjeu 1 : répondre aux besoins des entreprises en main d'œuvre jeune, bien formée et rapidement opérationnelle, notamment dans les secteurs d'activité prioritaires du Gabon.
- Enjeu 2 : faire des filières d'enseignement technique et professionnel des voies à part entière d'accès à l'emploi pour les jeunes Gabonais.
- Enjeu 3 : mieux assurer les passerelles entre les différents ordres d'enseignement.

LISTE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES AVEC LE(S) RESULTAT(S) ANNUEL(S) ATTENDU(S)

OBJECTIF N°1 : d'ici à fin 2026, avoir amélioré la qualité de l'Enseignement Technique et Professionnel (ETP)

- Résultat annuel attendu 1 : avoir effectué des missions de gouvernance, de sensibilisation sur la réduction de l'échec scolaire et des violences dans 16 établissements de l'Enseignement Technique et Professionnel ;
- Résultat annuel attendu 2 : avoir organisé un salon des métiers porteurs dans l'accélération de la croissance économique du Gabon ;
- Résultat annuel attendu 3 : avoir élaboré l'annuaire statistique 2025 de l'Enseignement Technique et Professionnel ;
- Résultat annuel attendu 4 : avoir réalisé la phase 2 des travaux de réhabilitation du Lycée Technique National Omar BONGO, de l'Institut de Technologies d'Owendo et du Lycée Technique de Libreville ;
- Résultat annuel attendu 5 : avoir renforcé les capacités disciplinaires de 230 enseignants techniques (50 en BTP, 50 en STMG, 30 en STA, 50 en E.R et 50 en TICE) ;
- Résultat annuel attendu 6 : Avoir réceptionné les travaux de réhabilitation du Lycée Technique Bernard OBIANG d'Oyem ;
- Résultat annuel attendu 7 : avoir recensé et visité tous les établissements privés d'Enseignement Technique et Professionnel ;
- Résultat annuel attendu 8 : avoir visité et inspecté 200 enseignants des Lycées techniques de Léconi, Moanda, Franceville ; Lébamba, Fougamou, Mouila, Tchibanga et Oyem ;
- Résultat annuel attendu 9 : avoir élaboré au moins 80 curricula de l'enseignement technique et professionnel ;
- Résultat annuel attendu 10 : avoir acquis 16 véhicules d'auto-école des 16 établissements de l'ETP ;
- Résultat annuel attendu 11 : avoir acquis les équipements et du mobilier du Lycée Technique National Omar BONGO, de l'Institut de Technologies d'Owendo et du Lycée Technique de Libreville du Lot A ;
- Résultat annuel attendu 12 : avoir formé 30 inspecteurs et 60 conseillers pédagogiques de l'ETP ;
- Résultat annuel attendu 13 : avoir acquis 8 véhicules 4X4 pour les services et l'équipe point focal de la DGETP.

OBJECTIF N°2 : Sur la période 2024-2026, diplômé 6900 jeunes Gabonais dans l'enseignement technique et professionnel, dont 1800 dans les filières d'activité prioritaires du Gabon prospère et intéresser plus d'élèves à intégrer l'ETP.

- Résultat annuel attendu 1 : avoir réalisé trois (3) activités de promotion de l'enseignement technique et professionnel (journée portes ouvertes, sensibilisation des élèves de l'enseignement général pour l'accès dans les Lycées Techniques et prix de la meilleure réalisation technique) ;
- Résultat annuel attendu 2 : avoir réussi à intéresser 7000 candidats pour accéder dans les établissements ETP ;
- Résultat annuel attendu 3 : Diplômé 2300 apprenants de l'enseignement technique et professionnel ;
(2) Résultat annuel attendu 4 : avoir diplômé 600 apprenants de l'ETP dans les filières d'activités prioritaires du Gabon prospère.

OBJECTIF N°3 : D'ici fin 2026, avoir Zéro violences en genre au secondaire technique

- Résultat annuel attendu 1 : réaliser cinq (5) ateliers de sensibilisation sur l'élimination des violences en genre au secondaire technique dans les cinq (5) zones académiques ;
- Résultat annuel attendu 2 : créer au sein des coopératives de chaque Lycée Technique un club de sensibilisation sur l'élimination des violences en genre ;
- Résultat annuel attendu 3 : ouvrir un registre de suivi des violences en genre au sein de chaque Lycée Technique ;
- Résultat annuel attendu 4 : sensibiliser les élèves sur la création des micros et petites entreprise et les activités génératrices de revenus du Projet RCEJPS.

OBJECTIF N°1 : d'ici à fin 2026, avoir amélioré la qualité de l'enseignement technique et professionnel (ETP)

Type de finalité des résultats visés

- ☒ Efficacité socio-économique
- ☒ Qualité de service rendu aux usagers
- ☒ Efficience de l'Administration

Résultats annuels

- **Résultat annuel attendu 1** : avoir effectué des missions de gouvernance, de sensibilisation sur la réduction de l'échec scolaire et des violences dans 16 établissements de l'Enseignement Technique et Professionnel ;
- **Résultat annuel attendu 2** : avoir organisé un salon des métiers porteurs dans l'accélération de la croissance économique du Gabon ;
- **Résultat annuel attendu 3** : avoir élaboré l'annuaire statistique 2025 de l'Enseignement Technique et Professionnel ;
- **Résultat annuel attendu 4** : avoir réalisé la phase 2 des travaux de réhabilitation du Lycée Technique National Omar BONGO, de l'Institut de Technologies d'Owendo et du Lycée Technique de Libreville ;
- **Résultat annuel attendu 5** : avoir renforcé les capacités disciplinaires de 230 enseignants techniques (50 en Bâtiment Travaux Publics, 50 en Sciences et Technologie du Management et de la Gestion, 30 en Sciences et Techniques Agricoles, 50 en Energie Renouvelable et 50 en Technologie de l'Information de la Communication Electronique) ;
- **Résultat annuel attendu 6** : avoir réceptionné les travaux de réhabilitation du Lycée Technique Bernard OBIANG d'Oyem ;
- **Résultat annuel attendu 7** : avoir recensé et visité tous les établissements privés d'Enseignement Technique et Professionnel ;
- **Résultat annuel attendu 8** : avoir visité et inspecté 200 enseignants des Lycées techniques de Léconi, Moanda, Franceville ; Lébamba, Fougamou, Mouila, Tchibanga et Oyem ;
- **Résultat annuel attendu 9** : avoir élaboré au moins 80 curricula de l'enseignement technique et professionnel ;
- **Résultat annuel attendu 10** : avoir acquis 16 véhicules d'auto-école des 16 établissements de l'ETP ;
- **Résultat annuel attendu 11** : avoir acquis les équipements et du mobilier du Lycée Technique National Omar BONGO, de l'Institut de Technologies d'Owendo et du Lycée Technique de Libreville du Lot A ;
- **Résultat annuel attendu 12** : avoir formé 30 inspecteurs et 60 conseillers pédagogiques de l'ETP ;
- **Résultat annuel attendu 13** : avoir acquis 8 véhicules 4X4 pour les services et l'équipe point focal de la DGETP.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2027
Nombre de missions réalisés	Nombre	15	16	16	16	48
Nombre de salon des métiers organisé	Nombre	1	1	1	1	3
Nombre d'annuaire statistique réalisé	Nombre	ND	ND	1	1	2
Nombre de Lycée Technique et Institut achevés à Owendo	Nombre	ND	2	3	3	3
Nombre de bâtiments réhabilités dans la phase 2 du LTNO, ITO et LTL	Nombre	ND	ND	11	11	11
Nombre des enseignants formés	Nombre	ND	ND	230	460	690
Nombre de Lycée Technique réhabilité à Oyem	Nombre	ND	ND	ND	1	1
Nombre d'établissements techniques privés recensés et visités	Nombre	ND	15	15	15	15
Nombre des enseignants visités et inspectés	Nombre	ND	ND	200	400	600
Nombre minimal de curricula à élaborer	Nombre	ND	ND	80	80	160
Nombre de véhicule auto-école des Lycées techniques	Nombre	ND	ND	16	16	32
Nombre d'établissements ayant acquis des équipements et du mobilier du Lot A	Nombre	ND	ND	3	1	4
Nombre d'inspecteurs et conseillers pédagogiques formés	Nombre	ND	ND	90	90	90
Nombre de véhicules acquis pour les services et l'équipe point focal de la DGETP	Nombre	ND	9	8	9	26

Source des données : DGETP, DGPIE

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D' ACTIONS

Résultat annuel attendu 1 :

- Activité 1 : mise en place de l'équipe de mission d'appui à la gouvernance
- Activité 2 : élaboration du dossier numérique d'appui à la gouvernance des 16 établissements ;
- Activité 3 : élaboration des termes de référence de la mission d'appui à la gouvernance des établissements ;
- Activité 4 : exécution des missions d'appui à la gouvernance au 1er trimestre de l'année scolaire ;
- Activité 5 : élaboration du rapport d'appui à la gouvernance de chaque établissement visité

Résultat annuel attendu 2 :

- Activité 1 : mise en place de l'équipe de préparation du Salon des métiers ;
- Activité 2 : élaborer les termes de référence du Salon,
- Activité 3 : produire les invitations des partenaires pour l'organisation du salon ;
- Activité 4 : réserver l'espace du salon ;
- Activité 5 : médiatiser les journées du salon des métiers ;
- Activité 6 : organiser le salon des métiers ;
- Activité 7 : élaborer le rapport du salon des métiers.

Résultat annuel attendu 3 :

- Activité 1 : mise en place de l'équipe de production ;
- Activité 2 : élaboration du questionnaire ;
- Activité 3 : test du questionnaire ;
- Activité 4 : collecte des données ;
- Activité 5 : saisie des données ;
- Activité 6 : analyse des données ;
- Activité 7 : élaboration du rapport ;
- Activité 8 : diffusion des résultats.

Résultat annuel attendu 4 :

- Activité 1 : mise en place de l'équipe de suivi des travaux ;
- Activité 2 : suivi de l'achèvement des travaux restants de trois établissements ;
- Activité 3 : réception des travaux ;
- Activité 4 : élaboration du rapport d'achèvement des travaux.

Résultat annuel attendu 5 :

- Activité 1 : mise en place de l'équipe de suivi des formations ;
- Activité 2 : collecte des besoins de formation des enseignants ;
- Activité 3 : élaboration des termes de référence du renforcement des capacités des enseignants ;
- Activité 4 : identification des formateurs ;
- Activité 5 : élaboration de la liste des enseignants à former ;
- Activité 6 : organisation des formations ;
- Activité 7 : élaboration du rapport des formations.

Résultat annuel attendu 6 :

- Activité 1 : mise en place de l'équipe de suivi des travaux ;
- Activité 2 : suivi de l'avancement des travaux de réhabilitation et extension,
- Activité 3 : réception des travaux ;
- Activité 4 : élaboration du rapport d'achèvement des travaux.

Résultat annuel attendu 7 :

- Activité 1 : consolidation de la liste des établissements techniques privés ;
- Activité 2 : élaboration des termes de référence de la visite des établissements techniques privés ;
- Activité 3 : diffusion de l'ordre des missions ;
- Activité 4 : visite des établissements techniques privés ;
- Activité 5 : appui à la gouvernance des établissements techniques privés ;
- Activité 6 : Elaboration du rapport des visites.

Résultat annuel attendu 8 :

- Activité 1 : mise en place de l'équipe de suivi ;
- Activité 2 : constitution de la liste des enseignants à inspecter ;
- Activité 3 : demande d'inspection à adresser à l'IGS ;
- Activité 4 : organisation des visites et inspection des enseignants ;
- Activité 5 : élaboration des rapports d'inspection des enseignants

Résultat annuel attendu 9 :

- Activité 1 : mise en place de l'équipe de Suivi ;
- Activité 2 : réception de la firme chargée de l'élaboration des curricula en partenariat avec l'IPN ;
- Activité 3 : élaboration de la liste des enseignants mobilisés pour l'élaboration des curricula ;
- Activité 4 : réalisation du diagnostic de travail ;
- Activité 5 : élaboration des curricula ;
- Activité 6 : validation des curricula élaborés ;
- Activité 7 : suivi du transfert des compétences entre la firme et les spécialistes de l'IPN en chargé de l'ETP ;
- Activité 8 : réception des curricula validés ;
- Activité 9 : rédaction du rapport d'achèvement de la mission d'élaboration des curricula de l'ETP.

Résultat annuel attendu 10 :

- Activité 1 : mise en place de l'équipe de suivi ;
- Activité 2 : consultation des listes des équipements de chaque établissement ;
- Activité 3 : rapprochement des équipements livrés par établissement ;
- Activité 4 : élaboration du rapport sur les équipements et mobiliers livrés.

Résultat annuel attendu 11 :

- Activité 1 : mise en place de l'équipe de suivi ;
- Activité 2 : correction du DAOI des équipements du Lot A ;
- Activité 3 : obtention de l'avis de non objection de la BAD ;
- Activité 4 : signature de trois contrats ;
- Activité 5 : fabrication des équipements et du mobilier ;
- Activité 6 : réception des équipements par la CEP RCEJPS ;
- Activité 7 : envoi et installation des équipements dans les Lycées Techniques ;
- Activité 8 : signatures des procès-verbaux de réception et d'essai des équipements ;
- Activité 9 : élaboration du rapport de réception des équipements.

Résultat annuel attendu 12 :

- Activité 1 : mise en place de l'équipe de suivi ;
- Activité 2 : collecte des besoins de formation des inspecteurs et conseillers pédagogiques ;
- Activité 3 : élaboration des termes de référence du renforcement des capacités des enseignants ;
- Activité 4 : identification des candidats ;
- Activité 5 : élaboration de la liste des enseignants à former ;
- Activité 6 : organisation des formations ;
- Activité 7 : élaboration du rapport des formations

Résultat annuel attendu 13 :

- Activité 1 : mise en place de l'équipe de travail ;
- Activité 2 : élaboration du dossier d'appel d'offres des véhicules de la DGETP ;
- Activité 3 : obtention de l'avis de non objection des Marchés Publics ;
- Activité 4 : lancement de l'appel d'offres ;
- Activité 5 : réception et ouverture des plis ;
- Activité 6 : évaluation des offres ;
- Activité 7 : obtention de l'avis des Marchés Publics sur le rapport d'évaluation ;
- Activité 8 : signature de la Convention ;
- Activité 9 : réception des véhicules ;
- Activité 10 : affectation des véhicules aux différents services et à l'équipe point focal de la DGETP ;
- Activité 11 : élaboration du rapport d'acquisition des véhicules.

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : Nombre de missions réalisées.

Cet indicateur mesure le nombre de missions réalisées. Il s'obtient par le décompte des missions.

Indicateur 2 : Nombre de salon des métiers organisé.

Cet indicateur mesure le nombre de salon des métiers organisé. Il s'obtient par le décompte de salon des métiers organisé.

Indicateur 3 : Nombre d'annuaire statistique élaboré.

Cet indicateur mesure le nombre d'annuaire statistique élaboré.

Indicateur 4 : Nombre de Lycée Technique et Institut achevés à Owendo.

Cet indicateur mesure le nombre de Lycée Technique et Institut achevés à Owendo.

Indicateur 5 : nombre des enseignants formés.

Cet indicateur mesure le nombre des enseignants formés.

Indicateur 6 : nombre de Lycée Technique réhabilité à Oyem.

Cet indicateur mesure le nombre de Lycée Technique réhabilité à Oyem

Indicateur 7 : nombre d'établissements techniques recensés et visités.

Cet indicateur mesure le nombre d'établissements techniques recensés et visités.

Indicateur 8 : nombre des visites et inspection des enseignants

Cet indicateur mesure le nombre des visites et inspections des enseignants.

Indicateur 9 : nombre minimal de curricula à élaborer.

Cet indicateur mesure le nombre minimal de curricula à élaborer.

Indicateur 10 : nombre des Lycées Techniques ayant acquis des équipements et du mobilier du Lot B.

Cet indicateur mesure le nombre des Lycées Techniques ayant acquis des équipements et du mobilier du Lot B.

Indicateur 11 : nombre d'établissements ayant acquis des équipements et du mobilier du Lot A.

Cet indicateur mesure le nombre d'établissements ayant acquis des équipements et du mobilier du Lot A.

Indicateur 12 : nombre des inspecteurs et conseillers pédagogiques formés.

Cet indicateur mesure le nombre de travaux d'adduction d'eau et d'électricité du Lycée Technique de Bikélé.

Indicateur 13 : nombre de véhicules acquis pour les services et l'équipe point focal de la DGETP.

Cet indicateur mesure le nombre de véhicules acquis pour les services et l'équipe point focal de la DGETP.

Contributions des opérateurs/partenaires :

- **Partenaire 1 :** Secrétariat d'Orientation Scolaire, Universitaire et Professionnelle (SOSUP) ;
- Activité 1: sensibiliser les apprenants du secondaire général pour l'accès dans les établissements d'enseignement technique et professionnel ;
- Activité 2: organiser la commission d'orientation des candidats pour l'accès dans l'enseignement technique et professionnel.
- **Partenaire 2 :** Inspection Générale des Services (IGS)
- Activité 1: actualiser les manuels des procédures, d'organisation et de fonctionnement des établissements d'enseignement technique et professionnel ;
- Activité 2: suivre le transfert des apprenants dans les établissements d'enseignement technique et professionnel ;
- Activité 3: organiser les visites des enseignants en activité ;
- Activité 4: inspecter les enseignants.

- **Partenaire 3:** Institut Pédagogique National (IPN) ;
- Activité 1: actualiser les référentiels de formation et d'évaluation ;
- Activité 2: accompagner les enseignants dans les conseils d'enseignement ;
- Activité 3: renforcer les compétences des enseignants au niveau disciplinaire.
- **Partenaire 4:** Projet Renforcement des Capacités Pour L'employabilité des Jeunes et L'amélioration de la Protection Sociale (RCEJPS) Gabon/ Banque Africaine de Développement (Finex)
- Activité 1: réhabilitation du Lycée Technique National Omar Bongo, du Lycée Technique de Libreville et de l'Institut de Technologies d'Owendo ;
- Activité 2: réhabilitation et extension du Lycée Technique Bernard OBIANG d'Oyem ;
- Activité 3: acquisition des équipements de 4 établissements du Lot A ;
- Activité 4: révision et élaboration des curricula de l'enseignement technique et professionnel ;
- Activité 5: étude sur l'insertion des diplômés ;
- Activité 6: acquisition de neuf (9) véhicules 4X4 double cabine pour les Lycées Techniques ;
- Activité 7: élaboration des annuaires statistiques 2025- 2026.
- **Partenaire 5:** AVIC INTL de Chine
- Activité 1: évaluation des équipements complémentaires pour la modernisation de dix (10) Lycées Techniques ;
- Activité 2: fournir et installation des équipements complémentaires de 10 Lycées Techniques ;
- Activité 3: formation au Gabon et en Chine des cadres et enseignants de l'enseignement technique et professionnel (ETP).
- **Partenaire 6:** Agence Japonaise de Coopération internationale (JICA)
- Activité 1: formation des enseignants de l'ETP au Centre de Formation Professionnel Sénégal-Japon de DAKAR;
- Activité 2: envoi des volontaires Japonais dans les Lycées Techniques au Gabon.

OBJECTIF N°2 Sur la période 2024-2026, diplômer 6900 jeunes Gabonais dans l'enseignement technique et professionnel, dont 1800 dans les filières d'activité prioritaires du Gabon émergent et intéresser plus d'élèves à intégrer l'ETP

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultats annuels

- **Résultat annuel attendu 1 :** avoir réalisé trois (3) activités de promotion de l'enseignement technique et professionnel (journée portes ouvertes, sensibilisation des élèves de l'enseignement général pour l'accès dans les Lycées Techniques et prix de la meilleure réalisation technique) ;
- **Résultat annuel attendu 2 :** avoir réussi à intéresser 7000 candidats pour accéder dans les établissements ETP ;
- **Résultat annuel attendu 3 :** diplômé 2300 apprenants de l'enseignement technique et professionnel ;
- **Résultat annuel attendu 4 :** avoir diplômé 600 apprenants de l'ETP dans les filières d'activités prioritaires du Gabon prospère.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2027
Nombre d'activités de promotion réalisées	Nombre	3	3	3	3	9
Nombre de candidats sollicitant l'accès dans l'ETP	Nombre	5000	5000	7000	7000	19000
Nombre de diplômés de l'enseignement technique et professionnel	Nombre	2300	2300	2300	2400	7000
Nombre de diplômés de l'ETP dans les filières motrices de croissance	Nombre	600	600	600	600	1800

Source des données : Enseignement Technique et Professionnel

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D' ACTIONS

Résultat annuel attendu 1 :

- Activité 1 : constitution d'une équipe de suivi des activités de promotion de l'ETP ;
- Activité 2 : élaboration des termes de références : - des journées portes ouvertes, - de sensibilisation des élèves de l'enseignement général pour l'accès dans les Lycées Techniques, - du prix de la meilleure réalisation technique ;
- Activité 3 : préparation de la journée porte ouverte ;
- Activité 4 : recherche des sponsors ;
- Activité 5 : organisation des campagnes médiatiques continues sur les activités de l'ETP ;
- Activité 6 : organisation des journées portes ouvertes des 16 établissements ;
- Activité 7 : organisation de la campagne de sensibilisation des élèves de l'enseignement général ;
- Activité 8 : organisation de la compétition inter établissements ETP du prix de la meilleure réalisation technique pour l'année scolaire 2024-2025.

Résultat annuel attendu 2 :

- Activité 1 : élaboration/actualisation des outils de promotion de l'ETP ;
- Activité 2 : organisation des actions de promotion de l'ETP dans les établissements du second degré général ;
- Activité 3 : réception et saisie des dossiers de candidature ;
- Activité 4 : examen des dossiers ;
- Activité 5 : organisation de la commission d'orientation ;
- Activité 6 : transmission de la liste des élèves orientés dans les établissements de l'ETP.

Résultat annuel attendu 3 :

- Activité 1 : mise en place d'un comité de veille dans chaque établissement ;
- Activité 2 : élaboration de la liste des candidats aux examens de l'ETP, par établissement et par filière ;
- Activité 3 : Sensibilisation de l'ensemble des élèves des classes terminales (fin de cycle) sur les mécanismes de préparation des examens ;
- Activité 4 : identification des élèves en difficultés d'apprentissage ;
- Activité 5 : élaboration des stratégies pédagogiques de remédiation ;
- Activité 6 : mise en œuvre de l'accompagnement des apprenants en difficultés avec un accent sur ceux des classes terminales.

Résultat annuel attendu 4 :

- Activité 1 : mise en place d'un comité de veille dans chaque établissement ;
- Activité 2 : élaboration de la liste des candidats aux examens de l'ETP, par établissement et par filière ;
- Activité 3 : Sensibilisation de l'ensemble des élèves des classes terminales (fin de cycle) sur les mécanismes de préparation des examens ;
- Activité 4 : identification des élèves en difficultés d'apprentissage ;
- Activité 5 : élaboration des stratégies pédagogiques de remédiation ;
- Activité 6 : mise en œuvre de l'accompagnement des apprenants en difficultés avec un accent sur ceux des classes terminales.

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : nombre d'activités de promotion réalisées ;
Cet indicateur mesure la réalisation des activités de promotion à l'ETP.

Indicateur 2 : nombre de candidats sollicitant l'accès dans l'ETP ;
Cet indicateur mesure le nombre de candidats sollicitant l'entrée à l'Enseignement Technique et Professionnel ;

Indicateur 3 : nombre de diplômés de l'enseignement technique et professionnel ;
Cet indicateur mesure le nombre de diplômés de l'Enseignement Technique et Professionnel

Indicateur 4 : nombre de diplômés dans les filières d'activités prioritaires du Gabon Emergent ;
Cet indicateur mesure le nombre de diplômés dans les filières d'activités prioritaires du Gabon Emergent ;

Indicateur 5 : nombre de candidats sollicitant l'accès dans l'ETP ;
Cet indicateur mesure le nombre de candidats sollicitant l'entrée à l'Enseignement Technique et Professionnel

Contributions des opérateurs/partenaires :

- **Partenaire 1 :** Secrétariat d'Orientation Scolaire, Universitaire et Professionnelle (SOSUP) ;
- Activité 1 : sensibiliser les apprenants du secondaire général pour l'accès dans les établissements d'enseignement technique et professionnel ;
- Activité 2 : organiser la commission d'orientation des candidats pour l'accès dans l'enseignement technique et professionnel.
- **Partenaire 2 :** Inspection Générale des Services (IGS) ;
- Activité 1 : actualiser les manuels des procédures, d'organisation et de fonctionnement des établissements d'enseignement technique et professionnel ;
- Activité 2 : suivre le transfert des apprenants dans les établissements d'enseignement technique et professionnel ;
- Activité 3 : organiser les visites des enseignants en activité ;
- Activité 4 : inspecter les enseignants.
- **Partenaire 3 :** Institut Pédagogique National (IPN) ;
- Activité 1 : actualiser les référentiels de formation et d'évaluation ;
- Activité 2 : accompagner les enseignants dans les conseils d'enseignement ;
- Activité 3 : renforcer les compétences des enseignants au niveau disciplinaire
- **Partenaire 4 :** Cellule de gestion du Baccalauréat technologique
- Activité 1 : inscrire les candidats aux différents examens ;
- Activité 2 : organiser les examens ;
- Activité 3 : délivrer les attestations de réussite et les diplômes.

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultats annuels

- **Résultat annuel attendu 1** : réaliser cinq (5) ateliers de sensibilisation sur l'élimination des violences en genre au secondaire technique dans les cinq (5) zones académiques ;
- **Résultat annuel attendu 2** : créer au sein des coopératives de chaque Lycée Technique un club de sensibilisation sur l'élimination des violences en genre ;
- **Résultat annuel attendu 3** : ouvrir un registre de suivi des violences en genre au sein de chaque Lycée Technique ;
- **Résultat annuel attendu 4** : sensibiliser les élèves sur la création des micros et petites entreprise et les activités génératrices de revenus du Projet RCEJPS.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2027
Nombre d'ateliers de sensibilisation réalisés	Nombre	ND	ND	5	5	10
Nombre de club de sensibilisation créé	Nombre	ND	ND	15	15	30
Nombre de registre de suivi des violences en genre ouvert	Nombre	ND	ND	15	15	30
Nombre d'élèves sensibilisés sur les AGR	Nombre	ND	ND	3000	3000	6000

Source des données : Enseignement Technique et Professionnel

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D' ACTIONS

Résultat annuel attendu 1 :

- Activité 1 : constitution d'une équipe de suivi ;
- Activité 2 : élaboration des termes de références des ateliers de sensibilisation
- Activité 3 : identification des partenaires spécialisés sur les questions des violences en genre ;
- Activité 4 : élaboration du calendrier de sensibilisation ;
- Activité 5 : recueil des conseils auprès des partenaires spécialisés ;
- Activité 6 : organisation des ateliers de sensibilisation dans les cinq (5) zones académiques ;
- Activité 7 : élaboration des rapports de sensibilisation des élèves sur l'élimination des violences en genre au secondaire technique.

Résultat annuel attendu 2 :

- Activité 1 : constitution d'une équipe ;
- Activité 2 : demande de création du club au responsable d'unité opérationnelle des Lycées Techniques ;
- Activité 3 : élaboration du calendrier des activités de sensibilisation sur l'élimination des violences en genre ;
- Activité 4 : organisation des sensibilisations ;
- Activité 5 : élaboration du rapport des activités.

(3)

Résultat annuel attendu 3 :

- Activité 1 : mise en place de l'équipe de suivi ;
- Activité 2 : élaboration du modèle du registre de suivi des violences en genre ;
- Activité 3 : validation du registre ;
- Activité 4 : transmission du registre de suivi des violences en genre aux Chefs d'établissements ;
- Activité 5 : sensibilisation sur la tenue du registre ;
- Activité 6 : ouverture du registre de suivi des violences en genre dans chaque Lycée Technique ;
- Activité 7 : élaboration du rapport de suivi des violences en genre.

(4)

Résultat annuel attendu 4 :

- Activité 1 : mise en place de l'équipe de suivi ;
- Activité 2 : élaboration des termes de référence de l'activité ;
- Activité 3 : production du dossier numérique de sensibilisation ;
- Activité 4 : organisation des sensibilisations ;
- Activité 5 : élaboration du rapport d'activités.

Précisions méthodologiques:

Indicateur 1 : nombre d'ateliers de sensibilisation réalisés ;

Cet indicateur mesure le nombre d'ateliers de sensibilisation réalisés ;

Indicateur 2 : nombre de club de sensibilisation créé ;

Cet indicateur mesure le nombre de club de sensibilisation créé ;

Indicateur 3 : nombre de registre de suivi des violences en genre ouvert ;

Cet indicateur mesure le nombre de registre de suivi des violences en genre ouvert

Indicateur 4 : nombre d'élèves sensibilisés sur les AGR (Activités génératrices des revenus) ;

Cet indicateur mesure le nombre d'élèves sensibilisés sur les AGR (Activités génératrices de revenus) ;

Contributions des opérateurs/partenaires :

- **Partenaire 1:** COLUSIMEN
- Activité 1 : organisation des sensibilisations en genre ;
- Activité 2 : accompagner les cellules créées au sein des coopératives des Lycées Techniques.
- **Partenaire 2:** Direction des œuvres scolaires (DGOS)
- Activité 1 : Organiser les visites médicales en genre des apprenants.

PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement						Crédits de paiement					
	Ouvertes en LF (1) pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027	Votés en LFR pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027
		Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP				Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP		
11.458.1: Acquisition des connaissances et des compétences techniques et certifications	23 691 697 196	26 040 941 358	-	26 040 941 358	26 040 941 358	26 040 941 358	23 691 697 196	26 040 941 358	0	26 040 941 358	26 040 941 358	26 040 941 358
Titre 2. Dépenses de personnel	19 981 647 791	20 575 431 611	-	20 575 431 611	20 575 431 611	20 575 431 611	19 981 647 791	20 575 431 611	-	20 575 431 611	20 575 431 611	20 575 431 611
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 710 049 405	1 710 049 405	-	1 710 049 405	1 710 049 405	1 710 049 405	1 710 049 405	1 710 049 405	-	1 710 049 405	1 710 049 405	1 710 049 405
Titre 5. Dépenses d'investissement	2 000 000 000	3 755 460 342	-	3 755 460 342	3 755 460 342	3 755 460 342	2 000 000 000	3 755 460 342	-	3 755 460 342	3 755 460 342	3 755 460 342
Total pour le programme: Enseignement technique et professionnel	23 691 697 196	26 040 941 358	-	26 040 941 358	26 040 941 358	26 040 941 358	23 691 697 196	26 040 941 358	0	26 040 941 358	26 040 941 358	26 040 941 358
Titre 2. Dépenses de personnel	19 981 647 791	20 575 431 611	-	20 575 431 611	20 575 431 611	20 575 431 611	19 981 647 791	20 575 431 611	-	20 575 431 611	20 575 431 611	20 575 431 611
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 710 049 405	1 710 049 405	-	1 710 049 405	1 710 049 405	1 710 049 405	1 710 049 405	1 710 049 405	-	1 710 049 405	1 710 049 405	1 710 049 405
Titre 5. Dépenses d'investissement	2 000 000 000	3 755 460 342	-	3 755 460 342	3 755 460 342	3 755 460 342	2 000 000 000	3 755 460 342	-	3 755 460 342	3 755 460 342	3 755 460 342

- (3) FDC : fonds de concours (article 57 alinéa 2 de la LOLFEB)
ADP : attributions de produits (article 57 alinéa 4 de la LOLFEB)

RATTACHEMENT DES SERVICES

Intitulé du Programme	Intitulé du BOP	Intitulé UO	Poste Comptable	Services rattachés
11.458 : Enseignement Technique et Professionnel	A1 : Enseignement Technique et Professionnel	A1K1 : Services centraux	0000	Direction Générale des Enseignements Technique et Professionnel
				Direction de l'Enseignement Technique
				Service des Etablissements d'Enseignement Technique Publics
				Service des Etablissements d'Enseignement Technique Privés
				Services du Matériel et des Equipements de Formation
				Direction de l'Enseignement Professionnel
				Service des Etablissements de l'Enseignement Professionnel Publics
				Service des Etablissements de l'Enseignement Professionnel Privés
				Service de la Formation Continue
				Direction de l'Orientation et de la Vie Scolaire
				Service de la Vie Scolaire
				Service de l'Orientation
				Service de la Carte Scolaire
				Service des Relations avec les Opérateurs Economiques
				Direction des Etudes, de la Programmation et des Statistiques
				Service des Etudes
				Service des Méthodes et Programmes
				Service des Statistiques
				Direction Générale de la Programmation des investissements et des Equipements
				Service des Investissements
				Service des Marchés et des Contrats
				Service des Budgets
				Direction des Etudes, de l'Evaluation et de la Prospective
				Service des Etudes et de l'Evaluation
				Service de la Carte Nationale des Enseignements Technique Professionnel et de la Formation Professionnelle
				Service de la Statistique
				Direction du Patrimoine et de Moyens Pédagogiques
				Service du Patrimoine et des Moyens Pédagogiques
		Service des Achats		
		Service de l'Imprimerie		
		Direction de la Programmation des Investissements		
		Direction de la Production et de la Maintenance		
		Service de Maintenance		
	Service de Production			
	Service de Formation			
	Direction de la Publication et des Archives			
	Direction du Personnel			
	A1K2 : Examens et concours ETPT	0000	Direction Examens et concours ETPT	
			Pas de services rattachés	
	A2 : Enseignement	A2K1 : Services provinciaux DZA G1	2100	Direction Zonale Académique de l'Estuaire

technique et professionnel, DZAG1	A2K2 : Lycée Technique National Omar Bongo	4814	Lycée Technique National Omar Bongo	
	A2K3 : Lycée Technique de Bikélé	2015	Lycée Technique de Bikélé	
	A2K4 : Lycée Technique de Ntoun	2015	Lycée Technique de Ntoun	
	A2K5 : Institut des technologies d'Owendo	0000	Institut des technologies d'Owendo	
	A2K6 : Lycée Technique de Libreville		Lycée Technique de Libreville	
	A3 : Enseignement technique et professionnel DZAG3 / G8	A3K1 : Services provinciaux DZA G3 / G8	2800	Direction de Zone Académique Moyen-Ogooué / Ogooué-Maritime
		A3K2 : Lycée Technique Jean Fidèle OTANDO	2800	Lycée Technique Jean Fidèle OTANDO
		A3K3 : Ecole Nationale de Commerce	2800	Ecole Nationale de Commerce
	A4 : Enseignement technique et professionnel DZAG4 / G5	A4K1 : Services provinciaux DZA G4-G5	2400	Direction de Zone Académique Ngounié / Nyanga
		A4K2 : Lycée Technique de Fougamou	2401	Lycée Technique de Fougamou
		A4K3 : Lycée Technique NYONDA MAKITA de Mouila	2400	Lycée Technique NYONDA MAKITA de Mouila
		A4K4 : Lycée Technique Alexandre BIANGUE	2500	Lycée Technique Alexandre BIANGUE
		A4K5 : Lycée Technique Agricole de Lébamba		Lycée Technique Agricole de Lébamba
	A5 : Enseignement technique et professionnel DZAG2 / G7	A5K1 : Services provinciaux DZA G2-G7	2200	Direction Zonale Académique Haut-Ogooué / Ogooué-Lolo
		A5K2 : Lycée Technique Agathe OBENDZE	2200	Lycée Technique Agathe OBENDZE
		A5K3 : Lycée Technique Fulbert BONGHOTA	2200	Lycée Technique Fulbert BONGHOTA
		A5K4 : Lycée Technologique de Léconi	2203	Lycée Technologique de Léconi
		A5K5 : Lycée Scientifique et Technologique Paul KOUYA	2700	Lycée Scientifique et Technologique Paul KOUYA
	A6 : Enseignement technique et professionnel DZA G6-G9	A6K1 : Services provinciaux DZA G6/G9	2900	Direction Zonale Académique Ogooué-Ivindo / Woleu-Ntem
		A6K2 : Lycée Technique Bernard OBIANG	2900	Lycée Technique Bernard OBIANG

PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN AUX POLITIQUES DE L'EDUCATION

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le Programme Pilotage et Soutien aux politiques publiques menées par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, chargé de la Formation Civique concourt, de manière transversale à la mise en œuvre des programmes métiers et organise les fonctions supports du ministère. La particularité de ce programme est qu'il regroupe les moyens transversaux nécessaires à l'exécution des activités des programmes des missions pilotées par le Ministère.

Plus spécifiquement, le Programme met à disposition des autres programmes de la mission, un accompagnement, notamment, dans les domaines suivants :

1. Conduite et évaluation de la politique gouvernementale en matière :
 - d'Éducation (populaire, pré-primaire-primaire et secondaire général) ;
 - d'Enseignement technique et professionnel ;
 - d'Œuvres scolaires.
2. Accompagnement aux actions réglementaires, de communication, des systèmes d'information, de programmation budgétaire, etc. ;
3. Gestion des ressources humaines (recrutement, formation, affectation, etc.).

Acteurs et pilotage du Programme

Le Programme est placé sous la responsabilité du **Secrétaire Général du Ministère**. Les acteurs concernés par la mise en œuvre du programme sont les services du Secrétariat Général (Direction Générale des Œuvres Scolaires, Direction Générale du Patrimoine et des Equipements, Direction Générale de l'Appui Pédagogique et Logistique, Direction Générale de la Statistique, de la Prospective et de la Planification, Direction Générale des Examens et Concours, Direction des Relations Publiques et Internationales, Comité de Lutte contre le VIH/SIDA et les IST Ministère de l'Éducation Nationale, Commission Nationale UNESCO, Direction de l'Institut Pédagogique National), la Direction Centrale des Affaires Financières, la Direction Centrale des Ressources Humaines, la Direction Centrale des Affaires Juridiques, la Direction Centrale des Systèmes d'Information et l'Inspection Générale des Services.

La mise en œuvre du Programme est réalisée au moyen de budgets gérés par chaque unité administrative.

DECLINAISON OPERATIONNELLE DU PROGRAMME

La cartographie du programme pilotage et soutien est résumée dans le tableau ci-dessous :

Cartographie	Nombre de BOP		Nombre d'UO		Nombre d'opérateurs	Autres établissements publics (1)
	Niveau central	Niveau déconcentré	Niveau central	Niveau déconcentré		
Action 1 : Pilotage de la stratégie ministérielle	1	0	3	0	0	0
Action 2 : Coordination administrative	1	0	3	0	0	0
Total	2	0	6	0	0	0

- (3) Il s'agit du nombre d'établissements publics de l'état recevant une subvention mais n'ayant pas le statut d'opérateur de l'état.

PRESENTATION DES ACTIONS

Le Programme se décline en deux actions :

- Pilotage de la stratégie ministérielle
- Coordination administrative

ACTION N° 1 : Pilotage de la stratégie ministérielle

Cette fonction recouvre :

- La mise en œuvre des politiques, le suivi et l'exécution de celles-ci au niveau central et au niveau des services déconcentrés ;
- La conception des politiques éducatives et des contenus pédagogiques de l'enseignement ;
- La mise en œuvre des politiques éducatives et l'organisation de la scolarité des élèves ;
- Le pilotage budgétaire et financier et celui de l'ensemble des procédures de gestion administrative du ministère.

Ces politiques sont mises en œuvre par le cabinet du ministre, l'inspection générale, et les services rattachés au cabinet du ministre.

ACTION N° 2 : Coordination administrative

Le Programme met à la disposition des autres programmes de la mission, l'expertise et les compétences dans les domaines de l'administration, des finances, de la comptabilité, de gestion des ressources humaines, des moyens généraux, des systèmes d'information, de bureautique, de documentation, d'archivage, de courrier, de secrétariat, de reprographie, des services intérieurs, de communication, de textes juridiques et contentieux.

Plus spécifiquement, cette action permet :

- La mise en œuvre des politiques éducatives et pédagogiques qui participent à l'amélioration des compétences des formateurs ;
- La redéfinition des curricula à tous les niveaux du primaire ;
- La construction, la réhabilitation et l'équipement des services centraux et déconcentrés.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

Le Programme Pilotage et Soutien comprend toutes les fonctions transverses devant venir en appui aux Directions Générales sectorielles. Ces fonctions sont aujourd'hui organisées de la même manière dans tous les ministères suite à la prise de nouveaux décrets d'organisation en 2013, érigeant de nouvelles Directions Centrales (Communication, Ressources Humaines, Documentation et Archivage, Système d'Information, Statistiques, Affaires Juridiques, etc.) afin de :

- renforcer les services fournis aux sectoriels et l'accompagnement prodigué au quotidien ;
- rationaliser certaines activités autrefois effectuées en doublons ;
- spécialiser certaines fonctions sur des compétences plus pointues et ainsi développer l'efficacité et l'efficience du ministère ;
- opérationnaliser les nouvelles directions centrales ;
- favoriser la transition entre l'ancienne organisation et la nouvelle organisation, qui intègre notamment les Directions Centrales ;
- améliorer la qualité des enseignements au pré primaire, primaire et au secondaire général et technique.

Les difficultés rencontrées et les défis à relever aujourd'hui par le Programme Pilotage et Soutien sont :

- l'absence ou l'insuffisance du personnel formé dans le champ de compétences de la fonction (par exemple en matière de communication ou d'affaires juridiques) ;
- des agents sous-exploités ;
- l'absence de moyens financiers adéquats pour la réalisation des activités ;
- le manque et parfois l'absence totale de collaboration avec les agents bénéficiaires que sont les agents sectoriels : absence d'analyse systématique des besoins notamment, absence d'enquêtes de satisfaction, manques d'échanges au quotidien ;
- le manque de données sur l'existant (notamment sur le patrimoine du ministère, les équipements, les agents...) ;
- l'absence de cadre de collaboration entre les différentes fonctions du Programme Soutien ;
- la transition à opérer entre gestion administrative du personnel et gestion des ressources humaines : évaluation des besoins en compétences afin de pouvoir développer des plans de formation, effectuer des redéploiements et optimiser le suivi de carrière, déclinaison de politiques de GRH et anticipation des évolutions des métiers, etc. ;
- le lancement de grands chantiers nécessitant la redéfinition, la formalisation, la diffusion et le contrôle des procédures transversales afin d'améliorer le fonctionnement interne ;
- le mode de pilotage, de coordination et de gouvernance des différentes administrations qui est insuffisamment formalisé ;
- l'inorganisation de la fonction communication interne et externe ;
- l'absence d'un état des lieux exhaustif du patrimoine du ministère ;
- l'absence de politique de centralisation des achats et de gestion optimale des moyens généraux ;
- la faiblesse de l'appui des fonctions Soutien aux directions sectorielles et l'absence d'une relation de confiance partagée ;
- l'absence d'un véritable système de gestion de l'information (aussi bien sur le plan de la Documentation et des Archives que sur le plan du Système d'Information).

Le choix a été fait de ne pas retenir un objectif propre à chacune des fonctions support, mais de faire correspondre les objectifs de la fonction soutien à des grands pôles d'activités. Ces derniers ont été déterminés en raison du caractère significatif des moyens financiers correspondants et de leur importance pour le fonctionnement des programmes soutenus. Ces grands pôles d'activité sont le pilotage, la gestion des ressources humaines, la logistique ainsi que la planification et l'évaluation.

ENJEUX

Afin d'atteindre ces objectifs, le programme devra développer en premier lieu l'expertise de ses agents et lancer un certain nombre de chantiers, en fonction des priorités identifiées, à conduire en mode projet.

Les principaux enjeux restent donc :

- Assurer une gouvernance proactive et efficace de l'administration du ministère ;
- Faire des fonctions supports des acteurs déterminants de la modernisation de l'administration du ministère ;
- Développer la performance de chacune des fonctions soutien et de l'ensemble du Secrétariat Général.

De nombreux résultats sont recherchés, cela passe notamment par :

- le développement des capacités institutionnelles ;
- le relèvement de la qualité des services ;
- l'amélioration de la gouvernance ;
- l'amélioration des résultats scolaires ;

La création des conditions de l'émulation.

PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

LISTE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES AVEC LE(S) RESULTAT(S) ANNUEL(S) ATTENDU(S)

OBJECTIF N°1 : Optimiser entièrement le fonctionnement des fonctions supports du Ministère d'ici fin 2027.

- Résultat annuel attendu 1 : avoir réalisé au moins 5 projets de textes du cadre juridique du Ministère actualisés ;
- Résultat annuel attendu 2 : avoir atteint 60% de l'application de gestion du personnel mise en œuvre ;

OBJECTIF N°2 : Mettre en œuvre un système efficace de pilotage du Ministère d'ici fin 2027.

- Résultat annuel attendu 1 : 50% du réseau internet étendu à tous les services du ministère ;
- Résultat annuel attendu 2 : avoir généré les adresses mail pour les responsables des services centraux et déconcentrés ;
- Résultat annuel attendu 3 : avoir exécuté au moins 90% du budget ouvert à la consommation.

OBJECTIF N°1 : Optimiser entièrement le fonctionnement des services supports du Ministère d'ici fin 2027.

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultats annuels

- **Résultat annuel attendu 1** : 5 projets de textes du cadre juridique du Ministère actualisés ;
- **Résultat annuel attendu 2** : 60% de l'application de gestion du personnel mise en œuvre ;

Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Échéance pluriannuelle 2027
Nombre de textes actualisés	Nombre	5	5	5	5	15
Taux de mise en œuvre de l'application de gestion du personnel	Taux	ND	15%	15%	70%	100%

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : Cet indicateur mesure le nombre de textes actualisés ;

Indicateur 2 : Cet indicateur mesure le taux de mise en œuvre de l'application de gestion du personnel ;

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Adapter le cadre juridique avec le contexte actuel ;
- Actualiser et valider les projets de textes organiques ;
- Transmettre les projets de textes validés dans le circuit ;
- Faire un état des lieux du système de gestion du personnel ;
- Favoriser le dialogue de gestion ;
- Développer une synergie d'actions entre les acteurs de la chaîne de la dépense ;
- Phase études du réseau internet.

OBJECTIF N°2 : Mettre en œuvre un système efficace de Pilotage du Ministère d'ici fin 2027.

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- **Résultat annuel attendu 1** : 50% du réseau internet étendus à tous les services du ministère ;
- **Résultat annuel attendu 2** : Générer les adresses mail pour les responsables des services centraux et déconcentrés ;
- **Résultat annuel attendu 3** : Avoir exécuté au moins 90% du budget ouvert à la consommation.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Échéance pluriannuelle 2027
50% du réseau internet étendu à tous les services du ministère	Taux	ND	30%	50%	20%	100%
Générer des adresses mail pour les responsables des services centraux et déconcentrés		ND	ND	60%	40%	100%
Avoir amélioré le taux d'exécution du budget du ministère à hauteur de 60%	Taux	ND	80%	85%	85%	100%

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D' ACTIONS

Résultat annuel attendu 1 : 5 projets de textes du cadre juridique du Ministère actualisés

- Activité 1 : élaboration des textes ;
- Activité 2 : transmission au Secrétariat Général du Gouvernement via le cabinet du ministre ;
- Activité 3 : examen des textes par le Secrétariat Général du Gouvernement ;
- Activité 4 : soumis au Conseil Interministériel ;
- Activité 5 : transmission et examen au Conseil d'Etat ;
- Activité 6 : adoption en Conseil des Ministres.

Résultat annuel attendu 2 : 60% de l'application de gestion du personnel mise en œuvre ;

- Activité 1 : implémentation du module de gestion des personnels scolaires et administratifs ;
- Activité 2 : implémentation du module de production des cartes d'identité scolaires ;

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : Cet indicateur mesure le taux de déploiement du réseau internet dans les services ;

Indicateur 2 : Cet indicateur mesure le nombre d'adresse mails générées par rapport au nombre de responsables du ministère ;

Indicateur 3 : Cet indicateur mesure le taux d'exécution du budget du Ministère. Au numérateur, il y a la valeur des dossiers engagés et/ou ordonnancés et au dénominateur la valeur du budget réparti ouvert à la consommation.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D' ACTION

- Associer le secrétaire général, l'Inspecteur général, les directeurs généraux et centraux et DAP ;
- Mise en place d'un comité stratégique (SG/Fonctions supports) ;
- Associer les Chefs d'établissements et de circonscriptions pédagogiques.

-

Résultat annuel attendu 1 : 50% du réseau internet étendus à tous les services du ministère ;

- Activité 1 : restauration des locaux techniques ;
- Activité 2 : renouvellement des équipements d'interconnexion.

Résultat annuel attendu 2 : Générer les adresses mail pour les responsables des services centraux et déconcentrés

- Activité 1 : recenser l'ensemble des responsables ;
- Activité 2 : création et distribution des comptes mail ;
- Activité 3 : formation pour prise en main.

Résultat annuel attendu 3 : Avoir exécuté au moins 90% du budget ouvert à la consommation.

- Activité 1 : engagements de 30% pour toutes les factures ;
- Activité 2 : engagements de 40% ;
- Activité 3 : engagements de 20%.

PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement						Crédits de paiement					
	Ouvertes en LF (1) pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027	Votés en LFR pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027
		Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP				Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP		
11.465.1: Pilotage de la stratégie ministérielle	1 030 459 335	817 214 423	-	817 214 423	1 177 214 423	1 177 214 423	1 030 459 335	817 214 423	-	817 214 423	1 177 214 423	1 177 214 423
Titre 2. Dépenses de personnel	680 459 335	827 214 423	-	827 214 423	827 214 423	827 214 423	680 459 335	827 214 423	-	827 214 423	827 214 423	827 214 423
Titre 3. Dépenses de biens et services	350 000 000	350 000 000	-	350 000 000	350 000 000	350 000 000	350 000 000	350 000 000	-	350 000 000	350 000 000	350 000 000
11.465.2: Coordination administrative	1 139 480 513	1 139 480 513	-	1 139 480 513	1 139 480 513	1 139 480 513	1 139 480 513	1 139 480 513	-	1 139 480 513	1 139 480 513	1 139 480 513
Titre 3. Dépenses de biens et services	560 000 000	560 000 000	-	560 000 000	560 000 000	560 000 000	560 000 000	560 000 000	-	560 000 000	560 000 000	560 000 000
Titre 4. Dépenses de transfert	19 480 513	19 480 513	-	19 480 513	19 480 513	19 480 513	19 480 513	19 480 513	-	19 480 513	19 480 513	19 480 513
Titre 5. Dépenses d'investissement	560 000 000	200 000 000	-	200 000 000	560 000 000	560 000 000	560 000 000	200 000 000	-	200 000 000	560 000 000	560 000 000
Total pour le programme: Pilotage et soutien à la politique de l'éducation nationale	2 169 939 848	1 956 694 936	-	1 956 694 936	2 316 694 936	2 316 694 936	2 169 939 848	1 956 694 936	-	1 956 694 936	2 316 694 936	2 316 694 936
Titre 2. Dépenses de personnel	680 459 335	827 214 423	-	827 214 423	827 214 423	827 214 423	680 459 335	827 214 423	-	827 214 423	827 214 423	827 214 423
Titre 3. Dépenses de biens et services	910 000 000	910 000 000	-	910 000 000	910 000 000	910 000 000	910 000 000	910 000 000	-	910 000 000	910 000 000	910 000 000
Titre 4. Dépenses de transfert	19 480 513	19 480 513	-	19 480 513	19 480 513	19 480 513	19 480 513	19 480 513	-	19 480 513	19 480 513	19 480 513
Titre 5. Dépenses d'investissement	560 000 000	200 000 000	-	200 000 000	560 000 000	560 000 000	560 000 000	200 000 000	-	200 000 000	560 000 000	560 000 000

FDC : fonds de concours (article 57 alinéa 2 de la LOLFEB) ADP : attributions de produits (article 57 alinéa 4 de la LOLFEB)

RATTACHEMENT DES SERVICES

Intitulé du Programme	Intitulé du BOP	Intitulé UO	Poste Comptable	Services rattachés	
PILOTAGE & SOUTIEN	A1 : Pilotage de la stratégie ministérielle	A1K1 Cabinet : Pilotage de la stratégie ministérielle	0000	Cabinet du Ministre	
		A1K2 Projet : Grossesses précoces		DGESN/Comité de Lutte contre le VIH/SIDA et les IST Ministère de l'Education Nationale	
		A1K3 Inspection Générale des Services : Pilotage de la stratégie ministérielle		Inspection Générale des Services	
	A2 : Coordination Administrative	A2K1 Administration : Coordination Administrative		0000	Secrétariat Général
					Secrétariat Général Adjoint
					Inspection Générale des services chargée de la Pédagogie
					Inspection Générale des Services chargée de l'Administration
					Direction Générale des Examens et Concours
					Direction du Baccalauréat
					Direction des Concours
					Direction de la Collation des Grades
					Direction Générale du Patrimoine et des Equipements
					Direction de la Programmation des Investissements
					Direction du Patrimoine et des Constructions
					Direction des Equipements et de la Logistique
					Direction Générale de l'Appui Pédagogique et Logistique
					Direction de l'Imprimerie
					Direction des Médias et des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
					Direction de l'Appui Logistique
					Direction Générale des Statistiques, de la Planification et de la Prospective
					Direction des Statistiques et des Etudes
					Direction de la Planification
					Direction de l'Evaluation et de la Prospective
					Direction du Registre National des Personnels et des Apprenants
					Direction Générale des Œuvres Scolaires
					Direction des Activités Socio-éducatives
					Direction des Internats
					Direction des Relations Publiques et Internationales
					Commission Nationale UNESCO
					Comité de Lutte contre le VIH/SIDA et les IST Ministère de l'Education Nationale
		Radio Emergence			
A2 : Coordination Administrative	A2K4 Projet : Sécurisation des établissements scolaires (construction de clôtures du secondaire)			Secrétariat Général	
		A2K4 Projet : Equipement des services centraux et déconcentrés (équipements informatiques)		Secrétariat Général	
		A2K4 Projet : Equipement de l'Imprimerie du Ministère (équipements matériels d'imprimerie)		Secrétariat Général	
		A2K4 Projet : Réhabilitation des Ateliers de Menuiserie de Franceville, Mouila et Oyem.		Secrétariat Général	
		A2K4 Projet : Réhabilitation des bâtiments du Ministère.		Secrétariat Général	